

OCI

Édité par l'Organisation de la Coopération Islamique

Sept - Déc 2023

Numéro 53

Journal



Le Secrétaire Général et le Premier Ministre japonais discutent de questions d'intérêt commun

La Transcendance du Coran

L'OCI mène une action mondiale contre la profanation



La République islamique de Mauritanie
accueille la 49^{ème} Session du Conseil des
Ministres des Affaires étrangères
Nouakchott - 2023



La mosquée Chinguetti est une mosquée située à Chinguetti, dans la région d'Adrar, en Mauritanie. C'était un ancien centre de culte établi par les fondateurs de la ville oasis de Chinguetti, dans la région d'Adrar, en Mauritanie, au XIII^e ou XIV^e siècle.



Rôle historique de l'OCI face à l'autodafé d'exemplaires du Saint Coran

L'Organisation de coopération islamique a démontré, cette année, qu'elle est en mesure de réaliser beaucoup de choses grâce à l'unité de sa position, à sa stabilité et à sa vision claire du rôle historique qu'elle a joué au milieu des événements déplorables survenus en Suède, aux Pays-Bas et au Danemark fin janvier dernier, ou ceux qui se sont produits en Suède et au Danemark en juin et juillet derniers. A la suite de ces événements, l'Organisation a tenu de nombreuses réunions et consultations pour faire face à ce phénomène d'autodafé d'exemplaires du Saint Coran dans lesdits pays.

Depuis le 29 juin 2023, l'OCI a adopté un certain nombre de procédures en réaction à ces comportements hostiles, qui ne peuvent être qualifiés que de haine sélective n'ayant aucune justification sinon l'incitation à la haine et celle de faire triompher le langage moyenâgeux, qui s'est rendu célèbre par l'autodafé des livres et traduisait le symbolisme sordide qui hantait cette sombre époque.

L'action de l'organisation a atteint son apogée avec la tenue de la 18ème session extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI, qui s'est tenue sur invitation du Royaume d'Arabie saoudite, Président en exercice du Sommet islamique, et de la République d'Irak, que nous apprécions et remercions, tout autant que tous nos États membres pour tout ce qu'ils ont fait en faveur de cette cause. L'organisation a affirmé à plusieurs reprises sa ferme condamnation et son rejet des actes ignobles contre le Saint Coran, et a pris plusieurs mesures tout au long de la période écoulée, dont la plus marquante a été la tenue le 2 juillet 2023 par le Comité exécutif, à l'invitation du Royaume d'Arabie saoudite, d'une réunion extraordinaire à composition non limitée pour discuter de cette agression éhontée. Les missions de l'OCI à New York, Genève et Bruxelles, qui ont mené une activité intensive associée à d'importantes initiatives pour informer les organes des organisations concernées desdites violations incessantes. La dernière de ces initiatives a abouti à un débat au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, suivi par l'adoption de la Résolution 53/1. J'appelle ici au respect total du contenu de cette résolution, en particulier après l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution visant à faire du 15 mars de chaque année la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie.

Aussi, et conformément au mandat qui m'a été confié par le Comité exécutif de l'Organisation, j'ai fait part des préoccupations des États membres de l'OCI aux gouvernements suédois et danois, au Secrétaire général des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité de l'ONU, leur affirmant que ces provocations ont atteint un niveau inquiétant, et que les autorités compétentes continuent de délivrer les autorisations qui ont permis l'exécution de ces actes. J'ai demandé aux autorités suédoises de se rendre compte de la gravité que cette question revêt pour le monde islamique et de ses répercussions sur ses relations avec les pays de l'OCI. Je les ai également informées de ma décision de suspendre le statut d'Envoyé spécial de la Suède auprès de l'Organisation. Dans sa réponse, le ministre suédois des Affaires étrangères a affirmé que le gouvernement de son pays s'oppose à toute atteinte aux valeurs sacrées de l'Islam. J'ai reçu aussi des appels téléphoniques du ministre danois des Affaires étrangères à qui j'ai fait part de la position de l'OCI et de la profonde préoccupation de nos États membres. J'ai demandé par la même occasion le gouvernement danois de prendre les mesures appropriées pour empêcher de telles actes à l'avenir.

Nos efforts ne se sont pas, cependant, limités aux événements de juin dernier : le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI, a adopté à sa 49ème session à Nouakchott en mars 2023, d'autres décisions portant sur cette question. J'ai effectué de nombreux contacts avec de hauts responsables d'États membres et non membres ainsi que de hauts responsables d'organisations internationales, notamment le Secrétaire général des Nations Unies et le Président du Conseil de sécurité de l'ONU, pour les sensibiliser à la gravité de cette question. Comme nous le savons, la Résolution issue de la 18ème Session extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI a fermement condamné les agressions flagrantes et répétées contre le caractère sacré du Saint Coran. Les États membres m'ont donc chargé de diriger une délégation en vue d'exhorter la Commission de l'Union européenne à exprimer, au nom de ses États membres, la condamnation de ce crime et de les appeler à prendre les mesures nécessaires pour garantir que cet acte ne se reproduise plus. Dans la résolution issue de la réunion extraordinaire, le Conseil des ministres des Affaires étrangères a invité les ambassadeurs des États membres de l'Organisation dans les capitales où se produisent des actes odieux contre les symboles sacrés de l'Islam, à déployer des efforts collectifs au niveau des parlements nationaux, des médias, des organismes de la société civile, ainsi que d'autres institutions gouvernementales, pour exprimer la position de l'OCI et exhorter les autorités concernées à prendre les mesures législatives nécessaires pour criminaliser de telles attaques. Elle a également invité les organismes de la société civile des États membres islamiques à collaborer avec leurs homologues des pays où de telles attaques se produisent.



Hissein Brahim Taha

Secrétaire général
de l'Organisation
de la Coopération Islamique

J'ai fait part des préoccupations des États membres de l'OCI aux gouvernements suédois et danois, au S G des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité de l'ONU, leur affirmant que ces provocations ont atteint un niveau inquiétant

Publié par
L'Organisation de la Coopération Islamique

Directeur du Département de
l'Information
Rédacteur en chef
Wajdi Ali Sindi

Editeur
Alhadji Idriss Annour

Mise en page et conception
Mohammed Abdelqader Qalaba

Conseil consultatif
Amb. Tareq Bakheet
Hasan Basri Arsalan

Revision
Teysir Arslan

Adresse :
Madinah Road, P.O. Box 178,
Jeddah-21411, Arabie Saoudite
Tél : 012 6515222 Fax : 012 6512288
Telx. : 601366 Islamic SJ.
Site Internet : www.oic-oci.org

Pour les commentaires,
les demandes de renseignements

E-mail : journal@oic-oci.org
Observateur permanent de l'OCI
auprès de l'ONU - Bureau de New York
320 East - 51st Street
New York 10022
New York, États-Unis
www.oicun.org
oic@un.int
OIC Permanent Observer
to the UN Geneva Office
ICC-20, Route Pre-Bois - Case Postal 1818
CH 1215, Geneve, Suisse
www.oic-un.org
oic@oic-un.org

Les opinions exprimées par les rédacteurs/auteurs des articles publiés dans le Journal de l'OCI ne représentent pas nécessairement les visions de l'OCI, mais sont les vues personnelles des auteurs eux-mêmes. Cependant, l'OCI se réserve le droit/discrétion d'amender, réviser, éditer, supprimer ou d'examiner toute partie ou portion du texte partout où cela est jugé nécessaire.

Liens connexes de l'OCI

Organes subsidiaires

- Académie internationale du Fiqh islamique - Djeddah, www.fiqhacademy.org
- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), Casablanca, www.icdt-oic.org
- Université islamique de Technologie (UIT), Dacca, www.iutoic-dhaka.edu
- Centre de Recherches statistiques, économiques et sociales, et de formation pour les pays islamiques (SESRIC) - Ankara, www.sesric.org
- Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques (IRCICA) - Istanbul, www.ircica.org
- Fonds de solidarité islamique - Djeddah, www.isf-fsi.org
- Université islamique du Niger - Niamey
- Université islamique d'Ouganda - Kampala

Institutions et organes spécialisés

- Groupe de la Banque islamique de développement (BID), Djeddah, www.isdb.org
- Organisation du monde islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ICESCO) - Rabat www.isesco.org.ma
- Union des agences de presse des Etats membres de l'OCI (UNA), Djeddah, www.islamicnews.org.sa
- Union des radiodiffusions des Etats islamiques (IBU), Djeddah, www.ibu.org
- Comité islamique du Croissant international (CICI), Benghazi, www.icic-oic.org
- Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), Nour Sultan
- Organisation pour le développement de la femme dans les pays islamiques, Le Caire
- Centre de travail de l'OCI, Bakou
- Centre de l'OCI pour la coopération et la coordination policières, Istanbul
- Organisation des sciences, de la technologie et de l'innovation (Secrétariat du COMSTECH), Islamabad

Institutions affiliées

- Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture, à Karachi, www.icci-oic.org
- Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI) - Istanbul
- Université islamique internationale de Malaisie (UIIM) - Kuala Lumpur
- Fédération sportive des jeux de la solidarité islamique - Riyadh
- Forum de la jeunesse de la Coopération islamique (FJCI) - Istanbul
- Conseil général pour les banques et les institutions financières islamiques - Amman
- Académie islamique mondiale des Sciences (IAS) - Amman - www.ias-worldwide.org
- Organisation des capitales et villes islamiques, Makkah al-Moukarramah
- Forum mondial de médiation - Amman
- Union internationale des scouts musulmans (IUMS) - Jeddah
- Groupe de réaction aux urgences informatiques à l'OCI, Cyberjaya - Malaisie
- Association des autorités fiscales des pays islamique (ATAIC) - Khartoum
- Fédération mondiale des écoles arabo-islamiques internationales - Le Caire - www.wfais.org
- Fédération des Entrepreneurs des pays islamiques (FOCIC) - Casablanca
- Fédération des consultants des pays islamiques (FCIC) - Istanbul
- Union immobilière dans les Etats islamiques - Djibouti
- Association islamique des armateurs, Jeddah - www.oisaonline.com
- Forum des journalistes de l'OCI - Turquie
- Forum des autorités chargées de la régulation de la radiodiffusion dans les Etats membres (IBRAF) - Turquie



TABLE DES MATIERES

Autodafé d'exemplaires du Saint Coran

4- «L'autodafé d'exemplaires du Saint Coran» L'OCI interpelle les pays membres de prendre les mesures qu'ils jugent appropriées dans leurs relations avec les pays concernés

6- Appel aux autorités suédoises et danoises à prendre des mesures pour prévenir la réédition des actes de profanation du Noble Coran

Sous le microscope

12- Houssein Taha prend part à la «réunion ministérielle de la Coalition internationale contre Daech»

Dossier de la Palestine

16- Session extraordinaire de l'OCI : Les violations israéliennes dépassent toutes les limites

18- L'OCI opère sur tous les fronts pour contrer les violations israéliennes

Afghanistan

28- L'OCI et ses organes continuent d'œuvrer à la réalisation de projets de développement en Afghanistan

Visites

29- Le Président de la Gambie reçoit la délégation de l'OCI

34- Le Président indonésien reçoit le Secrétaire général à Jakarta

Affaires sociales

32- La Conférence du Caire sur le «Développement social» adopte des résolutions sur la protection de l'enfance et l'autonomisation de l'institution familiale

33- Le Secrétaire général : l'Islam insiste sur les droits de la femme

Communautés musulmanes

35- Le Secrétaire général rencontre le Premier ministre de Thaïlande

50- L'OCI s'informe de la situation des réfugiés Rohingyas à Cox's Bazar

Affaires humanitaires

42- Houssein Taha appelle à la mise au point d'un système d'action humanitaire pour le monde islamique

44- La délégation de l'OCI inspecte les zones des réfugiés soudanais au Tchad

Affaires culturelles

46- L'OCI examine le projet de création d'une plate-forme pour la protection de son patrimoine culturel

Sciences et technologie

48- La première ministre bangladaise parraine la cérémonie de remise de diplômes à l'Université islamique de technologie

49- L'OCI, l'IRCICA et l'Université Ahmadu Bello organisent une conférence sur les sciences islamiques en Afrique

Organes

55- Le séminaire de l'ICESCO appelle à soutenir la culture de la paix et à faire face à la haine

59- Le programme de la BID pour l'enseignement a permis la formation de 675.000 enseignants



09 L'OCI appelle les médias de ses Etats membres à s'attaquer au phénomène de l'islamophobie



20 Le Saint Coran imprègne de spiritualité l'histoire du Musée des Arts islamiques de Malaisie



25 Abidjan : Capitale de la culture islamique pour le Groupe africain au titre de 2023



51 180 milliards de dollars, taille du Marché halal de au Nigeria d'ici 2027



60 Les Musulmans philippins fiers de la plus vieille mosquée à Tawi-Tawi



«Session extraordinaire» «L'autodafé d'exemplaires du Saint Coran» interpelle les pays de l'OCI à prendre les mesures qu'ils jugent appropriées dans leurs relations avec les pays concernés



La Session extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) qui s'est tenue le 24 juillet 2023 suite à l'autodafé d'exemplaires du Saint Coran en Suède et au Danemark, a appelé dans sa Résolution les États membres de l'Organisation à envisager de prendre, sur le plan politique, les mesures qu'ils jugent appropriées dans leurs relations avec les pays où des exemplaires du Saint Coran sont profanés et brûlés, dont la Suède et le Danemark, ainsi que le rappel de leurs ambassadeurs auprès des deux pays aux fins de consultation, de même que les mesures économiques, culturelles ou autres, et ce, pour exprimer leur rejet des abus répétés contre le caractère sacré du Noble Coran et des symboles islamiques. La Résolution a également salué les mesures prises par les États membres dans leurs relations avec les deux pays pour dénoncer ce crime.

Les ministres ont chargé le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, de

prendre des mesures concrètes pour revoir le cadre officiel liant le Secrétariat général à tout Etat où des exemplaires du Noble Coran et autres valeurs islamiques sont profanés, avec l'autorisation des autorités du pays concerné, y compris celle de la suspension de son statut d'envoyé spécial. Ils se sont félicités également de la décision du Secrétaire général de suspendre le statut de l'Envoyé spécial de la Suède auprès de l'OCI jusqu'à ce que les autorités prennent les dispositions nécessaires pour incriminer ces pratiques et empêcher leur récurrence.

La résolution a fermement condamné la poursuite des attaques manifestes contre le caractère sacré du Noble Coran, tout en déplorant la récurrence de ces actes. Elle a également regretté que les autorités suédoises continuent de délivrer des autorisations permettant leur exécution, en s'abstenant de prendre les mesures nécessaires pour les interdire tant en Suède qu'au Danemark, ceci va à l'encontre de la Résolution 2686 (2023) du Conseil de Sécurité des

Nations Unies du 14 juin 2023, portant sur la tolérance, la paix et la sécurité internationales.

Elle a, en outre, condamné toutes les tentatives visant à profaner le caractère sacré du Saint Coran et autres Livres, ainsi valeurs et symboles sacrés pour l'Islam et les autres religions sous prétexte de la liberté d'expression, ce qui va à l'encontre des articles 19 et 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

D'autre part, le Conseil ministériel extraordinaire a invité le Secrétaire général des Nations Unies à nommer un Rapporteur spécial sur la lutte contre l'islamophobie, ainsi qu'à tenir une réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Organisation sur l'islamophobie, afin d'entreprendre une évaluation approfondie des attaques scandaleuses contre les Musulmans et les symboles islamiques sacrés, et faire le suivi des conclusions et décisions issues des réunions précédentes du Comité exécutif et du CMAE, en coordination avec le Secrétariat général et en consultation avec les États membres.

La Résolution a demandé au Secrétariat général d'accélérer la mise en œuvre du «Plan d'action de lutte contre l'islamophobie», qui a été adopté par les ministres des États membres de l'OCI du Groupe de contact sur la paix et le dialogue, en marge de la 74ème session de l'Assemblée générale de l'ONU à New York. Elle a également exhorté le Secrétariat général à déployer davantage d'efforts de coordination et de coopération avec les organisations islamiques concernées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action susmentionné, afin de faire face plus efficacement aux répercussions de l'islamophobie, tout en mettant en œuvre les dispositions pertinentes contenues dans le Document de Makkah Al-Mukarramah, adopté par le CMAE à sa 48ème session tenue à Islamabad, au Pakistan en 2022. De même qu'elle a demandé que le point «lutte contre le phénomène de l'islamophobie» continue à être inscrit à l'ordre du jour des réunions du Groupe de l'OCI avec les Etats et groupements internationaux et régionaux.

L'OCI: vaste action internationale après la profanation des symboles islamiques

La session extraordinaire des ministres des Affaires étrangères a adopté une résolution sur l'envoi d'une délégation de l'organisation, sous la présidence du Secrétaire général, M. Hissein Brahim Taha, afin d'exhorter la Commission de l'Union européenne à exprimer la condamnation des États membres de l'Union pour le crime de profanation du Coran, et leur demander de prendre les mesures nécessaires de brider cet acte criminel commis sous prétexte de liberté d'expression. La Résolution a également invité les Ambassadeurs des États membres de l'OCI où ces actes ignobles à l'égard du Noble Coran et autres symboles sacrés islamiques ont été commis, à déployer des efforts collectifs auprès des parlements nationaux, des médias, des organismes de la société civile et des institutions gouvernementales, pour exprimer la position de l'OCI et inciter les autorités compétentes concernées à prendre les mesures judiciaires appropriées pour incriminer de tels abus.

Dans ce même contexte, la Résolution a appelé toutes les Missions de l'OCI accréditées auprès d'autres organisations à l'étranger (New York, Genève et Bruxelles) à prendre l'initiative d'endiguer les actes de haine contre l'Islam et ses symboles sacrés dans l'interprétation des conventions pertinentes des textes juridiques internationaux y afférents.

De même qu'elle a invité les organismes de la société civile des États membres à travailler avec les organismes similaires des pays où se produisent ces actes islamophobes à l'endroit du Noble Coran et autres valeurs sacrées et à recourir aux tribunaux locaux jusqu'à épuisement des voies de recours internes, avant la saisie des instances judiciaires internationales, le cas échéant.

La session du CMAE a chargé le Groupe de l'OCI à New York et à Genève de continuer à sensibiliser les agences concernées des Nations Unies sur les violations continues à l'égard des symboles et des choses islamiques sacrés, dont la poursuite, le cas échéant, des efforts visant l'adoption par l'ONU de résolutions condamnant et criminalisant les actes portant atteinte au Noble Coran et aux Livres révélés. La Résolution exige le respect des religions et des cultures et la diffusion de la culture de paix et de dialogue entre les religions.



De même qu'elle charge le Groupe de l'OCI dans les capitales où ces actes flagrants ont été commis, et les organisations internationales, en particulier l'Union européenne, de prendre les mesures nécessaires pour transmettre ce communiqué aux ministères des Affaires étrangères et aux agences concernées dans ces pays, ainsi qu'aux organisations, et de souligner la gravité et les conséquences que comporte la profanation continue des symboles et choses sacrées islamiques. Elle mandate également le Groupe à New York de prendre les mesures nécessaires pour transmettre la résolution aux agences concernées des Nations Unies afin qu'elles l'inscrivent comme document officiel, à la Charte des Nations Unies, qui prône le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, et ce, sans discrimination fondée sur le sexe, la langue ou la religion.

La Résolution invite, en outre, le Secrétaire général à confier aux dites missions, en coordination avec le Groupe de l'OCI dans ces villes et les organisations dans lesquelles l'OCI est représentée, le soin d'organiser des conférences ou des séminaires traitant du dialogue entre les religions, les cultures et les peuples, événements qui peuvent également être tenus entre des organisations internationales et des ONG européennes non islamiques désireuses d'approfondir leur connaissance de l'Islam et de ses enseignements.

Les ministres ont réaffirmé l'importance

du Plan d'action en huit points convenu à l'unanimité en vertu de la Résolution 16/18 adoptée par le Conseil des droits de l'homme, qu'ils considèrent comme une étape onusienne importante pour lutter contre l'incitation à la haine, la discrimination, la stigmatisation et la violence fondées sur la religion ou la croyance. Ils sont appelés tous les États membres à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action et de prendre toutes les mesures en vue de maintenir le consensus international afférent à cette importante initiative de l'OCI.

Sur un autre plan, la Résolution a réaffirmé le rôle clé de l'engagement politique au plus haut niveau relativement à la mise en œuvre effective de la Résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, dans son intégralité. Elle encourage, par ailleurs, les pays à accorder une attention particulière à la nécessité de criminaliser l'incitation à la violence axée sur la religion ou la croyance, tout en reconnaissant le rôle positif d'un débat ouvert et d'un dialogue interconfessionnel constructif et respectueux à cet égard. Elle s'est également félicitée de l'adoption, le 12 juillet 2023, de la Résolution 53/1 par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies sur «la lutte contre la haine religieuse constituant une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence», tout en insistant sur l'impératif d'adhérer à son contenu.

Appel aux autorités suédoises et danoises à prendre des mesures pour prévenir la réédition des actes de profanation du Noble Coran



Le Secrétaire général de l'Organisation de coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a renouvelé son appel aux autorités suédoise et danoise pour qu'elles prennent des mesures officielles pour prévenir la réédition des actes de profanation et d'autodafé du Noble Coran, tout en exprimant sa déception quant à l'absence jusqu'à présent de mesures prises dans ce sens.

Ces déclarations du Secrétaire général sont intervenues lors de son discours d'ouverture de la 18ème session extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, qui s'est tenue virtuellement le 31 juillet 2023.

Cette session a porté sur la réédition des actes de profanation et d'autodafé d'exemplaires du Saint Coran en Suède et au Danemark.

Le Secrétaire général a exprimé, au début de son allocution, sa profonde gratitude au Royaume d'Arabie saoudite, Président en exercice du Sommet islamique et du Comité Exécutif, ainsi qu'à la République d'Irak pour leur demande à tenir cette session extraordinaire du CMAE pour débattre de la question de profanation et d'autodafé d'exemplaires du Saint Coran, soulignant que cette initiative témoigne de l'intérêt particulier que ces deux pays accordent à cette affaire ainsi que

de leur souci à adopter une position unifiée face à ces actes exécrables qui incarnent la manifestation délibérée de la haine et de l'intolérance religieuses.

Le Secrétaire général a ajouté que les membres, ainsi que le Secrétariat général, ont adressé des messages clairs aux gouvernements concernés les invitant à prendre les mesures appropriées pour éviter l'escalade et prévenir les répercussions dangereuses pouvant résulter de telles actions provocatrices. Il a souligné qu'il était regrettable que les autorités concernées continuent d'accorder les permis autorisant ces manifestations, sous prétexte de liberté d'expression.

À cet égard, le Secrétaire général a renouvelé sa profonde gratitude aux États et aux organisations internationales qui ont condamné les actes de profanation et d'autodafé du Saint Coran et à ceux qui ont adopté ou soutenu la résolution du Conseil des droits de l'homme. D'autre part, le Secrétaire général a fait part des préoccupations des États membres au gouvernement suédois ainsi qu'au Secrétaire général des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il leur a expliqué que la nature des provocations avait atteint un niveau alarmant, exprimant dans ce contexte la déception des pays de l'OCI que les

autorités concernées continuent à délivrer des autorisations permettant de commettre ces actes.

Il a invité les autorités suédoises à prendre en considération la gravité de cette question pour le monde islamique.

Dans cette veine, il a informé le gouvernement suédois de la suspension du statut d'Envoyé spécial de la Suède auprès de l'OCI.

De son côté, le ministre suédois des Affaires étrangères a informé le Secrétaire général que son gouvernement condamne la profanation des symboles sacrés de l'Islam, dont le Saint Coran, et que la Suède est soucieuse de préserver ses bonnes relations avec les États membres de l'OCI.

A cet égard, le Secrétaire général a affirmé que l'Organisation tient en grande estime les peuples suédois et danois, d'autant que lesdits actes sont l'œuvre d'une minorité extrémiste. Face à cette situation, le Secrétaire général a recommandé aux États membres de prendre les mesures qu'ils jugent appropriées dans leurs relations avec la Suède et le Danemark pour exprimer leur rejet de la position adoptée par les autorités de ces pays à l'égard de ces actes répétés de profanation du Noble Coran..

La réunion ministérielle préparatoire relative à l'autodafé d'exemplaires du Noble Coran passe en revue les efforts pertinents de l'OCI



Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Yousef bin Muhammad Al-Dubaie, a prononcé le discours de l'organisation à l'ouverture de la réunion préparatoire des hauts fonctionnaires à la 18ème Session extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI, qui s'est tenue à Djeddah le 30 juillet dernier.

M. Al-Dubaie, a exprimé la gratitude du Secrétariat général envers le Royaume d'Arabie saoudite, Président du 14ème Sommet islamique, et la République d'Irak pour leur initiative de convoquer cette session extraordinaire pour débattre cette question cruciale à laquelle les Etats membres de l'OCI et les peuples islamiques accordent un intérêt particulier.

Il s'est dit heureux d'accueillir les participants au siège du Secrétariat général à l'ouverture des travaux de la Réunion des hauts fonctionnaires préparatoire à la 18ème session extraordinaire du CMAE de l'OCI concernant les incidents récurrents de profanation et d'autodafé d'exemplaires du Saint Coran en Suède et au Danemark.

Dans son allocution, M. Al-Dubaie a indi-

qué que le Secrétariat général et les pays de l'OCI ont, à chaque fois, opposé un refus catégorique à ces actes et émis des communiqués les dénonçant appelant les autorités des pays concernés à prendre les mesures nécessaires pour éviter qu'ils ne se reproduisent.

Le Comité exécutif s'était réuni à deux reprises depuis janvier dernier pour discuter de ces actes et publié deux importants communiqués comprenant un ensemble de recommandations. Le Secrétaire général a, par ailleurs, mené plusieurs consultations avec des hauts responsables des États membres, des États non membres et des organisations internationales pour les sensibiliser à l'importance de cette question.

Les Missions de l'organisation à New York, Genève et Bruxelles, ainsi que le groupe d'États membres de l'organisation à New York et à Genève, ont mené une activité intensive et des initiatives appréciables pour informer les organes des organisations concernées des violations continues contre les symboles islamiques, avec tout ce que cela peut entraîner de réactions susceptibles d'alimenter les discours de haine et le phénomène croissant de l'extrémisme violent.

Elles ont ainsi expliqué la position de l'OCI et ce qu'elle attend de la communauté internationale en termes de condamnation et de criminalisation des actes d'incinération d'exemplaires du Saint Coran et de livres célestes. Al-Dubaie a déclaré que le Secrétariat général attend avec intérêt les décisions et directives que le Conseil prendra concernant les dispositifs proposés pour renforcer son rôle, activer ses activités et règles de coordination dans le domaine de la lutte contre la haine religieuse et l'islamophobie.

L'OCI avait précédemment, le 29 juin, dénoncé ces actes odieux que certains extrémistes ont commis et qui n'ont d'autre but que d'inciter à la haine, à l'exclusion et au racisme. Elle a mis en garde contre la gravité de ces actes, qui portent atteinte au respect mutuel et à l'harmonie entre les peuples et sont incompatibles avec les efforts menés au niveau mondial pour diffuser les valeurs de tolérance, de modération et de rejet de l'extrémisme. L'OCI a exhorté les gouvernements des pays concernés à prendre des mesures efficaces pour empêcher la répétition de ces actions.

L'OCI continue de suivre les incidents de profanation d'exemplaires du Coran



Le Secrétaire général de l'Organisation de coopération islamique (OCI), M. Houssein Brahim Taha, s'est entretenu téléphoniquement, le 7 juillet 2023, avec le Premier ministre de la République islamique du Pakistan, M. Shehbaz Sharif. L'entretien a porté sur les aspects liés au dernier incident d'autodafé d'exemplaires du Saint Coran, en Suède, et sur la réaction de l'OCI qui a convoqué, à cet égard, la réunion extraordinaire du Comité exécutif de l'Organisation, sous la présidence du Royaume d'Arabie Saoudite.

Le Secrétaire général a briefé le Premier ministre sur les délibérations de ladite réunion extraordinaire, qui l'a, à son tour, informé de l'adoption, le 6 juillet 2023, par le Parlement pakistanais bicaméral, d'une résolution demandant au gouvernement suédois de prendre des mesures contre l'auteur de cet acte répréhensible, qui ne saurait aucunement être justifié sous prétexte de la liberté d'expression. Le Premier ministre a également demandé au Secrétaire général de mener des actions par le biais des Nations unies pour contrer ces actes odieux.

L'organisation avait suivi le 29 juin dernier, ainsi que les 20 et 23 juillet derniers, les inci-

dents contre des exemplaires du Noble Coran en Suède et au Danemark. Le Secrétaire général a condamné dans les termes les plus énergiques l'autodafé d'un exemplaire du Saint Coran par un groupe extrémiste devant l'ambassade irakienne dans la capitale danoise, Copenhague. Il a exprimé sa profonde consternation devant la récurrence de ces incidents d'agression contre les saintetés islamiques.

Il a indiqué que le droit à la liberté d'expression et d'opinion implique des responsabilités en vertu du droit international. Il a également évoqué l'importance du contenu de la résolution sur «la lutte contre la haine religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence», récemment adoptée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Le Secrétaire général a exhorté le gouvernement danois à prendre les mesures nécessaires pour prévenir la répétition de tels actes.

M. Houssein Brahim Taha avait condamné, dans les termes les plus forts, un autre acte de provocation représenté par la profanation d'un exemplaire du Noble Coran, le 20

juillet dernier, devant l'ambassade d'Irak à Stockholm.

Il convient de noter que M. Houssein Brahim Taha avait condamné, dans les termes les plus vigoureux, un autre acte de provocation représenté par la profanation d'un exemplaire du Saint Coran, le 20 juillet dernier, devant l'ambassade d'Irak à Stockholm.

Le secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique a souligné la nécessité de se conformer au droit international exhortant, à cet égard, les autorités suédoises à cesser de délivrer des permis aux groupes et individus extrémistes afin d'empêcher la répétition d'actes de provocation aussi néfastes. Il a également exhorté le gouvernement suédois à prendre les mesures nécessaires pour éviter l'escalade et d'autres répercussions.

Le Secrétaire général a tenu des consultations avec les États membres de l'OCI sur la mise en œuvre du Communiqué final du Comité exécutif de l'OCI, issu de sa réunion extraordinaire tenue le 2 juillet 2023.

L'OCI invite les agences de presse à contrer le phénomène d'islamophobie

L'Organisation de coopération islamique (OCI) s'est félicitée de l'adoption par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies de la Résolution sur la «Lutte contre la haine religieuse constituant une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence», en tant qu'étape cruciale sur la voie du renforcement des efforts collectifs et de la détermination à rejeter la profanation des livres saints et l'intolérance religieuse.

La Résolution a été adoptée à la suite du débat urgent engagé au cours de la 53^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, à la demande du groupe des Etats de l'OCI à Genève en réponse à la série d'actes provocateurs de profanation d'exemplaires du Saint Coran dans certains pays européens ainsi que d'autres pays.

Elle a également condamné les récents actes prémédités de profanation du Saint Coran, soulignant à cet égard la nécessité de responsabiliser les auteurs de ces actes de haine religieuse, conformément aux obligations découlant du droit international en matière de droits de l'homme et que ces Etats doivent respecter.

La Résolution invite également le Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme à s'élever contre l'incitation à la haine religieuse, de même qu'elle demande au Conseil des droits de l'homme de définir les causes et les manifestations de la haine religieuse et de mettre en évidence les lacunes existantes dans les lois, politiques et pratiques judiciaires qui empêchent la prévention des actes publics et prémédités et la poursuite de leurs auteurs. Elle propose également des mesures destinées à contrer les actes de haine religieuse qui entravent la pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Par ailleurs, la Résolution encourage les Etats à adopter des lois et des politiques nationales destinées à prévenir et à contrecarrer les actes et les appels à la haine religieuse.

D'autre part, l'OCI a continué à exhorter la Communauté internationale à s'attaquer résolument aux actes récurrents de profanation d'exemplaires des livres saints, à la montée de la xénophobie, à l'incitation à l'islamophobie, au racisme et à la discrimination fondée sur la religion ou la croyance, ainsi que les discours de haine et l'incitation à la violence. Le Secrétariat général a réaf-

firmé, dans son communiqué, qu'elle est fermement persuadée que l'adoption de cette Résolution historique par le Conseil des droits de l'homme inaugurerait une nouvelle ère en termes de dialogue et d'efforts collectifs qui permettront d'enrayer les manifestations de haine religieuse et l'incitation à la violence. En ces moments difficiles, il convient d'urgence de resserrer les rangs pour défendre les valeurs de tolérance et de coexistence pacifique entre les peuples et les civilisations.

La Résolution étant adoptée, le Secrétaire général de l'OCI, M. Houssein Brahim Taha, a félicité tous les Etats qui ont parrainé le projet de résolution, ainsi que ceux qui l'ont soutenu. Il a également rendu hommage au Royaume d'Arabie saoudite, Président en exercice de la Conférence islamique au Sommet et du Comité exécutif de l'OCI, pour son engagement et son initiative de convoquer la réunion extraordinaire du Comité exécutif sur cette question, qui a donné lieu à un débat fructueux au Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Il a réitéré, en outre, l'appel à la Communauté internationale pour qu'elle s'oppose fermement aux manifestations de discrimination et d'intolérance et à l'incitation à la haine.

Il a également exhorté la Communauté internationale à œuvrer à la mise en œuvre et au suivi de la Résolution adoptée ce jour par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

D'un autre côté, le Secrétariat général de l'Organisation a demandé aux médias des secteurs public et privé des Etats membres à axer leurs projets cinématographiques, télévisuels, radiophoniques et journalistiques, ainsi que dans les réseaux sociaux, sur la lutte contre le phénomène d'islamophobie et de dénigrement des symboles religieux. C'est ainsi que s'est exprimé le Secrétariat Général à travers l'allocution prononcée par M. Wajdi Ali Sindi, Directeur du Département de l'information de l'OCI, au cours de la réunion urgente de l'Union des radios et télévisions des Etats membres de l'OCI, tenue virtuellement le 5 juillet 2023 et consacrée à l'examen d'un mécanisme médiatique pour la lutte contre la profanation des choses religieuses sacrées, au lendemain de l'acte d'autodafé d'un exemplaire du Saint Coran dans la capitale suédoise, Stockholm. Le Di-



recteur du Département de l'information de l'OCI a également indiqué que la Déclaration finale issue de la réunion extraordinaire à composition non limitée du Comité exécutif de l'OCI sur l'autodafé du Saint Coran, dont les travaux se sont déroulés le 2 juillet 2023 au siège du Secrétariat général, comprenait 26 points représentant une feuille de route et un plan intégré pour faire face à la récurrence des actes de diffamation contre des exemplaires du Saint Coran et de dénigrement d'autres symboles religieux sacrés. Elle constitue aussi un appel pour le déploiement d'efforts collectifs accrus au niveau des parlements nationaux, des médias et des organismes de la société civile pour exprimer la position de principe de l'OCI et exhorter les autorités compétentes à prendre les mesures législatives qui s'imposent pour incriminer semblables attaques.

M. Sindi a souligné, en outre, que l'OCI, par l'intermédiaire de son département de l'information, de l'Observatoire de l'islamophobie et de ses organes médiatiques, à savoir le Comité permanent pour l'information et les affaires culturelles (COMIAC), l'Union des radios et télévisions des Etats membres de l'OCI (ISBU) et l'Union des agences de presse de l'OCI (UNA), déploie des efforts considérables avec ses partenaires et œuvre de concert avec les médias, en faveur de la promotion de la compréhension de l'utilisation responsable de la liberté d'expression.



L'OCI convoque une réunion d'urgence du Comité exécutif sur le Saint Coran

Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a invité les Etats membres à prendre une position commune et des mesures collectives pour empêcher la répétition des actes de profanation d'exemplaires du Saint Coran et d'outrage à notre noble Prophète Mohammad (PSL). C'est ainsi que c'est exprimé le Secrétaire général dans l'allocation qu'il a prononcée à la réunion extraordinaire à composition non limitée du Comité exécutif de l'OCI, tenue au siège Secrétariat général à Djeddah le 2 juillet 2023, pour discuter des mesures à prendre face aux conséquences de l'acte d'autodafé d'un exemplaire du Saint Coran, qui s'est déroulé devant la grande mosquée de la capitale suédoise, Stockholm, le 1er jour de l'Eid al-Adha. La réunion s'est tenue sur invitation du Royaume d'Arabie saoudite, président en exercice du Sommet islamique et du Comité exécutif de l'OCI.

Dans son allocation, le Secrétaire général a souligné qu'il était malheureux qu'au 1er jour de cet événement heureux que l'ensemble des Musulmans dans le monde célèbre, un acte ignominieux de profanation du Saint Coran soit commis devant la grande mosquée de Stockholm, capitale de la Suède. Il a indiqué que cette réunion a été convoquée pour discuter de la réponse appropriée à donner à cet acte, insistant sur

la nécessité d'adresser un message clair pour rappeler que les actes de profanation du Saint Coran et d'outrage envers la personne du Prophète Mohammad (PSL) et les symboles de l'Islam ne sont pas seulement de simples incidents d'islamophobie, et de souligner la nécessité de rappeler sans discontinuer la communauté internationale l'impératif d'appliquer urgemment le droit international.

La Déclaration finale du Comité exécutif a fermement condamné l'odieuse agression récente contre le Saint Coran au Royaume de Suède, le premier jour de l'Aïd el-Adha de l'an 1444 de l'Hégire, à l'extérieur de la mosquée centrale de la capitale Stockholm, et déplore la récurrence des actes de profanation du Saint Coran. La Déclaration a demandé au Secrétaire général d'adresser un message, au nom des Etats membres de l'OCI, au gouvernement suédois et d'examiner la possibilité d'envoyer une délégation à la Suède et à la Commission de l'Union européenne pour dénoncer l'acte d'autodafé d'exemplaires du Saint Coran.

De même qu'elle a condamné toutes les tentatives visant à préjudicier le caractère sacré du Saint Coran ainsi que les autres valeurs et symboles sacrés de l'Islam sous prétexte de la liberté d'expression, ce qui est contraire à l'esprit des Articles 19 et 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques,

appelant à cet égard la communauté internationale à s'opposer à ces tentatives de provocation.

La réunion a invité les ambassadeurs des Etats membres de l'OCI dans les capitales respectives où des actes odieux contre des exemplaires du Saint Coran et d'autres symboles sacrés islamiques ont eu lieu, à déployer des efforts collectifs auprès des parlements nationaux, des médias, des organismes de la société civile et les autres institutions gouvernementales, afin de faire connaître la position de l'OCI.

Elle a appelé les missions de l'OCI à l'étranger (New York, Genève et Bruxelles) à prendre l'initiative de contrer, auprès des organisations internationales respectives auprès desquelles elles sont accréditées, ces actes de haine contre l'Islam et ses symboles sacrés dans l'interprétation des conventions pertinentes et, à cette fin, la formulation de nouveaux textes juridiques internationaux.

Elle a, en outre, invité les organismes de la société civile islamique à œuvrer conjointement avec les organismes de la société civile dans les pays où des actes hostiles à l'Islam sont commis, incarnés par les atteintes au Saint Coran et autres valeurs sacrés, à recourir aux tribunaux locaux jusqu'à épuisement des voies de recours domestiques, avant de porter leur affaire devant les instances judiciaires internationales.

Les Etats membres appelle l'OCI à mettre en œuvre le «Plan d'action pour la lutte contre l'islamophobie»

Le Secrétariat général a demandé d'accélérer la mise en œuvre du «Plan d'action pour la lutte contre l'islamophobie» adopté par les ministres des Etats de l'OCI membres du Groupe de contact sur la paix et le dialogue, en marge de la 74ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

Dans sa Déclaration finale, la réunion extraordinaire du Comité exécutif de l'OCI tenue en réaction à la diffamation du Saint Coran en Suède, a remis l'accent sur l'importance du plan d'action en huit points adopté à l'unanimité en vertu de la Résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Dans sa Déclaration, le Comité a mis en exergue le rôle essentiel de l'engagement politique, au plus haut niveau, dans la mise en œuvre intégrale et effective de la Résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, qui encourage les États à accorder une attention particulière sur la nécessité d'incriminer l'incitation à la violence axée sur la religion ou la croyance.

Il appelle, en outre, tous les gouvernements à mettre pleinement en œuvre leur cadre juridique et administratif existant ou à adapter de nouvelles législations, le cas échéant, en fonction de leurs obligations conformément au droit international, des règles et des normes pour protéger tous les individus et les communautés contre la haine et la violence axées sur la religion et la croyance et pour assurer la protection des lieux de culte. Evoquant la Résolution 34/36 du 24 mars 2017 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le Conseil a demandé l'élaboration de normes complémentaires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

La Déclaration a également demandé au Secrétaire général de transmettre un message au Secrétaire général des Nations unies et au Président du Conseil de sécurité, les invitant à publier des déclarations condamnant et rejetant les outrages faits aux symboles religieux et choses sacrées.

Dans ce contexte, le groupe islamique à New York et à Genève a été chargé de continuer à sensibiliser les organes compétents de l'ONU aux violations continues à l'endroit

des symboles et valeurs islamiques, autant de facteurs susceptibles d'alimenter le discours de haine et d'exacerber l'extrémisme violent. La Déclaration a également chargé les groupes islamiques dans les capitales (en particulier celles où des actes odieux ont été commis sur des exemplaires du Saint Coran et d'autres symboles islamiques sacrés) ainsi que les organisations internationales, en particulier l'Union européenne, de prendre les mesures nécessaires pour communiquer ladite Déclaration aux ministères des Affaires étrangères et aux agences concernées dans ces pays et organisations, et d'insister sur la gravité et les conséquences que revêt la persistance à outrager les symboles et les valeurs sacrées de l'Islam.

La Déclaration a demandé que le point relatif à la «Lutte contre l'islamophobie» continue à être inscrit à l'ordre du jour des réunions du Groupe islamique de l'OCI auprès des pays et groupes internationaux et régionaux. Elle a, en outre, renouvelé l'appel au Secrétaire général afin qu'il prenne des mesures immédiates en vue de renforcer l'Observatoire de l'islamophobie au sein du Secrétariat général en le transformant en un Département complet de lutte contre l'islamophobie, de dialogue et de communication, en allouant les ressources nécessaires qui permettront à l'Observatoire d'opérer efficacement, mais aussi de mettre en œuvre sur le terrain des programmes concrets et de faciliter ses liens avec d'autres centres et mécanismes de surveillance de l'islamophobie dans le monde, et de présenter ses rapports périodiques de manière professionnelle. La Déclaration a appelé, dans ce contexte, à inscrire la profanation des exemplaires du Saint Coran, des symboles et des choses sacrées de l'Islam à l'ordre du jour de la réunion de coordination des ministres des Affaires étrangères des États membres, en marge de la prochaine Assemblée générale de l'ONU à New York, ainsi que du prochain Sommet islamique, prévue en Gambie, afin de prendre des mesures complémentaires en vue de faire face à ce phénomène préjudiciable à l'Islam et aux Musulmans. Le Secrétaire général a été invité, dans cette veine, à envisager la possibilité de reconsidérer le cadre officiel qui relie le Secrétariat général à tout pays



dans lequel le caractère sacré du Saint Coran et d'autres valeurs, symboles et doctrines islamiques sont profanés, avec le consentement du pays concerné, y compris la suspension de son statut d'envoyé spécial.

Dans sa Déclaration finale, le Comité a demandé au Secrétaire général de mettre en œuvre le Paragraphe 9 de la Résolution 68/48-POL en désignant un envoyé spécial sur l'islamophobie, dans la limite des ressources disponibles, pour mener les efforts collectifs au nom de l'OCI. De même qu'elle a invité le SG à consulter les Etats membres en vue de tenir une réunion extraordinaire de haut niveau, le cas échéant.

La Déclaration a salué la tenue de la Conférence internationale sur l'islamophobie et la discrimination, les 22 et 23 août 2023 à Kuala Lumpur, en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI.

Le S.G participe à la «réunion ministérielle de la Coalition internationale contre Daech»



Le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, a pris part le 8 juin 2023 dans la capitale saoudienne, Riyad, à la réunion ministérielle de la Coalition internationale contre Daech. Dans l'allocution qu'il a prononcée à cette occasion, le Secrétaire général a réitéré la position de principe de l'OCI qui rejette toutes formes de terrorisme, tout en mettant en lumière les efforts qu'elle déploie dans la lutte contre ce phénomène et a réaffirmé le soutien de l'OCI à tous les efforts régionaux et internationaux visant à prévenir l'extrémisme violent et à combattre le terrorisme et à assurer la paix et la sécurité mondiales.

Il a apprécié, en outre, à leur juste valeur les efforts inlassables consentis par le Royaume d'Arabie saoudite, les Etats-Unis d'Amérique et les membres de la Coalition internationale contre Daech pour combattre le phénomène d'extrémisme violent et de terrorisme.

S'adressant à la session de haut niveau, à laquelle se sont adressés également MM. António Guterres, Secrétaire général des Nations unies et Csaba Krösi, Président de la 77ème session des Nations unies, ainsi que plusieurs ministres et hauts respon-

sables, l'Ambassadeur Al-Dobaie a exprimé la détermination et l'engagement de l'OCI à faire face aux défis que pose la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Et d'ajouter que l'OCI se tient prête à soutenir la communauté internationale, y compris les agences onusiennes compétentes, dans leurs efforts pour combattre le terrorisme et relever les défis.

La Conférence s'est penchée sur les menaces croissantes et émergentes du terrorisme dans les différentes parties du globe et explorer les voies et moyens permettant de surmonter ces menaces et ces défis grâce, notamment, à la promotion de la coopération régionale et internationale, au partage des informations et des meilleures pratiques, à la sensibilisation des Etats membres de l'ONU et le renforcement de leurs capacités. Sur le terrain, et tout au long de la période mai-août, l'OCI a répertorié un certain nombre d'opérations terroristes qui se sont déroulées dans ses Etats membres, et a exprimé sa ferme condamnation du terrorisme, quelle qu'en soit la source ou la forme. C'est ainsi que le Secrétariat général a vigoureusement condamné l'attaque du 27 mai 2023 visant les forces ougandaises

de maintien de la paix à Buldo Marir, en Somalie, qui opèrent dans le cadre de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Il a également énergiquement condamné l'attaque qui a eu lieu sur l'île tunisienne de Djerba le 9 mai, qui a entraîné la mort d'un certain nombre d'agents de sécurité et de visiteurs. Dans ce même contexte, le Secrétariat général a exprimé sa vive condamnation de l'attaque contre une école dans l'ouest de l'Ouganda le 16 juin, qui a fait des dizaines de morts et de blessés. En République fédérale du Nigeria, l'OCI a fermement condamné l'attaque menée par des hommes armés, le 3 juin 2023, contre des villages du nord du pays, qui a fait 30 victimes. S'agissant du Pakistan, le Secrétariat général a condamné dans les termes les plus véhéments l'attentat à la bombe qui s'était produit le 30 juillet 2023 dans la province de Khyber Pakhtunkhwa dans le nord-ouest du pays et a fait des dizaines de morts et de blessés. Le Secrétariat général a, d'autre part, exprimé sa ferme condamnation de l'attentat odieux qui a ciblé un bus de transport public dans la capitale sénégalaise, Dakar, le premier août 2023.



Rapport britannique : La menace de l'extrême droite

Le gouvernement britannique a placé la «menace d'extrême droite» comme la deuxième menace pour le pays après les actes de terrorisme perpétrés par des Musulmans et que le ministère de l'Intérieur britannique évalue à quelque 22% des attaques enregistrées depuis 2018, au quart des cas du MI5 et à 28% des personnes détenues pour des infractions liées au terrorisme. S'agissant de l'extrémisme attribué à des groupes islamistes, il ressort de l'examen de la stratégie antiterroriste britannique CONTEST que le lien existant entre les auteurs et «l'affiliation explicite et préjugés idéologiques constants» avec un groupe spécifique marque une tendance à la baisse. La raison en est que la «relative régression» d'Al-Qaïda et - dans une moindre mesure - de l'État islamique, également connu sous le nom de Daech.

Selon la nouvelle étude du ministère de l'Intérieur, l'organisation des extrémistes britanniques de droite est bien inférieure à celle des terroristes islamistes, et n'a rien de commun avec les groupes formels à structure de commandement avec de plans visant l'appropriation de territoires. En effet, les groupes d'extrême droite ont plutôt tendance à se former en «communautés informelles en ligne», ce qui facilite l'établissement de liens internationaux». La ministre britannique de l'Intérieur, Braverman, a déclaré que la menace terroriste

«s'intensifie».

Ces déclarations sont intervenues à la suite de la publication de la stratégie antiterroriste du gouvernement britannique, dans laquelle l'extrémisme islamiste et la droite chrétienne sont présentés comme les deux principales menaces qui se posent pour le Royaume-Uni.

La ministre de l'Intérieur a déclaré, parallèlement à la publication par le gouvernement la révision de sa stratégie antiterroriste, actualisée pour la première fois en cinq ans, que la menace terroriste était «en hausse». Elle a ajouté : «Nous sommes désormais confrontés à une menace terroriste locale moins prévisible, difficile à détecter et à investiguer ; à une menace persistante et évolutive émanant de groupes terroristes islamistes à l'étranger, associée à un environnement opérationnel dans lequel la technologie offre tout à la fois des opportunités et des risques pour nos efforts de lutte contre le terrorisme. Dans une lettre accompagnant la publication du rapport, Braverman a ajouté que la hausse provenait d'une «base inférieure» et que le risque «est moins élevé qu'il n'y était il y a quelques années».

A noter que la stratégie antiterroriste CONTEST a été mise en place en 2003 et actualisée pour la dernière fois en 2018 après les cinq attentats terroristes de 2017, dont l'attentat à la bombe de la salle de sport Manchester Arena et l'attaque du Pont de

Londres. Depuis lors, neuf attaques terroristes ont eu lieu, tuant 6 personnes et blessant 20 autres, auxquelles s'ajoutent la neutralisation de 39 autres attaques, selon le ministère de l'Intérieur.

D'autre part, le Secrétaire général de la Ligue des universités islamiques, Dr Sami Al-Sharif, a souligné l'intérêt d'identifier tous les moyens susceptibles d'assurer la diffusion de la culture de tolérance et d'harmonie entre les différents peuples, toutes confessions religieuses confondues. De même qu'il faut rejeter toutes les tentatives de dénaturation et de dénigrement que certains pays, groupes et individus livrent envers ceux qui diffèrent d'eux dans leurs visions et leurs orientations, au vu de l'évolution et des événements que traverse le monde, associés aux actes de terrorisme et d'intimidation perpétrés par des individus sous le couvert de la religion.

Al-Sharif a précisé que les médias sont au premier plan des institutions à même d'effectuer ce travail, car ils peuvent façonner les opinions et les tendances et diriger l'opinion publique mondiale. Ces médias sont donc appelés à faire connaître les fondements de la religion modérée et tolérante, qui rejette toute forme de terrorisme et l'aliénation de l'opinion de l'autre, en vertu du principe que la différence est une norme universelle que chacun doit respecter et appliquer dans son action.

Personnages fictifs qui influencent les réseaux sociaux



Berlin, Taylan Gökalp (DAP) : L'artiste, qui a attiré largement l'attention sur les réseaux sociaux, est apparue pour dire qu'il n'a pas fermé les yeux de la nuit, étant occupé par un travail intense au bureau. C'est ainsi que cet artiste, qui est un influenceur célèbre, a gagné la sympathie des téléspectateurs. Entourée d'une pile de magazines et regardant attentivement son ordinateur portable, un stylo à la main, il dit «J'ai dessiné de bien belles choses». Mais ce que ne révèle pas l'image de l'artiste Emma, c'est qu'on n'a pas vraiment affaire à une femme japonaise, telle qu'elle le semble, d'autant qu'elle n'a rien d'un être humain. Il suffit de regarder les clips vidéos la concernant pour comprendre que ce personnage a été conçu par un programme informatique.

L'entreprise (O. Inc.), qui a développé Emma, affirme que ce personnage est le premier top-modèle virtuel au Japon. Cependant, elle n'est pas le seul mannequin sur Internet, notamment en Asie, et tout comme les vrais top-modèles, on les retrouve sur les couvertures des magazines de mode et dans les publicités de produits, alors que d'autres

peuvent être vus dans les concerts.

Et pour améliorer encore davantage l'illusion d'optique qui entoure Emma, elle partage avec ses fans régulièrement sur les plateformes des réseaux sociaux des photos montrant son interaction avec de vraies personnes. En plus de passer d'une capitale de la mode à un autre groupe de stars sociales, Emma partage également ses sentiments avec ses fans, dont le nombre atteint les 400.000.

Se présentant un jour sous une photo d'elle, portant une large capuche et tenant un parapluie noir, elle a écrit, l'air triste : «Depuis que je suis née, je déteste être seule. Mais alors, que faites-vous lorsque vous vous sentez seuls ?» Dans un autre post, elle parle d'une dispute entre elle et son frère.

Ces expressions émotionnelles montrent que les créateurs d'Emma repoussent les limites et créent un lien personnel avec Emma en présentant délibérément leur personnage novateur comme sujet aux fragilités humaines, à l'instar de tout être humain. Cette tendance semble fonctionner... à

preuve les centaines de milliers de fans sur Instagram comme indicateur de sa popularité. Et lorsqu'on leur demande si les créateurs du personnage d'Emma ont fabriqué artificiellement un monde émotionnel pour elle, ils répondent que même des vraies personnalités sont parfois accusées d'inventer des situations qui suscitent la sympathie.

Or selon l'analyste médiatique Oliver Zollner, de l'Institut d'éthique numérique de Stuttgart, ce type d'admiration émotionnelle, qui découle d'interactions avec des êtres artificiels différents des humains, soulève de sérieux problèmes. Zollner souhaiterait que les logiciels utilisés démontrent d'une plus grande transparence, déclarant à cet égard que nul ne peut pas immédiatement se rendre compte que les influenceurs virtuels ne sont pas réellement de personnes vraies. Et d'affirmer que «Les gens ne sont pas tous avertis des procédés que les entreprises appliquent pour extraire les données de leurs abonnés, ou encore de leurs formes d'exploitation».

Réalités médiatiques

Le terme «réalité» semble plus proche de la crédibilité, car on ne peut exprimer la réalité autre que par la «réalité» elle-même. C'est pourquoi, à l'apparition de ce qu'on appelle la télé-réalité - d'abord aux États-Unis d'Amérique - celle-ci a suscité l'admiration. Les émissions dites de télé-réalité ont commencé au début du millénaire, et ce type de programmes a gagné en popularité car il incarnait heure par heure la vie quotidienne des héros de ces programmes et reflétait les moindres détails de chaque entrée et sortie tout au long de la journée, y compris durant les heures de sommeil. Le réalisme de ces émissions s'est également reflété dans les talk-shows qui ne dépassent pas les limites des programmes traditionnels préparés à l'avance, afin de suivre automatiquement les réactions des invités, qui peuvent parfois s'avérer violentes, émaillées de coups et de querelles collectives, qui ont suscité une participation massive.

Il semble que ce type de programme ait été bien accueilli par le public, après des décennies de visionnage de programmes monotones et grandiloquents préparés à l'avance. Le professeur Abdel-Wahab El-Messiri, lorsqu'il décrit dans l'une de ses conférences l'impact de la caméra vidéo devenue désormais indissociable des mariages, laquelle a transformé la spontanéité de ces célébrations, et donc changé le comportement des invités qui ont graduellement pris conscience du fait que grâce à la caméra, tous leurs mouvements et leurs chuchotements sont guettés et surveillés, les amenant à prendre des attitudes artificielles, ou à tout le moins, à tenir compte de l'image dans laquelle se reflètent leurs aspects, leurs comportements, leur élégance et parfois leur surcoût.

Le réalisme médiatique ne s'est pas arrêté aux frontières de la télé-réalité traditionnelle, à l'instar du programme Star Academy dans sa version arabe, et d'autres programmes arabes qui ont captivé les téléspectateurs en 2003, voire jusqu'en 2016.

Mais avec le délitement de la télé-réalité, une réalité plus sévère après l'émergence et le développement d'une nouvelle conception de la caméra, suscitant un intérêt grandissant associé à la propagation des plateformes de réseaux sociaux qui, au fil du temps, ont débouché sur des applications qui donnent aux participants la possibilité de présenter en continu leurs journaux et des extraits de leur quotidien sans avoir besoin, pour ce faire, d'un studio ou d'un abonnement.

Les médias sont passés d'une scène préparée par des producteurs, des auteurs, des acteurs et de nombreuses équipes techniques à une image live, courte ou longue, qu'un YouTubeur ou un blogueur peut capter, qu'il soit dans un avion, dans la rue ou dans un ministère. Certains ont vu dans ce suivi quotidien une manifestation de la liberté d'expression mais aussi d'un suivi des erreurs afin de les corriger et d'en alerter la société.

Cependant, les médias de la réalité sont susceptibles de produire un effet chaotique, incontrôlé et temporaire, non seulement parce qu'il s'agit d'actions individuel, mais aussi parce qu'ils sont subordonnés à la culture et à la compréhension de l'auteur du clip, et à la réalité telle qu'il la perçoit, ainsi que son observation des plus petits détails dans la société qu'il transforme en une question ou tendance intéressant l'opinion publique et occupant un espace de controverse avant de s'achever en une autre question ou un petit scandale qui, associé aux autres scandales,.

L'adepte de la série de clips courts et dissonants se retrouvera tantôt regardant un clip préparé de manière simpliste et non professionnelle présentant une attaque orchestrée d'un crocodile attaquant un éléphant, tantôt un cocktail de clips rassemblés en une seule scène, ou encore une querelle collective entre des habitants d'une ville américaine à propos de la priorité de passage dans la rue, impliquant des hommes et des femmes... ou encore une fille présentant la dernière mode, connue désormais du nom de Fascinista, suivie d'une brève explication sur la façon de préparer la fajita mexicaine. Et c'est ainsi qu'après une heure de visionnage, le spectateur se rend compte qu'il évolue entre des clips, dans un ordre chaotique, incohérent, ne se prévalant d'aucun contenu culturel ou intérêt médiatique bénéfique au destinataire, dans la mesure où nombre de ces scènes tragiques, catastrophes humaines et questions politiques sérieuses sont transformées en sujets de divertissement.

C'est ainsi que les médias de la «réalité» conduisent, dans une petite mosaïque télévisée sur les écrans des téléphones portables, à divers résultats à la fois contradictoires, faux et instantanés, porteurs d'opinions individuelles et non spécialisées qui ne peuvent être prises en compte ou considérées comme un matériau médiatique critique. Pis encore, ce type de média a pour effet de provoquer des réactions temporaires qui s'estompent rapidement d'autant qu'il ne couvre pas l'ensemble de l'événement, se contentant plutôt d'extraire une petite partie de l'histoire destinée à susciter des impressions négatives permettant de générer une opinion publique axée sur de fausses images sur la base d'un clip vidéo d'une seule personne, que l'on peut étendre au groupe auquel appartient cette personne, d'autant qu'il induit l'observation de chaque événement séparément.



Aiman Abboushi
Editor of the OIC Journal

Les médias sont passés d'une scène préparée par des producteurs, des auteurs, des acteurs et de nombreuses équipes techniques à une image live, courte ou longue, qu'un YouTubeur ou un blogueur peut capter, qu'il soit dans un avion, dans la rue ou dans un ministère.



La Session Extraordinaire de l'OCI sur les violations israéliennes

Le Secrétaire général de l'Organisation de coopération islamique (OCI), S.E.M. Hissein Brahim Taha, a déclaré que les violations commises dans la ville occupée d'Al-Aqsa coïncidaient avec une escalade dangereuse de la fréquence des crimes israéliens à l'encontre du peuple palestinien, représentée par la récente agression militaire contre la bande de Gaza qui a fait 36 martyrs, soulignant que le nombre de martyrs palestiniens, au cours des six derniers mois, est passé à presque 180, sans compter les centaines de blessés palestiniens.

C'est ainsi que le Secrétaire général s'est adressé à l'ouverture de la réunion extraordinaire à composition non limitée du Comité exécutif qui a été organisée, sur l'invitation de l'État de Palestine et du Royaume hachémite de Jordanie, par le Secrétariat général de l'OCI le 24 mai 2023, au siège de l'Organisation à Djeddah, pour discuter des attaques israéliennes continues contre la sainte mosquée Al-Aqsa.

Le Secrétaire général a déclaré que la réunion se tient à un moment où l'on est tous désormais conscient de la gravité de la situation dans la ville sainte d'Al-Qods Al-Sharif, de ses lieux saints islamiques et chrétiens, de ses habitants résistants, de son identité civilisationnelle et son statut religieux et historique, en conséquence des tentatives d'Israël, puissance occupante, d'imposer une réalité illégale sur le terrain

dans le but de judaïser la Ville sainte et de l'isoler de son environnement palestinien, et d'empêcher son retour à la souveraineté palestinienne.

Et d'ajouter que l'Organisation a suivi la dangereuse escalade israélienne visant les lieux saints islamiques et chrétiens dans la ville occupée d'Al-Qods, en particulier la profanation et la prise d'assaut de la sainte Mosquée Al-Aqsa par des groupes de colons extrémistes et de hauts responsables israéliens sous la protection des forces d'occupation, ainsi que la tenue d'une réunion du gouvernement d'occupation israélien dans un tunnel sous la sainte mosquée et l'organisation de la prétendue et provocatrice «marche du drapeau» dans les quartiers de la ville occupée.

Le Secrétaire général a renouvelé sa mise en garde contre la gravité de la poursuite de ces agressions israéliennes barbares contre la sainte Mosquée Al-Aqsa, qui constituent une violation du caractère sacré des lieux saints et de la liberté de culte au mépris flagrant des chartes, conventions et résolutions pertinentes de l'ONU, d'autant que ces actes contribuent à alimenter la violence et les tensions et à compromettre la sécurité et la stabilité dans la région.

Il a ajouté que la gravité de ces violations israéliennes du droit international, qui dépassent toutes les limites, exigeait une action internationale immédiate. Le Secrétaire

général s'est félicité des réactions internationales représentées par le rejet et la condamnation de cette visite provocatrice du ministre extrémiste israélien à la sainte Mosquée Al-Aqsa, tout en soulignant que la ville d'Al-Qods fait partie intégrante du territoire palestinien occupé en 1967 et incarne la capitale de l'État de Palestine, et que toutes les décisions et actions prises par l'occupant israélien pour la judaïser n'ont aucun effet juridique et sont considérées comme nulles et non avenues en vertu du droit international et des résolutions de légitimité internationale.

Il a également renouvelé son appel à tous les acteurs internationaux et aux organismes internationaux concernés pour qu'ils prennent les mesures politiques et juridiques nécessaires permettant de contraindre Israël, puissance occupante, à mettre fin à ses violations continues contre le peuple palestinien, ses terres et ses lieux saints. Il a insisté sur la nécessité de s'impliquer dans le parrainage d'un processus politique qui mènerait à la fin de l'occupation israélienne et à la création d'un État palestinien indépendant et souverain sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément au Droit international, aux Résolutions de l'ONU, et à l'Initiative de paix arabe.



Communiqué final : Les actions provocatrices à Al-Aqsa sont nulles et illégitimes

Le Comité exécutif de l'OCI, s'est tenu en réunion extraordinaire à composition non limitée le 24 mai 2023 au siège du Secrétariat général de l'OCI, à Djeddah, à la demande de l'État de Palestine et du Royaume Hachémite de Jordanie, pour examiner les graves développements survenant dans la ville occupée de Jérusalem-Est, après la prise d'assaut de la mosquée Al-Aqsa (Al-Haram Al-Sharif) par un ministre du gouvernement israélien, sous la garde et la protection des forces d'occupation israéliennes.

A la suite de cette réunion, le Comité exécutif a publié un communiqué final dans lequel il a souligné que la prise d'assaut de ce sanctuaire représente une violation flagrante et inacceptable du droit international et du statut historique et juridique existant de Jérusalem et de ses lieux sacrés. Cet acte constitue une escalade dangereuse qui exige de la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, d'œuvrer à son arrêt immédiat en prenant des mesures efficaces qui engagent Israël.

Le Communiqué précise que la mosquée d'Al-Aqsa (Al-Haram al-Sharif) dans son intégrité (d'une superficie de 144 dunums), est un lieu de culte pour les musulmans exclusivement et que le Département des Awqaf de Jérusalem et la mosquée bénie Al-Aqsa sont sous l'autorité du Ministère

jordanien des Awqaf, qui est la seule autorité légale ayant compétence exclusive pour gérer toutes les affaires d'Al-Qods Al-Charif et en régler l'accès. Le Communiqué a condamné dans les termes les plus vigoureux la décision sans précédent du gouvernement de l'occupant israélien de tenir une réunion dans un tunnel faisant partie du réseau des excavations et tunnels israéliens illégaux, situé à proximité du mur ouest de la sainte mosquée Al-Aqsa, quelques jours seulement après son approbation et son parrainage de la soi-disant "Marche des drapeaux", qui a parcouru les quartiers de la Vieille Ville d'Al-Qods sous la protection des forces d'occupation. Il a souligné, par ailleurs, la nécessité de poursuivre les efforts concertés des États membres pour protéger la Mosquée d'Al-Aqsa et les lieux saints islamiques et chrétiens dans la ville occupée de Jérusalem-Est.

Le Communiqué a souligné, en outre, que ces politiques et pratiques israéliennes visent à imposer la division temporelle et spatiale à la Mosquée d'Al-Aqsa, ainsi que l'importance de soutenir la tutelle hachémite sur les lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem et le rôle qu'elle assume dans la protection de l'identité arabe, islamique et chrétienne de la Ville sainte.

Le Communiqué final a demandé à la com-

munauté internationale et au Conseil de sécurité de faire pression sur Israël, la puissance occupante, pour qu'il mette fin à ses violations – y compris l'expansion des implantations coloniales - et toute autre mesure visant à modifier le statut juridique et historique de la sainte mosquée Al-Aqsa. Il a souligné la nécessité d'activer les efforts visant à parvenir à une paix globale, juste et durable sur la base du droit international, des résolutions pertinentes des Nations unies et de la solution à deux États, qui garantit la concrétisation d'un État palestinien indépendant, souverain, géographiquement contigu et viable sur les lignes du 4 juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le Communiqué final a apprécié les positions des pays qui ont exprimé leur rejet et leur condamnation de l'incursion israélienne provocatrice et agressive dans la Mosquée Al-Aqsa ainsi que leur refus de la modification du statut juridique et historique actuel des lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem. Il a réaffirmé l'importance du rôle assumé par le Comité Al-Qods sous la présidence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, pour contrer les politiques néfastes mises en œuvre par les autorités d'occupation israéliennes à Al-Qods.



L'OCI opère sur tous les fronts pour contrer les violations israéliennes

Le Secrétariat général de l'Organisation de coopération islamique a soumis, le 27 juillet 2023, des déclarations écrites à la Cour internationale de Justice concernant les conséquences juridiques des politiques et pratiques d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est. Ces déclarations s'inscrivent dans le cadre du mandat confié à la Cour par l'Assemblée générale pour rendre un avis consultatif en la matière.

Ces déclarations démontrent que les politiques et pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens occupés constituent une violation manifeste des droits de l'homme, tels qu'ils sont protégés par le droit international. L'OCI souligne, ce faisant, que l'occupation coloniale israélienne des territoires palestiniens est illégale, en violation du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Dans ce document, l'OCI réaffirme son soutien inconditionnel et constant aux droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination, au retour et à l'établissement d'un État indépendant aux frontières d'avant 1967, avec pour capitale Al-Qods Al-Charif.

Sur un autre plan, l'OCI s'est félicitée de l'appel lancé le 13 juillet 2023 par le Parlement européen aux pays européens les

invitant à reconnaître l'Etat de Palestine et d'œuvrer à la préservation de la solution à deux Etats. Le Parlement européen a également exprimé son soutien à l'action continue entreprise par la Cour pénale internationale à l'égard des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis dans les Territoires palestiniens occupés.

Dans cette veine, l'OCI a exprimé sa considération pour cette position historique du Parlement européen, tout en appelant les pays de l'UE à reconnaître l'Etat de Palestine aux frontières du 4 juin 1967, avec Al-Qods (Jérusalem-Est) comme capitale, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Sur un autre plan, l'OCI a commémoré le souvenir de la Naksa qui intervient le 5 juin de chaque année. En ce jour de l'année 1967, Israël, la puissance occupante, avait mené une agression militaire et occupé des territoires palestiniens et arabes, dont les répercussions se font toujours sentir à travers les crimes et les politiques de déplacement forcé, de nettoyage ethnique, de construction de colonies, de confiscation de terres, de démolition de maisons et de déni des droits légitimes du peuple palestinien.

La commémoration de la Nakba a coïncidé cette année avec l'intensification des crimes, des agressions et des exactions systématiques perpétrés par l'occupant israélien, qui

pratique le terrorisme d'État organisé, les crimes contre l'humanité, l'agression brutale contre le peuple palestinien, sa terre et ses lieux saints, assorties de la politique de judaïsation de la ville d'Al-Qods et juridique de la sainte mosquée Al-Aqsa, et ce, en violation flagrante des principes du droit international et de la Charte des Nations unies et de ses résolutions pertinentes.

Dans un communiqué publié à cet égard, l'OCI a déclaré que, tout en rendant hommage au peuple palestinien pour sa résilience et en exprimant son appui sans faille à son juste combat sous toutes ses formes pour défendre sa terre et ses lieux saints, elle réaffirme que les crimes israéliens sont imprescriptibles et que la politique de changement des réalités sur le terrain ne peut aboutir, car elle n'aura aucune légitimité et n'ébranlera nullement la détermination du peuple palestinien à poursuivre sa juste lutte vers la réalisation de ses aspirations et de ses droits légitimes.

L'OCI s'est félicitée de la Résolution A/RES/77/23 de l'Assemblée générale des Nations unies du 30 novembre 2022 et portant sur la commémoration de la Nakba (exode des Palestiniens) pour la première fois dans l'histoire des Nations unies et la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne.



13 crimes israéliens en 4 mois, des dizaines de martyrs et destruction des infrastructures à Jénine

Le magazine de l'ici a suivi, entre mai 2023 et la date de publication du présent numéro, les crimes et violations israéliens les plus importants, qui se sont élevés à 13 crimes dans diverses villes palestiniennes, coûtant la vie à des dizaines de martyrs palestiniens et de nombreux blessés, associés à la démolition d'un grand nombre de maisons et d'infrastructures, notamment dans la ville de Jénine, auxquels s'ajoutent la confiscation des terres et la prise d'assaut des esplanades de la mosquée bénie d'Al-Aqsa. Ces crimes sont représentatifs, quoique de façon succincte, d'une courte période de seulement quatre mois, de ce que les Palestiniens ont enduré. L'Organisation a fermement condamné ces crimes et a pris plusieurs mesures, de même qu'elle a tenu une réunion d'urgence du Comité exécutif notamment dans le contexte des attaques israéliennes contre Jénine.

Le suivi de ces crimes, en partant du plus récent, permet de constater que les forces d'occupation ont commis un abominable crime le 7 août 2023 à Jénine, qui a entraîné la mort de 3 martyrs palestiniens à l'intérieur de leur véhicule, crime qui coïncide avec l'escalade du terrorisme organisé pratiqué par des bandes de colons extrémistes contre les Palestiniens, leurs terres et leurs biens,

actes qui se sont soldés par la mort d'un Palestinien et d'autres blessés par balles dans la ville de Barqa, près de Naplouse.

Le 27 juillet 2023, le ministre extrémiste du gouvernement d'occupation israélien, Itamar Ben Gvir, a pris d'assaut l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, violant le caractère sacré de la mosquée sous la protection des forces d'occupation israéliennes.

Le 25 du même mois, les forces d'occupation ont perpétré l'assassinat de trois jeunes Palestiniens à Naplouse. Le 22 juillet, elles ont exécuté un jeune garçon, Fawzi Mekhalfa dans la ville de Sebastia, près de Naplouse, ainsi que Muhammad al-Bayed, un autre adolescent du village d'Um Al-Safa, près de la ville de Ramallah.

Le 11 du même mois, les forces d'occupation se sont emparées de la maison de la famille Sub-Laban dans la ville de Jérusalem occupée, dans le cadre de la poursuite des politiques de judaïsation, de colonisation, de déplacement forcé des familles palestiniennes, de confiscation de leurs biens et de démolition de leurs maisons.

Le 4 juillet d'après, les forces d'occupation ont commis des crimes de guerre à Jénine et dans son camp, chassant des familles de leurs maisons dans un climat d'intimidation, procédant également à la destruction des

infrastructures, au massacre, tout en interdisant aux équipes médicales de faire leur travail, mais aussi en ciblant les journalistes pour les empêcher de rapporter la vérité sur ce qui se passe.

Les forces d'occupation ont attaqué des civils non armés, du personnel médical et des centres de santé, détruisant des infrastructures et démolissant des maisons et des mosquées tant à Jénine que dans son camp de réfugiés. Le 19 du même mois, les forces d'occupation ont lancé une véritable guerre assortie de frappes aériennes sur le quartier oriental de Jénine, qui ont fait 4 martyrs et des dizaines de blessés.

Le 6 juin, les forces d'occupation ont tué l'enfant palestinien Mohammed Al-Tamimi, âgé de deux ans, qui a succombé à la suite d'une blessure par balle à la tête. Le 3 de ce même mois, le gouvernement d'occupation a pris la décision d'établir 6 avant-postes de colonies dans la région de Masafer Yatta, au sud d'Al-Khalil (Hébron).

Le 22 mai 2023, les forces d'occupation ont tué 3 Palestiniens à Naplouse, opération qui a suivi celle du 9 mai lorsque les forces d'occupation ont tué 13 Palestiniens, dont 10 enfants, et blessé vingt citoyens palestiniens.

Le «Saint Coran» submerge le musée d'arts islamiques de Malaisie



Le Musée des Arts islamiques de Kuala Lumpur abrite une sélection de Corans anciens, uniques et rares, dans une section consacrée aux manuscrits et au Coran. Le musée de la capitale malaisienne est l'un des plus grands musées d'art islamique de l'Asie du Sud-est. Officiellement inauguré le 12 décembre 1998, il est situé au cœur de la ceinture touristique de la ville qui comprend le Jardin botanique de Perdana, la célèbre Mosquée nationale, le Jardin des oiseaux (Kuala Lumpur Bird Park) et le Planétarium national.

Le musée comprend un certain nombre de salles spécialisées, notamment la salle du «Saint Coran» et des manuscrits. La collection de Corans et de manuscrits du Musée d'art islamique de Malaisie présente une vision intégrée de l'évolution de la calligraphie arabe et de l'ornementation de Corans et de manuscrits, considérés comme les plus anciennes parties du Saint Coran en Afrique du Nord. Les Corans conservés dans le musée varient entre un rare Coran écrit en deux formes de calligraphie, coufique et cursive, surmontés de magnifiques embellissements. Il remonte au 10^{ème} siècle de l'Hégire (16^{ème} siècle Grégorien) et a été copié en Ouzbékistan. Quant au Coran mamelouk exposé sur les étagères du musée, il n'était pas connu auparavant. Aussi est-il considéré comme un ajout aux Corans mamelouks conservés par la bibliothèque égyptienne Dar al-Kutub, et il remonte au 8^{ème} siècle de l'hégire (14^{ème} siècle de notre ère). Il a été écrit en Al-Thuluth (ou caractères épais), avec les noms des sourates en écriture coufique sur fond végétal.

A cette liste de corans s'ajoute un autre Coran mamelouk écrit en Muhaqqaq, un type de calligraphie qui remonte à l'Égypte ou à la Syrie et a été écrit au 8^{ème} siècle de

l'Hégire (14^{ème} siècle de notre ère). Quant aux manuscrits conservés au musée, le plus important est celui de Dala'il al-Khayrat, qui remonte à l'époque ottomane et comporte des marges et des commentaires de différentes périodes. Mais ce sont les panneaux de bois utilisés par les enfants éthiopiens pour apprendre la lecture, l'écriture et le calcul dans les Katatib (écoles coraniques pour enfants) qui constituent les plus belles pièces du musée,

Les outils de calligraphie viennent compléter ces collections de manuscrits, et l'on peut admirer des stylos uniques fabriqués à partir de divers matériaux tels que la porcelaine, dont le plus important est un étui à crayons fabriqué en Chine au 9^{ème} siècle de l'hégire (15^{ème} siècle de l'ère chrétienne) avec des motifs floraux bleus sur fond blanc. On trouve également un rare plumier en argent décoré de fleurs et de branches savamment gravés, et qui s'ouvre, non pas par le haut de la boîte mais par le côté, et est fabriqué au Cachemire. Il existe un autre plumier en bois décoré de motifs floraux semblables aux motifs du tissu cachemirien.

Ce musée des arts islamiques s'étend sur une superficie de 30.000 mètres carrés, et comprend 8.000 pièces sélectionnées avec le plus grand soin. Le musée se distingue des autres musées du monde en ce sens qu'il se concentre sur l'art islamique en Asie du Sud-Est et en Inde, cette région n'ayant pas reçu l'attention qu'elle mérite de la part des chercheurs.

Parmi les autres antiquités figure le peigne à barbe, qui traduit l'amour des Moghols pour le luxe. Ce peigne, en argent doré, n'est pas seulement une œuvre d'art mais comporte également une astuce hautement créative, car il est surmonté de deux per-

roquets joyeux séparés par un bouchon qui peut être ouvert pour remplir le peigne de l'eau de rose.

Le pavillon malais

Le monde malais prend l'aspect d'un arc qui s'étend du sud de la Thaïlande, en passant par la péninsule malaise et Sumatra, et jusqu'à l'île de Java, Sulawesi et le sud des Philippines, formant ainsi un archipel qui a constitué la frontière orientale du monde islamique tout au long des 500 dernières années. Les arts de la région consistent de différentes traditions en harmonie avec les terres tropicales. L'Asie du Sud-est faisait partie de la plus grande route commerciale que le monde ait jamais connue, dépassant la Route de la Soie en termes de quantité et de qualité.

L'artisanat du bois et du métal fait partie des arts traditionnels qui font la renommée du monde malais. Or c'est la nature qui a inspiré les artisans dans la décoration des matériaux, qu'ils soient à usage profane, comme les « tablettes de pudeur » pour les enfants, ou à usage religieux, comme les fenêtres des niches, les moucharabiehs et les boîtes du Coran.

Les métallurgistes avaient une grande capacité à produire des armes, allant des poignards féminins de petites dimensions aux énormes lances. Les poignards indonésiens aux lames ondulées (kriss) ont une forme distincte qui représente l'esprit des guerriers d'Asie du Sud-Est, qu'ils soient destinés aux cérémonies officielles ou pour des besoins pratiques. En tout état de cause, le kriss exprime toujours la force et le prestige, sans oublier les manches des fourreaux et des lames, qui ont été réalisés avec beaucoup de perfection.

Un Coran mamelouk unique et des Corans rares d'Afrique du Nord



Des exploits surprenants sont encore attribués aux poignards indonésiens, censés être capables de tout, tels que verser des larmes, effectuer des vols faciles, poignarder, et maîtriser l'épée. D'autre part, l'utilisation de formes naturelles prédomine dans l'art islamique de l'Asie du Sud-est, où l'on retrouve de nombreux sujets différents tels que les plantes renouvelables. Il en est de même des fruits et des nuages qui ornent les différents types d'œuvres d'art comme les textiles, qui représentent souvent un certain degré d'abstraction, ce qui a permis de les classer dans le domaine de la géométrie pure. Parallèlement, la calligraphie a été utilisée pour donner une image plus claire des expressions relatives aux croyances religieuses.

Le pavillon indien

La prospérité de l'Inde à l'époque islamique remonte à 3 siècles avant l'ère moghole (1526-1828). Babur est considéré comme le fondateur de l'empire moghol, où la situation était propice à l'épanouissement et la splendeur de l'art islamique en Inde. La famille régnante était d'origine turque et mongole, et son harmonisation des cultures d'Asie centrale et de l'Inde représente sa contribution la plus impérissable.

Les accomplissements artistiques des Mongols étaient exhaustifs, englobant sans restriction tous les aspects de la vie. Ils se souciaient, en effet, tout autant de la mode que des bijoux, et leurs réalisations architecturales restent uniques et sans précédent. La galerie indienne du musée donne un aperçu de la vie publique et privée des Mongols. L'art mongol présente de nombreux avantages qui s'écartent de la tendance islamique

générale et se reflètent dans la présentation des gens dans des dessins où se reflète l'allégresse, en plus du de la représentation métaphorique de la réjouissance, car l'État mongol a adopté une nouvelle approche dans sa vision des détails. Le charme durable de ces miniatures est en partie dû à leur grâce et leur vivacité et à l'apparence où ils semblent vivre dans l'extravagance. Les miniatures de cette époque regorgent de portraits de dirigeants, de serviteurs et de chevaux, assorties d'autres miniatures utiles sur la mode et la décoration intérieure.

Les armes et boucliers mongols ont à leur tour évolué, car les armes sont rarement revêtues de parures élégantes, décoration qui s'inscrit dans la lignée des ancêtres des Mongols d'Asie centrale. Le jade avait un statut particulier chez les Mongols et était utilisée pour orner les manches de poignards, qui sont généralement dépourvus de bijoux et de dorures.

Le pavillon chinois

La relation entre l'Islam et la Chine est très ancienne. En effet, selon les archives chinoises, des envoyés musulmans ont rendu visite à l'empereur Tang, quelques décennies seulement après l'établissement du califat islamique. Le message de l'Islam a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme dans les principaux centres commerciaux chinois tels que Xi'an et Guangdong. Il s'est ensuite répandu dans les provinces de l'ouest de la Chine sous la dynastie Song (960-1279 de l'ère chrétienne). Les mosquées se sont répandues aussi dans toute la Chine. L'Islam a atteint son apogée en Chine pendant l'Empire du Milieu, sous la dynastie Ming (1368-1644), au cours de laquelle les Mu-

sulmans ont acquis une influence politique sans précédent. La rencontre des deux plus grandes puissances de l'époque a donné lieu à un échange à grande échelle sur les plans culturel et technique. L'art islamique en Chine avait une identité particulière, qu'il soit à usage interne ou pour le gigantesque marché de l'exportation. Or, jusqu'à récemment, ces contributions uniques de l'art islamique chinois ont été largement négligées par les historiens de l'art, avant que l'attention ne lui soit finalement accordée.

La céramique est un domaine important de l'art chinois mais où la calligraphie a joué un rôle relativement mineur. Or les produits fabriqués en céramique sont généralement destinés au marché local et comportaient rarement de vocables, qu'ils soient écrits en chinois ou dans d'autres langues, à l'exception de ceux produits sous la dynastie Ming. Ces exceptions étaient dans les couleurs blanche et bleue et décorées d'inscriptions islamiques. Puis la Chine a créé un ensemble de produits adaptés à tous les goûts et répondant aux exigences du marché d'exportation. Cela a commencé dès la période Ming et s'est poursuivi au cours de l'histoire chinoise, car les formes occidentales en relation avec la tradition chinoise, telles que les plumiers, ont été fabriquées pour répondre aux besoins des marchés d'outremer. Les récipients laqués, populaires et très appréciés, étaient peints et ornés d'inscriptions religieuses ou captivantes. Les Musulmans de Chine exportaient des marchandises vers différents pays tels que l'Anatolie, l'Afrique de l'Est, l'Asie du Sud-est et la Perse.



Le S.G le Ministre tunisien des AE et le Ministre sénégalais de l'Economie

Le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, a rencontré le Ministre des Affaires étrangères de la République Tunisienne, M. Nabil Ammar, à Djeddah, le 17 mai 2023. Le Secrétaire général a apprécié le rôle de premier plan de la Tunisie dans l'OCI et dans l'action

islamique commune.

Le Secrétaire général s'est entretenu également, le 11 mai 2023, au siège de l'OCI, avec Madame Oulimata Sarr, Ministre de l'économie, du plan et de la coopération de la République du Sénégal. La réunion a abordé plusieurs questions d'intérêt commun, notamment la stabilité et de développement en Afrique, la question palestinienne, et les préparatifs en cours pour la tenue de la 15ème Conférence islamique au Sommet prévue en Gambie.

Au cours de l'entretien, la Ministre a réitéré l'importance que le Sénégal accorde au rôle de l'OCI et à l'appui aux efforts que le Secrétaire général déploie afin que l'Organisation atteigne les objectifs qu'elle s'est assignée. De son côté, le Secrétaire général s'est félicité de la stabilité et du développement que le Sénégal a atteint.

Le S.G rencontre l'Envoyé spécial de l'UE à l'OCI et l'Ambassadeur des Pays-Bas à Riyad

Le Secrétaire général a reçu l'Ambassadeur Patrick Simonnet, Envoyé spécial de l'U.E auprès de l'OCI, le 3 août 2023, à l'occasion de la fin de sa mission. La réunion a porté sur les perspectives de coopération entre l'OCI et l'Union européenne et sur la profanation et de l'autodafé récurrente d'exemplaires du Saint Coran en Suède et au Danemark. A cet égard, le Secrétaire général a rappelé l'importance de la résolution adoptée par la Session extraordinaire du Conseil des MAE tenue le 31 juillet 2023. Pour sa part, l'Envoyé spécial a exprimé la condamnation de la Commission de l'UE de ces incidents. Les deux parties ont souligné la nécessité de poursuivre le dialogue sur cette question.

D'autre part, le Secrétaire général de l'OCI a reçu le 3 août 2023, au siège du Secrétariat général, Mme Janet Alberda, ambassadrice du Royaume des Pays-Bas à de Riyad. L'audience a porté sur relations entre le Royaume des Pays-Bas et l'OCI ainsi que sur les moy-



ens de renforcer le dialogue et la coopération entre eux. Les deux parties ont également discuté d'un certain nombre de questions d'intérêt commun notamment, les crimes récurrents de profanation et d'autodafé d'exemplaires du Noble Coran.

Le S.G de l'OCI reçoit le S.G.A de la Ligue islamique mondiale



Le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, a reçu dans son cabinet, le 24 juillet 2023, Dr. Abdul Rahman Al-Zaid, Secrétaire général adjoint de la Ligue islamique mondiale (LIM). Au cours de cette rencontre, les deux parties ont examiné les perspectives de coopération entre l'OCI et la Ligue dans le cadre du Protocole d'accord conclu entre les deux parties en 2020.

Le Secrétaire général a salué les efforts louables consentis par la Ligue islamique mondiale pour clarifier les enseignements tolérants de l'Islam fondés sur le juste-milieu, la modération, la promotion du dialogue et l'entente entre les peuples, soulignant l'intérêt du document de Makkah Al-Mukarramah émis par plus de 1.200 érudits musulmans.

Hissein Taha accueille la Directrice générale de SESRIC

Le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 22 mai 2023, la nouvelle Directrice générale du Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation (SESRIC), Mme Zehra Zümrüt Selçuk. Au cours de cette rencontre, le Secrétaire général a souhaité à Mme Zehra Zümrüt plein succès dans sa mission. Les deux parties se sont également penchées sur des questions d'intérêt commun.



Rencontres



Le Secrétaire général a reçu le 18 juillet 2023, l'Ambassadeur Bandar bin Muhammad Al-Attiah, Représentant permanent de l'État du Qatar à l'OIC, à l'occasion de la fin de son mandat auprès de l'OIC.



Le Secrétaire général de l'OIC, a reçu le 20 juillet 2023, M. Rashid bin Saeed Al-Khayareen, le nouveau Représentant permanent de l'État du Qatar auprès de l'OIC, qui y a présenté ses lettres de créance.



Le Secrétaire général de l'OIC a reçu, le 10 juillet 2023, M. l'Ambassadeur Eko Hartono, Représentant permanent de la République d'Indonésie, venu faire ses adieux.



Le Secrétaire général de l'OIC a reçu le 19 juillet 2023, l'Ambassadeur Jaafar Muhammad Jaafar, Représentant Permanent du Royaume Hachémite de Jordanie auprès de l'OIC à l'occasion de la fin de sa mission.



Le Secrétaire général de l'OIC a reçu le 18 juin 2023, l'Ambassadeur Muhammad Al-Qammudi Al-Hafi, qui lui a présenté ses lettres de créance en qualité de Représentant permanent de l'État de Libye auprès de l'OIC.



Le Secrétaire général de l'OIC, M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 19 juin 2023, à M. l'Ambassadeur Nasser Kamali Dolat Abadi, Représentant permanent par intérim de la République islamique d'Iran auprès de l'OIC.

Rencontres



Le Secrétaire général, M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 14 juin 2023, au siège du Secrétariat général de l'OCI, l'Ambassadeur Bello Kazaure Husseini, le nouveau Consul général de la République fédérale du Nigeria à Djeddah.



Le Secrétaire général de l'OCI M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 13 juin 2023, M. Syed Mohammad Fawad Sher, Représentant permanent de la République islamique du Pakistan auprès de l'OCI.



M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 12 juin 2023, au siège du Secrétariat général de l'OCI, M. Muhammad Saoud Al-Mutairi, Consul général de l'Etat de Koweït à Djeddah et son Représentant permanent auprès de l'Organisation.



Le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, a reçu en audience le 11 Juin 2023, dans son cabinet à Djeddah, M. Abakar Outman Djame, nouveau Consul général du Tchad à Djeddah.



Le Secrétaire général a reçu le 30 juillet 2023, M. Muhammad Samir Al-Naqshbandi, Représentant permanent d'Irak auprès de l'OCI, qui lui a transmis l'invitation du PM irakien, M. Mohamed Shiaa Al-Sudani, pour visiter l'Irak.



Le Secrétaire général de l'OCI M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 1er août 2023, M. Abdelaziz Branly Opoulou, Consul général du Gabon à Djeddah.



Abidjan

Capitale de la culture islamique pour le groupe africain pour 2023

Abidjan est le centre économique et l'une des plus importantes villes de la République de Côte d'Ivoire. En 1934, elle était la capitale du pays, mais cela n'a pas duré longtemps puisque la capitale officielle a été transférée à Yamoussoukro en 1983, après décisions de l'instance législative du pays. Il n'en demeure pas moins qu'Abidjan continue d'être toujours considérée comme un centre commercial important et comprend de nombreux bureaux administratifs et ambassades.

Abidjan est devenue la capitale de la culture islamique pour l'année 2023, représentant le groupe africain, selon le classement de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (IC-ESCO). La ville est située sur une lagune qui se relie au golfe du Ghana. La ville s'est développée après la construction du port en 1931 pour devenir la capitale des colonies françaises d'Afrique de l'Est. Son développement a gagné en importance après la construction du canal Vridi en 1951 pour relier la ville à l'océan Atlantique.

De nombreuses institutions gouvernementales ivoiriennes sont toujours situées à Abidjan et n'ont pas été relocalisées dans la capitale Yamoussoukro. Le Cabinet du Président, par exemple, est situé à Cocody, et

le Parlement, le Conseil constitutionnel, la Cour suprême et la Chancellerie de l'Ordre national se trouvent tous dans Le Plateau.

La Bourse régionale d'Afrique de l'Ouest est la principale bourse de valeurs. Située à Abidjan, elle regroupe la Côte d'Ivoire et les sept autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ; Abidjan est également le siège social d'Air Ivoire.

Le taux de scolarisation est de 74% et l'accès à l'enseignement secondaire est subordonné à une évaluation d'entrée en sixième, qui permet à un tiers des élèves de poursuivre leurs études. 24% des étudiants résident à Abidjan, soit 20% de la population totale. Abidjan est le centre des principaux établissements d'enseignement de Côte d'Ivoire qui comprennent l'école classique d'Abidjan et l'école Blaise Pascal, une école française. L'École internationale Jean Mermoz, fondée par Pierre Padovani, a récemment été rouverte.

Abidjan est considérée comme l'une des principales villes francophones du monde, ainsi qu'un important port commercial et un grand centre culturel en Afrique de l'Ouest, d'autant qu'on la décrit comme la capitale de la Francophonie. La ville est célèbre pour ses attractions touristiques et ses monu-

ments traditionnels, et en raison de l'attrait qu'elle exerce sur les Occidentaux - et des Français en particulier - elle a été décrite comme le Paris de l'Afrique.

La ville d'Abidjan compte plus de 4 millions d'habitants qui se composent de communautés africaines, occidentales et arabes. Elle est considérée, en outre, comme l'un des centres les plus importants colonisés par la France - depuis la fin du 18^{ème} siècle - non seulement en Afrique occidentale, mais dans toute l'Afrique.

De très nombreux facteurs sous-tendent cet engouement pour la Côte d'Ivoire, dont le plus importante est le fait qu'elle recèle d'innombrables attractions et lieux touristiques qui valent le détour, à commencer par les hautes terres montagneuses, puis les forêt tropicale enveloppées de brume, en passant par les destinations balnéaires séduisantes, qui comprennent des lacs et des plages bordant l'océan Atlantique au sud. A cela s'ajoutent, évidemment, les sites touristiques, architecturaux et culturels fascinant que l'on peut voir dans les grandes villes du pays, telles que Grand-Bassam, Abidjan et Man.



Cinq Corans inestimables et uniques au Musée d'art islamique au Qatar

Le Musée d'art islamique de Doha, capitale du Qatar, abrite une impressionnante collection de manuscrits rares et inestimables. Cette collection comprend le célèbre Coran bleu abbasside, reconnu comme l'un des meilleurs et plus rares manuscrits du monde islamique, ainsi que des pages du plus grand Coran au monde, à savoir, le Coran du

timouride Baysunghur. Cette collection offre un aperçu exclusif de certains des plus beaux manuscrits coraniques historiques du monde islamique. Nous présentons ci-après un bref résumé de cinq de ces livres exceptionnels du Coran.

Sur une page d'un manuscrit coranique timouride de très grandes dimensions, fait d'or, d'encre noire et d'aquarelle opaque sur du papier de Samarkand du IXe siècle de l'Hégire (XVe siècle de l'ère chrétienne), on trouve les versets 25 et 27 de la sourate Al-Ankabut.

Rédigée dans l'élégante écriture muhaqqaq, cette page est tirée du plus grand Coran médiéval jamais réalisé. Il a longtemps été connu sous le nom de «Coran de Baysunghur», du nom de l'illustre prince timouride et amateur d'art, mais plus récemment, on pense qu'il a été produit pour son célèbre grand-père, le souverain Timor (r. 1370-1405 de l'ère chrétienne) lui-même. Seuls un petit nombre de folios dispersés du manuscrit subsistent. Le manuscrit entier se compose de 1.600 pages, soit l'équivalent de 2.700 m² de papier, volume nécessaire pour contenir le texte intégral du Coran.

Le manuscrit aurait été préparé par le calligraphe manchot Umar-e Aqta, qui a d'abord passé des années à produire un Coran miniature pouvant de la taille d'un anneau. Lorsqu'il présenta fièrement ce manuscrit à Timor, le grand souverain jugea sa petite

taille indigne du Coran. Le calligraphe s'est alors attelé, sans relâche, à la réalisation du plus grand manuscrit du Coran jamais connu et l'a présenté à Timor qui, cette fois, lui a accordé l'estime qu'il méritait.

Les manuscrits monumentaux du Coran étaient considérés de tout temps à la fois comme des signes de piété et comme une référence de prestige politiques pour leurs riches mécènes. Il convient de rappeler que l'Empire timouride était un empire persan qui englobait l'Iran, l'Afghanistan et l'Asie centrale actuelle. Il a été fondé par le conquérant turco-mongol Timor.

Ce rapport présente une copie miniature du Coran, provenant d'une région d'Iran (Chiraz), du dixième siècle de l'hégire (XVIe siècle de l'ère chrétienne), fabriquée avec des matériaux dorés, d'encre, de couleurs, d'aquarelle opaque sur papier, et reliure en cuir.

Les corans miniatures avaient une fonction protectrice importante pour leurs porteurs ; de petits morceaux de parchemin contenant des passages du coran enroulés dans de petits pendentifs ont été utilisés dès les premiers siècles de l'Islam. Rédigé à l'aide d'une plume acérée dans une écriture minuscule sans défaut appelée ghubari (qui évoque la «poussière»), ce Coran miniature a peut-être servi à son propriétaire davantage comme dispositif de protection contre mal que comme livre à lire.



Des manuscrits de l'Andalousie, de l'Indonésie et de l'Empire Mongol

La séparation du texte du manuscrit du XIIIe siècle de l'Asie du Sud-est indique le début et la fin des parties, qui sont marquées par des crochets semi-circulaires dans les marges verticales extérieures des deux pages opposées du Coran. Cet arrangement est une méthode utilisée dans le passé sur l'île indonésienne de Java pour copier les textes du Coran.

Les manuscrits coraniques ou Corans anciens, qui ont été écrits en Asie du Sud-est, portent des ornements distinctives aux couleurs vives, notamment celles fabriquées à Java, en Indonésie. Ils présentent une grande variété de styles et de formes ornementales dorées, ce qui rend leur classement dans une seule catégorie une opération difficile. Sur les première et dernière pages de ce manuscrit figurent deux cadres décorés qui combinent une variété d'éléments admirables, de motifs floraux et de détails architecturaux.

Il s'agit ici d'un manuscrit coranique complet qui a été écrit en Chine, et l'on pense qu'il a été transcrit entre le XIe et le XIVe siècle de l'Hégire, soit du XVIIe au XIXe siècles de l'ère chrétienne. Cet exemplaire est réalisé sur papier à l'or, à l'encre et à l'aquarelle opaque. Ce manuscrit est un bon exemple de la production des corans en Chine, très prospère probablement sous la dynastie Qing (1644-1911). Le Coran est écrit en deux calligraphies différentes, en Muhaqqaq et en caractère chinois, une spécificité propre à la

Chine. Les versets étaient séparés de cercles ou de points rouges, tandis que les en-têtes des sourates, ils étaient écrits à l'encre rouge pour distinguer la sourate et le nombre de versets. Les deux pages exposées dans le musée sont les pages d'ouverture du Coran, où à droite on peut lire sourate Al-Fatihah, et à gauche, sourate Al-Baqara.

Les deux pages sont entourées de belles marges décorées de plantes chinoises avec des couleurs vives telles que le rouge, le vert et l'or pour les distinguer du reste du Livre. Mais le plus insolite dans ces deux pages est leur décoration dans le style des pagodes utilisées dans l'architecture chinoise. En effet, on peut distinguer entre les dessins des deux pagodes ornant les deux coins supérieurs, les deux mots «Saint Coran».

Le musée expose également une page de ce qu'on appelle le «Coran rose», dont la transcription, dans le sud de l'Espagne ou au Maroc, remonte au VIIe siècle de l'Hégire (XIIIe siècle de l'ère chrétienne). Ce

manuscrit, calligraphié en lettres d'or, d'encre et d'aquarelles opaques sur du papier teint en rose, contient la sourate Hud, notamment les versets 40-41.

Cette page proviendrait d'un manuscrit coranique andalou du nom de «Coran rose», et qui doit son nom à la couleur du papier sur lequel il est transcrit.

Ce manuscrit est un bel exemple de l'évolution de l'écriture marocaine, qui se distingue par des caractéristiques particulières telles que les grandes lettres arrondies et courbées, écrites principalement à l'encre brun foncé ou noire, avec un peu de dorure. Ce type de police a été utilisé pour la première fois en Andalousie et dans la région du Maroc, d'où son nom. Ce modèle rare a probablement été réalisé à partir de papier teint en rose produit dans la ville de Xàtiva (située dans le Sud-est de l'Espagne), où l'on trouve la plus ancienne manufacture ibérique de papier.





L'OCI et ses organes continuent d'œuvrer à la réalisation des projets de développement en Afghanistan

Des accords ont été signés et annoncés pour la mise en œuvre d'un ensemble de projets dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale humanitaire pour l'Afghanistan, entre les États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et la Banque islamique de développement (BID), chargée par une résolution du Conseil des ministres des Affaires étrangères de mettre en place, gérer et opérer le Fonds, en association avec un certain nombre de partenaires et d'agences d'exécution.

La signature a eu lieu au cours d'une cérémonie officielle organisée par la BID à Djeddah, le 12 mai 2023, en présence du Secrétaire général de l'OCI, M. Houssein Brahim Taha, de Dr. Muhammad Sulaiman Al-Jasser, Président du Conseil d'administration du Groupe de la BID, de M. Sultan Al-Murshid, Directeur général du Fonds saoudien pour le développement, et de M. Fahad Al-Osaimi, Directeur du Département des secours d'urgence au Centre du Roi Salman pour l'aide humanitaire et les secours au Royaume d'Arabie saoudite, ainsi que de l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et de représentants d'autres organisations et partenaires internationaux.

Il a exprimé ses remerciements pour les efforts que la BID a déployés, sous la direction de Dr Al-Jasser et de son équipe de travail, saluant à cet effet la coordination étroite et inestimable qui unit la BID et le Secrétariat général de l'OCI.

Le Secrétaire général a exprimé ses remerciements et sa gratitude au Royaume d'Arabie saoudite pour son soutien continu et constant à l'OCI, et tout particulièrement la généreuse subvention saoudienne aimablement accordée à l'Organisation par l'intermédiaire du Centre du Roi Salman pour l'aide humanitaire et les secours et le Fonds saoudien pour le développement pour soutenir le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan. Le Secrétaire général a également exprimé son appréciation pour les contributions apportées au Fonds par les autres États membres de l'OCI, appelant ces derniers à continuer à soutenir le Fonds, tout en affirmant qu'il continuera à œuvrer dans ce sens à travers l'OCI continuera. M. Houssein Taha a salué le Centre du Roi Salman pour la mise en œuvre d'un programme conjoint avec le bureau de l'OCI à Kaboul.

Il a souligné que la signature d'accords visant à mettre en œuvre des projets humanitaires spécifiques traduit la volonté de

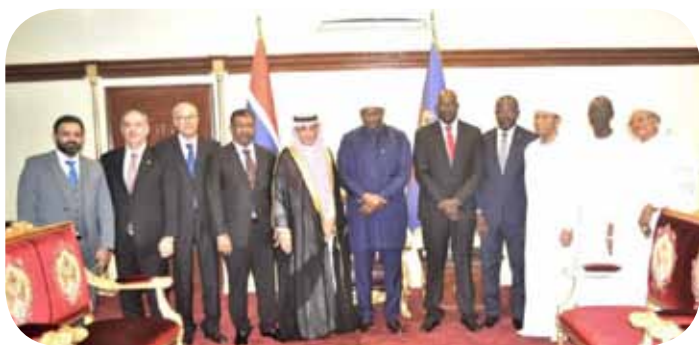
l'engagement humanitaire de l'OCI en Afghanistan.

M. Houssein Brahim Taha a ajouté que, dans ce contexte, son Envoyé spécial en Afghanistan et lui-même poursuivront les contacts avec les États membres afin de mobiliser davantage de soutien au Fonds et, ce faisant, d'assurer la poursuite du soutien à l'Afghanistan dans les domaines humanitaire et du développement.

Le secrétaire général de l'OCI, M. Houssein Brahim Taha, a rappelé l'invitation du Comité exécutif de l'Organisation, lors de sa réunion extraordinaire du 11 janvier 2023, à coordonner avec les autorités de facto afghanes, afin d'envoyer une mission de l'OCI et des institutions compétentes, dans le but d'évaluer les besoins en matière d'assistance technique et de développement.

Le secrétaire général a déclaré que l'OCI attend avec impatience que la BID prenne l'initiative d'entamer cette mission dès que possible en raison de son expérience et de sa compétence en la matière.

Le Secrétaire général a conclu en affirmant l'engagement de l'OCI à mettre en œuvre le mandat qui lui a été confié en vertu des résolutions du Conseil des ministres des Affaires étrangères.



Le Président de la Gambie reçoit la délégation de l'OCI

À l'invitation de la République de Gambie adressée au Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique, une délégation, sous la conduite de l'Ambassadeur Youssef Al-Dobaie, Secrétaire général adjoint aux Affaires politiques, s'est rendue en Gambie pour se rendre compte des préparatifs du 15^{ème} Sommet islamique prévu les 16 et 17 décembre 2023 à Banjul. Le Président gambien, Son Excellence M. Adama Barrow, a accueilli la délégation au palais présidentie.

M. Al-Dobaie a exprimé sa gratitude au Président pour son implication personnelle dans les préparatifs en cours, ainsi que pour son accueil chaleureux et son souci d'assurer la réussite de la mission de la délégation. Il a également transmis les salutations et la considération du Secrétaire général de l'OCI.

La ministre sénégalaise des Affaires étrangères examine avec la délégation de l'OCI les préparatifs de COMIAC

La ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais à l'étranger de la République du Sénégal, Mme Aichata Tall Sall, a reçu le 14 juillet 2023, à Dakar, une délégation de haut niveau du Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), dirigée par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles et sociales, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délé-

gation du Secrétariat général, la ministre sénégalaise des Affaires étrangères a affirmé la détermination de son pays à soutenir les activités de l'OCI et à promouvoir l'action islamique commune. Elle a affirmé que tous les moyens seront mis en place afin d'assurer le succès de la prochaine session du COMIAC et faire en sorte qu'elle aboutisse à des résultats positifs à même de renforcer les efforts que déploient les États membres pour promouvoir l'action islamique commune dans les domaines de l'information et des affaires culturelles et, partant, servir les intérêts du monde islamique.

Pour sa part, l'Ambassadeur Tarig Bakheet a salué le rôle important joué et les efforts assidus déployés par la République du Sénégal pour soutenir l'action de l'OCI.

Hissein Taha demande la libération immédiate du Président Bazoum au Niger

Le Secrétaire Général de l'Organisation de la coopération islamique, M. Hissein Brahim Taha, qui suit avec une profonde préoccupation la situation en République du Niger, a fermement dénoncé toute tentative de prise du pouvoir par la force, et exigé la libération immédiate du Président Mohamed Bazoum, Président de la République démocratiquement élu, et à assurer la protection de son intégrité physique et le rétablissement de l'ordre constitutionnel au Niger. Le Secrétaire général a souligné l'importance que l'OCI attache au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Niger et dans

l'ensemble de la région du Sahel, tout en exprimant son soutien aux efforts régionaux dans ce sens. Le Secrétaire général a réaffirmé son entière solidarité avec le peuple nigérien.

Dans un précédent communiqué de presse, le Secrétaire général a exprimé ses préoccupations face aux développements de la situation en République du Niger. Il a fermement condamné toute tentative de prise du pouvoir par la force et a appelé à la protection de l'intégrité physique du Président de la République démocratiquement élu et à la préservation de l'ordre constitutionnel du Niger. Le Secrétaire général a appelé tous les acteurs à préserver la sécurité et la stabilité du Niger.

Le Secrétaire général félicite l'Afrique à l'occasion de la célébration de la Journée de l'Afrique

A l'occasion de la «Journée mondiale de l'Afrique», célébrée le 25 mai de chaque année, en commémoration de la création de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en 1963, renommée Union africaine (UA) en 2002, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), Monsieur Hissein Brahim Taha, a adressé ses félicitations aux pays africains et à l'Union africaine (UA) et salué les progrès que l'UA a réalisés en matière de promotion de la paix et de la sécurité ainsi que dans les domaines social, culturel et économique en faveur des peuples du continent africain.

Le Coran du «Roi Fahd», le plus répandu dans le monde



Le Coran du Complexe du Roi Fahd est considéré comme le plus répandu et communément utilisé dans le monde. Le Coran est publié par le Complexe du Roi Fahd pour l'impression du Noble Coran à Médine, créé en 1982 et officiellement inauguré en 1984. Le Ministre des Affaires islamiques, de la Daawa et de l'Orientation du Royaume d'Arabie saoudite, S.E. le Cheikh Dr. Abdullatif bin Abdulaziz Al-Sheikh, est le Superviseur général du Complexe, lequel est placé sous la présidence du Secrétaire général, M. Atef ben Ibrahim Al-Olayan.

Le Complexe contient la plus grande imprimerie du Coran au monde. Le Complexe, dans sa vision, se veut un pionnier au service du Saint Coran, de ses sciences et de l'interprétation de ses sens, mais aussi le protecteur du texte du Coran contre la distorsion, à travers l'utilisation optimale des technologies avancées en matière d'impression, d'enregistrements audio, d'édition électronique et d'applications numériques.

Dans cette veine, la mission du Complexe s'articule autour de la diffusion du Saint Coran, de ses sciences et de l'interprétation de ses sens dans le monde. A cet effet, le Complexe apporte son soutien aux travaux de recherche, aux initiatives et projets scientifiques et techniques qui servent tout ce qui a trait au Saint Coran et ses sciences.

Le Saint Coran est imprimé par le com-

plexe selon les narrations itératives dans le monde islamique, et l'enregistrement de la récitation du Saint Coran en s'appuyant sur les célèbres narrations du monde islamique. Le Complexe veille également à l'interprétation, l'explication et l'impression des sens du Saint Coran dans les langues les plus importantes et les plus répandues. Il accorde l'attention aux sciences du Saint Coran et à l'authentification des principales œuvres qui servent ces sciences, ainsi qu'aux recherches et études islamiques liées au Saint Coran et à ses sciences. Le Complexe s'occupe également de la distribution des publications du complexe dans le cadre du don annuel offert par le Serviteur des Deux Saintes Mosquées aux pèlerins. De même qu'il sert les sciences du Noble Coran à travers les publications du Complexe, tout en poursuivant les études et les recherches liées aux objectifs du Complexe et la diffusion des publications du Complexe. Il veille, en outre, à la diffusion de ses publications sur l'Internet, au recours aux dernières technologies en vue de développer et de promouvoir les activités du Complexe, tous domaines confondus, à travers les différents centres, comités et départements du Complexe, tout en offrant aux Musulmans l'opportunité de visiter le Complexe. Ce dernier procède également à l'organisation de séminaires scientifiques liés aux objec-

tifs du Complexe, ainsi qu'à la formation des employés, tant de l'intérieur que de l'extérieur du complexe, l'organisation de cours de récitation pour les mémorisateurs du Livre Saint de Dieu et, enfin, l'utilisation de la technologie moderne dans les activités du Complexe.

Lors de la cérémonie annuelle organisée par le ministère pendant le récent mois béni du Ramadan, le Cheikh Dr. Abdullatif Al Sheikh, le Ministre a rendu hommage au Complexe du Roi Fahd pour l'impression du Saint Coran, représenté par M. Olayan. Cet hommage vient en appréciation des efforts déployés par les employés du Complexe pour le succès que les services rendus aux visiteurs a enregistrés, ainsi que pour sa contribution au succès des programmes préparés par le Ministère pendant le mois sacré du Ramadan.

A une autre occasion, le Secrétaire général a reçu le Ministre des Affaires islamiques, de la Daawa et de l'Orientation, qui a inauguré «Riwayat Qunbul», la traduction amharique, et un certain nombre de projets liés au Complexe. A cette occasion, des explications détaillées ont été fournies dans un dossier spécial exposant les principales réalisations du Complexe au cours de la précédente année de l'hégire, ainsi que la présentation du parcours réservé aux visiteurs du Complexe.

Le Palestinien "Obeid", plus jeune guide touristique à Sidon, au Liban



Sidon, Weda Hamza et Amira Rajab (DPA) - Abdel Rahman al-Farran, âgé d'à peine 11 ans, travaille comme guide touristique pour les visiteurs du monde entier, grâce aux visites qu'il organise dans la ville libanaise de Sidon, leur permettant ainsi de voir les monuments historiques du lieu où il est né. Les touristes sont émerveillés par la passion et l'enthousiasme que dégage ce jeune garçon, tandis qu'il décrit les caractéristiques de l'ancienne civilisation de cette ville côtière, située à seulement 30 kilomètres au sud de la capitale libanaise, Beyrouth.

C'est avec fierté qu'Abdel Rahman dit en parcourant le vieux quartier, zone du principal marché de Sidon : "Je suis le plus jeune guide touristique ici." Le jeune Palestinien conduit les cohortes de visiteurs dans la région le week-end, dans le but d'aider sa famille, et traverse, confiant, les ruelles étroites du vieux marché de Sidon.

Abdel Rahman a pris l'habitude d'être salué par tous ceux qu'il rencontre sur le chemin, de sorte que le jeune guide touristique se révèle à ses clients comme une personne très appréciée et admirée par les habitants de la région.

Ahmed Badie, vendeur dans le secteur de la menuiserie de la ville, explique : « Les touristes viennent ici et réclament spécifiquement ce garçon pour les accompagner, car

ils savent qu'il connaît tout ce qui se passe dans la ville, et qu'il est en mesure de leur expliquer en détail tous les événements historiques que la ville a vécus. » Abdel Rahman, quant à lui, dit qu'il exerce ce métier qu'il aime depuis l'âge de sept ans et qu'il ne reçoit qu'un demi-million de livres libanaises, soit cinq dollars, pour amener les touristes faire une visite guidée d'une durée de 15 minutes.

Sa mère, Hoda, a déclaré à l'agence de presse allemande (DPA) que son fils "aime l'histoire et avait l'habitude, depuis sa plus tendre enfance, de demander à son père de lui narrer des historiettes sur l'histoire de Sidon".

Et d'affirmer que son fils accomplit son travail avec amour et passion, ajoutant que même lorsqu'il ne travaille pas, il a toujours hâte d'en apprendre davantage sur l'histoire de la ville.

Abdel Rahman intervient alors pour dire : "Je connais l'histoire de chaque coin et recoin historique de Sidon".

Il explique que pour maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice de son métier, en participant à des visites guidées conduites par des guides professionnels, et ce n'est qu'après avoir beaucoup appris sur les monuments de la ville qu'il s'est convaincu qu'il

était désormais prêt à commencer lui-même l'organisation de visites touristiques.

Beaucoup de ses clients viennent d'autres pays arabes, et certains viennent de pays étrangers comme l'Allemagne, ainsi que "Obeid" raconte, car c'est par ce nom qu'il se fait connaître..

Mais ce qu'Obeid aime faire, c'est emmener les visiteurs au musée Khan Sacy. Ce musée archéologique est situé dans la vieille ville de Sidon et présente une collection d'objets d'une valeur inestimable remontant à plusieurs siècles. Le musée est situé à l'intérieur d'un ancien bâtiment construit en pierre, dont Obeid dit que sa construction remonte aux Croisés.

"Je veux que les gens sachent tout sur l'histoire de Sidon, car beaucoup de gens ne savent rien sur l'histoire de cette ville splendide", nous dit-il.

De nombreux enfants palestiniens comme Abdul Rahman vivent au Liban, dont les familles vivent dans l'un ou l'autre des 12 camps de réfugiés disséminés à travers le Liban. Il est devenu difficile pour leurs parents de disposer d'un revenu suffisant leur permettant de subvenir aux besoins de la famille, car le Liban subit actuellement la plus grave crise financière qu'il ait jamais connue depuis des siècles.

La Conférence du Caire sur le «Développement social» adopte des résolutions sur la protection de l'enfance et l'autonomisation de l'institution familiale



La 2ème Conférence ministérielle sur le développement social s'est tenue le 6 juin 2023 dans la capitale égyptienne Le Caire, sous la présidence de Dr Névine Riyad Al-Kabbaj, ministre de la Solidarité sociale de la République arabe d'Égypte et Présidente de l'actuelle session, et en présence de Mme Derya Yanik, ministre de la Famille et des services sociaux de la République de Türkiye, Présidente de la précédente session, ainsi que le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, et le Dr Salem bin Mohammed AlMalik, Directeur général de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO).

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la Conférence, M. Hissein Taha a souligné que l'objectif des résolutions adoptées par la Conférence est de faire face aux défis auxquels le monde islamique est confronté et d'examiner les moyens permettant de soutenir les groupes concernés afin d'alléger leurs souffrances. Il a attiré l'attention sur le fait que cet engagement découle des valeurs de l'Islam, qui attache une importance particulière aux questions sociales et domaines y afférents, notamment ceux liés à l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille et la préservation de ses valeurs, à la protection de l'enfance, à la sécurité sociale des personnes âgées et à la protection des personnes à besoins spécifiques. Le Secrétaire général a exprimé sa profonde gratitude au gouvernement et au peuple de la République arabe d'Égypte pour les ef-

forts considérables et fructueux qu'ils ont consentis pour organiser cette réunion, importante pour le monde musulman, ainsi que pour la généreuse hospitalité qui a été réservée à tous les membres des délégations par ce pays de l'hospitalité, de la tradition, de la véritable générosité et berceau de la civilisation et de la culture. Il a également exprimé ses vifs remerciements et sa gratitude à Son Excellence le Président Abdel Fattah El-Sissi qui a bien voulu parrainer cette conférence, traduisant ainsi l'intérêt que porte l'Égypte pour les questions de développement social, avec toutes ses implications sur le développement des États membres, ainsi que sur l'égalité sociale et le bien-être de tous ses peuples. Le Secrétaire général a également salué les efforts déployés par Türkiye pendant sa présidence de la première session de la Conférence, ainsi que pour les efforts qu'elle déploie en matière de développement social.

Le Secrétaire général a déclaré que la Conférence s'est déroulée dans un contexte de défis sans précédent pour le monde islamique depuis la convocation de la première session de la Conférence ministérielle sur le développement social en 2019, alors de nombreux États membres traversaient des crises économiques, sociales et sanitaires, associées à des catastrophes naturelles qui ont provoqué le déplacement de millions de personnes, dont la plupart sont des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des personnes âgées et des personnes à besoins spécifiques.

Comme stipulé dans la Déclaration finale de la 14ème session de la Conférence islamique au Sommet tenue le 31 mai 2019 à Makkah Al-Mukarramah, «la dimension sociale est à la base de la réalisation du développement durable, et pour atteindre ces objectifs, il est indispensable d'investir dans la protection sociale», mais aussi d'atteindre les objectifs du programme d'action OCI-2025.

M. Hissein Taha s'est également félicité du projet d'autonomisation de la femme et de protection de l'enfance dans les lieux de déplacement et d'asile, mis en œuvre par le Secrétariat général en coordination avec le Fonds de solidarité islamique dans certains pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, a appelé à soutenir ce projet, dont les besoins se sont multipliés en raison du nombre croissant de pays accueillant des réfugiés et des personnes déplacées en provenance des États membres.

Prenant la parole, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux Affaires culturelles et humanitaires, a exprimé l'appréciation et la gratitude du Secrétariat général envers le gouvernement et le peuple de la République arabe d'Égypte pour les efforts considérables et fructueux déployés pour organiser cette Conférence. Il a ensuite passé en revue les efforts mis en œuvre par le Secrétariat général pour assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises par la Conférence.

Le Secrétaire général : l'Islam insiste sur les droits de la femme



S.E. le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Houssein Brahim Taha, a déclaré que l'Islam reconnaît les droits religieux, sociaux, économiques, juridiques et politiques des femmes et que l'histoire de l'Islam témoigne de la contribution capitale des femmes, tous domaines confondus. Parlant au nom du Secrétaire général, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles et sociales à la 2ème Session ordinaire du Conseil ministériel de l'Organisation pour le développement de la femme dans les Etats membres de l'OCI, qui s'est tenue les 7 et 8 juin 2023 au Caire, en République arabe d'Égypte.

La session a été inaugurée par la Présidente du Conseil national des femmes de la République arabe d'Égypte, Dr. Maya Morsi, qui a prononcé une allocution dans laquelle elle a passé en revue les efforts que la République arabe d'Égypte a fournis en matière d'autonomisation des femmes. La séance d'ouverture a été également marquée par l'allocution de la Directrice exécutive de l'Organisation pour le développement de la femme (ODF), Dr. Afnan Al-Shuaibi, dans laquelle elle a présenté les efforts et les activités de l'ODF au cours de la période antérieure et depuis la troisième session extraordinaire du Conseil ministériel de l'Organisation en 2022. Elle a, en outre, exprimé ses remerciements au Secrétaire gé-

néral de l'OCI, M. Houssein Brahim Taha, et le Secrétariat général pour le soutien constant apporté à l'ODF afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Pour sa part, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet a prononcé l'allocution du Secrétaire général dans laquelle il exprime la volonté de l'OCI de fournir toutes formes d'appui pratique et technique à l'ODF pour lui permettre d'atteindre ses objectifs, lesquels viennent en tête des priorités de l'Organisation de la coopération islamique en matière d'autonomisation des femmes et de renforcement de leur rôle dans le développement des États membres.

À l'heure actuelle, poursuit le discours, il est impératif que les femmes participent à l'accélération du développement du monde islamique et à la réduction du fossé avec le monde avancé, compte les défis auxquels le monde islamique continue de faire face dans les domaines politique, économique et social, car la solution de ces problèmes exige une approche organisée et globale aux niveaux national et communautaire afin d'atteindre les objectifs escomptés. Nous espérons consolider nos efforts afin de faire progresser la condition de la femme dans nos sociétés.

Le Secrétaire général a ajouté que l'OCI estime que les femmes constituent une partie importante et complémentaire de nos sociétés et assument un rôle crucial dans le

développement durable, qui ne peut être atteint sans leur participation à la construction des sociétés. Aussi, il nous incombe, tous, de défendre leurs droits à l'éducation et à la formation dans tous les domaines et à tous les niveaux, et mettre à contribution leurs capacités au service des États membres dans tous les domaines de la vie sociale et pratique, y compris dans l'économie et le commerce, ainsi que dans la prise de décision politique et économique.

Il a souligné que l'OCI s'appuie en grande partie sur le rôle de l'Organisation de développement des femmes, qui a entamé ses travaux dans son siège au Caire à la suite de l'adhésion de pas moins de 19 États. Le Secrétaire général s'est récemment adressé aux ministres des Affaires étrangères des États membres qui n'ont pas encore signé les statuts les exhortant à accélérer les procédures de signature, de ratification et d'adhésion à l'ODF et de contribuer, ce faisant, à la réalisation de ses objectifs en matière d'autonomisation des femmes et d'activer le rôle de l'ODF dans le processus de développement dans les États membres. Le Secrétariat général de l'OCI a salué les efforts considérables déployés par le Secrétariat exécutif de l'ODF, dirigé par sa Directrice exécutive, Dr. Afnan Al-Shuaibi, et son équipe de travail, afin d'atteindre ses objectifs escomptés en matière d'autonomisation des femmes dans le monde islamique.



Le Président indonésien reçoit le Secrétaire général à Jakarta

Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a effectué une tournée asiatique comprenant la République d'Indonésie et le Royaume de Thaïlande. C'est ainsi que le Secrétaire général a rencontré, au cours de sa visite officielle, les dirigeants indonésiens, à commencer par Son Excellence le Président de la République d'Indonésie, M. Joko Widodo, qui a reçu au Palais présidentiel à Jakarta, le 7 août 2023, le Secrétaire général. Les deux parties ont abordé les relations bilatérales entre l'OCI et l'Indonésie, ainsi que les moyens de les renforcer. Ils ont également discuté des questions les plus importantes à l'ordre du jour de l'OCI, de la situation dans le monde islamique et de certaines questions régionales et internationales d'actualité. De même qu'ils ont abordé le rôle que l'OCI assume dans la promotion de l'action islamique commune.

S.E. le Président de la République d'Indonésie a exprimé son plein soutien à l'OCI et à ses efforts louables en faveur du monde islamique et de ses peuples. Il s'est également félicité des initiatives de l'OCI pour lutter contre l'islamophobie, les crimes d'autodafé d'exemplaires du Saint Coran, soulignant à cet égard la nécessité de soutenir les efforts que l'Organisation déploie face à ce phénomène.

De son côté, M. Hissein Brahim Taha a salué le rôle important de la République d'Indonésie dans le soutien apporté aux activités et programmes de l'OCI qui s'emploie

à atteindre des objectifs visant à renforcer les liens de solidarité islamique entre ses États membres et leurs peuples dans le monde islamique. L'entretien a également porté sur plusieurs questions prioritaires pour l'OCI et l'Indonésie, telles que le soutien à la cause palestinienne et à l'Afghanistan, la garantie du droit à l'éducation des femmes dans ce dernier, la question des Rohingyas, ainsi que le Soudan et le Niger. Les deux parties ont, en outre, discuté des développements que connaît actuellement la région du Sahel et la nécessité de soutenir les projets éducatifs, agricoles et de développement dans cette région.

Sur ce même plan, le Secrétaire général de l'OCI a rencontré Mme Retno Marsudi, Ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, et a rendu hommage aux hautes autorités indonésiennes, saluant à cette occasion le rôle actif de l'Indonésie au sein de l'OCI. Il a ensuite informé la Ministre des questions qui figurent en tête de l'agenda de l'OCI, notamment la situation en Afghanistan, la cause palestinienne, l'islamophobie, la situation au Sahel et au lac Tchad.

Pour sa part, Mme Marsudi a souligné la nécessité de combattre avec fermeté et vigueur l'islamophobie et de la prévenir, et a réitéré la volonté de l'Indonésie de collaborer étroitement avec l'OCI dans ce sens. En ce qui concerne l'Afghanistan, elle a rappelé les efforts déployés par l'Indonésie pour aider le peuple afghan et a partagé ses idées sur la manière de mieux soutenir

l'Afghanistan au sein de l'OCI. S'agissant de la Palestine, elle a réitéré le soutien total de l'Indonésie aux Palestiniens et a insisté sur le rôle de premier plan que doit jouer l'OCI pour rétablir la paix en Palestine et le respect des droits de sa population. Les deux parties ont, en outre, abordé la question de coopération bilatérale entre l'Indonésie et l'OCI et sont convenues d'explorer certains domaines de coopération à mettre en œuvre. D'autre part, et dans le cadre de sa visite officielle en Indonésie, le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha et la délégation qui l'accompagne, se sont rendus au siège de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN/ANASE) à Jakarta le 7 août 2023. Au cours de cette visite, il a rencontré le Secrétaire général de l'Association, Dr Kao Kim Horn, avec lequel il a discuté des relations bilatérales entre les deux organisations et des moyens de les renforcer. M. Hissein Brahim Taha a exprimé l'aspiration de l'OCI à institutionnaliser la coopération avec l'ASEAN à travers la mise en œuvre de projets d'intérêt commun, à convenir entre les deux organisations. Pour sa part, Dr Kao Kim Horn a souhaité la bienvenue au Secrétaire général et à la délégation qui l'accompagne et a souligné le rôle de l'ASEAN dans la consolidation de la paix et de la sécurité dans la région de l'Asie du Sud-est, se disant prêt à discuter et à identifier les domaines de coopération dans les domaines du développement, de l'action humanitaire, de la paix et de la sécurité.



Le S.G et le PM Japonais discutent du monde islamique

S.E. le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, M. Hissein Brahim Taha, a rencontré le 16 juillet 2023 à Djeddah, S.E. le Dr Fumio Kishida, Premier ministre japonais, en visite officielle en Arabie saoudite. Les deux responsables se sont penchés sur la situation dans le monde islamique et les questions inscrites à l'ordre du jour de l'OCI, notamment la question palestinienne, la lutte contre l'extrémisme violent, le terrorisme, la situation en Afghanistan et dans la région du Sahel, ainsi que la lutte contre l'islamophobie.

Les deux parties ont également discuté des perspectives de coopération entre l'OCI et le Japon dans les différents domaines, ainsi que des moyens de les promouvoir. Le Secrétaire général a salué les excellents rapports existant entre l'Organisation et le Japon et a exprimé son appréciation pour le rôle actif que joue le Japon dans la construction de la paix durable, le dialogue intercivilisationnel et le développement dans le monde.

Sur un autre plan, l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) pour l'Afghanistan, l'ambassadeur Tarig Ali Bakheet, et le coordinateur du Fonds d'affectation spéciale de l'OCI pour l'Afghanistan, l'ingénieur Jamal Al-Saati, ont pris part, au cours de leur visite de travail au Japon du 12 au 16 juin 2023, à une série de réunions avec de hauts fonctionnaires du gouvernement japonais et d'organisations non gouvernementales japonaises opérant en Afghanistan.

L'Ambassadeur Bakheet a eu des discussions approfondies avec des hauts fonctionnaires du ministère japonais des Affaires étrangères, notamment avec l'Amb. Nagaoka, Directeur général pour le Moyen-Orient et Envoyé spécial du Japon en Afghanistan. L'entretien a porté principalement sur l'engagement pris depuis longtemps par l'OCI auprès des autorités afghanes de facto en vue de renforcer l'assistance humanitaire aux communautés afghanes vulnérables et de rechercher des moyens acceptables de résoudre certains problèmes politiques et de droits de l'homme litigieux qui suscitent toujours les préoccupations de l'OCI et de la communauté internationale dans son ensemble.



Le Secrétaire général rencontre le Premier ministre de Thaïlande

Dans le cadre de sa visite officielle au Royaume de Thaïlande, S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a été reçu à Bangkok, le 10 août 2023, par S.E. Le Général Prayut Chan-o-cha, Premier ministre du Royaume de Thaïlande, en présence de S.E. le Vice-premier ministre et Ministre des Affaires étrangères de la Thaïlande.

Le Premier ministre thaïlandais a exprimé ses remerciements au Secrétaire général pour sa visite et a souligné l'importance que son gouvernement attache à son partenariat avec l'OCI et l'attention qu'il accorde au monde musulman, rappelant dans ce cadre les divers soutiens apportés par son pays à l'OCI, en particulier au Fonds de Solidarité islamique ainsi qu'à certains États membres de l'OCI. Il a mis l'accent sur la situation des Musulmans en Thaïlande et les efforts déployés par son gouvernement pour les protéger.

Le Secrétaire général a transmis ses respectueuses salutations à Sa Majesté le Roi de Thaïlande et exprimé sa gratitude au Premier ministre et à son gouvernement pour leur engagement constant envers l'OCI, et s'est félicité de la coopération active avec le Secrétariat général et les États membres de l'OCI.

Le Premier ministre thaïlandais et le Secrétaire général de l'OCI ont abordé la coopération bilatérale et échangé des vues sur de nouvelles perspectives de coopération en faveur des États membres de l'OCI, en particulier en matière d'agriculture, d'éducation et de formation.

Il a également rencontré M. Don Pramudwinai, Vice-premier ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande, avec lequel il a tenu une séance de travail en présence des deux délégations. Le Secrétaire général a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement de Thaïlande, qui est Membre observateur de l'OCI, pour son soutien constant à l'OCI, pour la protection des droits des Musulmans en Thaïlande mais aussi pour la coopération fructueuse que le Royaume entretient avec un grand nombre d'États Membres de l'OCI, notamment en Afrique.

Pour sa part, le Vice-premier ministre et Ministre des affaires étrangères de Thaïlande a salué l'action de l'OCI et passé en revue les efforts déployés par son pays pour promouvoir la coexistence pacifique et les droits des Musulmans.



L'OCI renouvelle ses consultations annuelles avec l'Union européenne

La 6ème Réunion des hauts fonctionnaires de l'Organisation de la coopération islamique et de l'Union européenne s'est tenue le 13 juin 2023 à Bruxelles, dans le cadre du protocole d'accord signé en 2015 entre les deux parties. La délégation de l'OCI, qui comprenait des hauts fonctionnaires du Secrétariat général et de la mission d'observation de l'OCI à Bruxelles, était conduite par l'ambassadeur Youssef Al-Dobaie, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

La délégation de l'UE était conduite par M. Carl Hellagard, Directeur général adjoint pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord au Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Mme Hélène Le Gal, Directrice générale pour la région MENA, a accueilli la délégation de l'OCI dans les locaux du SEAE. Les deux parties ont échangé leurs vues sur un large éventail de questions d'intérêt commun, notamment la situation au Moyen-Orient et la question palestinienne, l'Afghanistan, la Corne de l'Afrique, le Soudan, la Somalie, la région du Sahel et la question des Rohingyas.

La réunion a mis en évidence le souhait mutuel de renforcer la coopération politique et la coordination entre les deux organisations dans les forums multilatéraux, notamment au sein de l'ONU, en particulier dans les domaines d'intérêt commun.

Les deux parties ont également exploré les possibilités de renforcer la coopération dans un certain nombre de domaines et ont décidé d'organiser, l'an prochain, la 7ème

Réunion des hauts fonctionnaires à Djeddah.

Le Kazakhstan accueille la 1ère réunion ministérielle de la plateforme de dialogue de l'OCI-15

La 1ère Réunion ministérielle de la plateforme de dialogue de l'OCI-15 s'est tenue à Almaty, au Kazakhstan, les 25 et 26 mai 2023 dans les locaux de l'Université nationale kazakhe Al-Farabi, connue internationalement comme le centre éducatif et scientifique du Kazakhstan. La réunion, organisée comme un événement à participation hybride, a rassemblé des ministres de la science et de l'éducation, ainsi que des hauts fonctionnaires des nations les plus avancées de l'OCI en matière de science, de technologie et d'innovation.

S'adressant à la Réunion au nom du Secrétaire général de l'OCI, l'Ambassadeur Askar Mussinov, Secrétaire général adjoint pour la science et la technologie, a brossé aux participants un tableau sur le contexte, l'évolution et l'essence même de la plateforme de dialogue de l'OCI-15.

La réunion ministérielle à Almaty a examiné et approuvé un certain nombre de documents fondamentaux, conçus pour lancer la plateforme de dialogue de l'OCI-15 en tant que forum international informel et consultatif pour renforcer la collaboration intra-OCI dans le domaine de la science et de la technologie. Lesdits documents ont tous été incorporés dans le document final, adopté par la réunion ministérielle et intitulé Règles et règlements d'Almaty relatifs à la plateforme de dialogue de l'OCI-15.

Au cours des discussions et des déclarations

prononcées par les chefs des délégations nationales, le représentant de la République islamique d'Iran a proposé d'accueillir la 2ème réunion ministérielle de la plateforme de dialogue de l'OCI-15 à Téhéran en 2024. S'agissant de la coopération continue entre l'Université nationale kazakhe Al-Farabi et l'OCI, le Recteur M. Zhansait Tuimebayev a annoncé que l'Université était prête à établir dans ses locaux, un bureau de l'OCI pour la science et la technologie.

Signature d'un mémorandum d'entente entre l'OCI et la DCO

Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha et Mme. Deemah Al Yahya, Secrétaire générale de l'Organisation de la coopération numérique (DCO), ont conclu le 10 mai 2023, au Siège de l'OCI, un Mémorandum d'entente.

Les deux parties ont convenu d'œuvrer de concert à la numérisation des ressources humaines, de combler les lacunes en matière de compétences numériques et de TIC et d'harmoniser, en consultation avec leurs États membres respectifs, les cadres réglementaires gouvernementaux et autres législations connexes de manière à faciliter l'interopérabilité des données numériques et des identifiants entre les pays.

Le Mémorandum vise également à améliorer la connectivité Internet de haute qualité, en particulier dans les zones reculées et rurales. La cérémonie de signature du Mémorandum s'est déroulée en présence des représentants permanents d'un nombre d'États membres de l'OCI et de la DCO.



Le Ministre saoudien du Hajj et de la Omra expose les services en faveur des pèlerins

Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, S.E. M. Hissein Ibrahim Taha, a reçu le 13 juin 2023, au siège du Secrétariat général, S.E. le Ministre du Hajj et de la Omra du Royaume d'Arabie saoudite, Dr Tawfiq bin Fawzan al-Rabiah. A cette occasion, le Secrétaire général a prononcé un discours de bienvenue dans lequel il a exprimé ses remerciements et sa gratitude au Serviteur des Deux Saintes mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz et au Prince héritier, le Prince Muhammad bin Salman, ainsi qu'au ministère du Hajj et de la Omra et à l'ensemble des structures de l'État.

M. Hissein Taha a déclaré, à ce propos : «Allah le Tout-Puissant a honoré et gratifié le Royaume d'Arabie saoudite d'être le gardien des Deux Saintes mosquées et le Serviteur des pèlerins de la Maison Sacrée de Dieu et des visiteurs de la Mosquée bénie du Prophète. Depuis, le Royaume n'a jamais manqué d'aplanir toutes les difficultés pour eux en mobilisant toutes ses énergies, son expertise et la détermination de ses cadres pour faire des saisons du Hajj un succès, et pour faire vivre au pèlerin une expérience spirituelle distincte à travers l'accomplissement des rituels du Hajj, tout en veillant à leur santé et leur sécurité».

Lors de sa visite au Secrétariat général, le Ministre du Hajj et de la Omra, a tenu, en présence du Secrétaire général de l'Organisation, une réunion avec les Représentants permanents et consuls des

États membres de l'OCI et de ses organes subsidiaires. Au cours de cette réunion, il a mis en lumière les aspects liés aux efforts et aux arrangements du Royaume d'Arabie saoudite pour le Hajj de cette année 1444 H et a exposé les initiatives et les dispositions prises pour fournir, aux pèlerins, les meilleures conditions leur permettant d'accomplir leurs rituels en toute aisance et sérénité.

Dr Al-Rabiah a déclaré, quant à lui : «Alors que l'Organisation de la coopération islamique a l'honneur exclusif d'être la porteuse de la voix de la Oummah, la représentante des Musulmans et la défenseuse des causes qui préoccupent plus d'un milliard et demi de Musulmans à travers le monde, le Royaume a été honoré depuis sa création d'être au service des deux Saintes Mosquées. Servir les deux Saintes Mosquées et ses pèlerins est devenu une valeur établie qui retient l'attention particulière du gouvernement saoudien, et qui a évolué en un processus historique salué désormais par tous les pays à travers le monde».

Dr Al-Rabiah a souligné que le dispositif du Hajj et de la Omra a connu une série de grandes prouesses auxquelles ont contribué toutes les structures, qu'il s'agisse de santé, d'organisation, de service, de logistique et de sécurité, après le lancement du «Programme de service des invités d'Allah» par le Gardien des deux Saintes Mosquées, le roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud - qu'Allah le

protège.

Il a précisé que parmi les grands projets au service des invités d'Allah, figure l'agrandissement de la Grande Mosquée de La Mecque, pour un coût de plus de 200 milliards de riyals saoudiens, qui deviendra le plus grand bâtiment de l'histoire, et la construction du train des deux Saintes Mosquées à un coût estimé à 60 milliards de riyals saoudiens pour améliorer l'expérience des pèlerins en termes de voyage et de transport. Ce projet réduit la distance entre La Mecque et Médine d'environ deux heures. En outre, l'extension de l'aéroport international Roi Abdulaziz de Djeddah, pour plus de 64 milliard de riyals saoudiens, et l'élargissement de mosquées historiques et de sites du patrimoine islamique, concourent à offrir à toutes les catégories des invités d'Allah une riche expérience sur le plan de la spiritualité.

Il convient de noter que le Royaume a lancé un ensemble d'initiatives visant à faciliter l'arrivée des Musulmans au Royaume d'Arabie saoudite, notamment la délivrance d'un visa en moins de 24 heures, l'extension du visa Omra de 30 à 90 jours, le lancement d'un visa de transit d'une durée de quatre jours, et l'autorisation aux détenteurs de tout type de visa d'effectuer les rituels de la Omra et de se déplacer librement à l'intérieur du Royaume pour découvrir sa diversité culturelle unique.

Le Secrétaire général félicite le monde islamique pour l'avènement d'al-Adha et l'Arabie saoudite pour son succès dans l'organisation du Hajj



A l'occasion de l'avènement de l'Aïd al-Adha de cette année 1444 H, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) S.E. M. Hissein Brahim Taha a exprimé ses chaleureuses félicitations à la Oumma islamique. Il a félicité leurs Majestés, Excellences et Altesses les Roi, Princes et Chefs des Etats membres de l'Organisation à l'occasion de cette fête sacrée si chère aux Musulmans.

Le Secrétaire général s'est associé à la joie du pays de siège, le Royaume d'Arabie saoudite, Président en exercice du Sommet islamique, à l'occasion de cet événement, exprimant ses chaleureuses félicitations au Serviteur des deux Saintes Mosquées, Sa Majesté le Roi Salman bin Abdulaziz, et à Son Altesse Royale, le Prince Mohammad bin Salman, ainsi qu'au gouvernement et au peuple du Royaume d'Arabie saoudite.

Le Secrétaire général a exprimé les regrets que l'Aïd al-Adha survienne alors qu'un certain nombre d'États membres sont confrontés à de nombreux défis, incarnés par

les violations incessantes d'Israël contre la sainte Mosquée Al-Aqsa, ses tentatives de saper son statut et de s'en emparer.

Il s'est dit également attristé que cette fête musulmane qui clos la saison du hajj se déroule à un moment où le peuple de la République du Soudan traverse des circonstances difficiles caractérisées par la persistance de la crise et ses répercussions sur la vie quotidienne des familles soudanaises, hommes, femmes et enfants, souhaitant que ce fléau soit résolu dans la préservation de l'intérêt et des aspirations du peuple soudanais.

Plus encore, les répercussions de l'asile avec toutes les difficultés qu'il comporte, alourdissent le fardeau de la vie des réfugiées vivant dans les camps situés dans les nombreuses parties du monde islamique, y compris dans les pays du Sahel et du lac Tchad.

D'autre part, M. Hissein Brahim Taha, a félicité le Royaume d'Arabie saoudite, sous la direction clairvoyante du Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin

Abdelaziz Al-Saoud, pour le succès de la saison de pèlerinage de cette année 1444H, saluant les efforts déployés au service des visiteurs de la Sainte Maison de Dieu, en provenance des Etats membres de l'OCI et des autres pays qui accueillent des communautés et des résidents musulmans. Le Secrétaire général s'est également félicité de l'intérêt majeur que le Serviteur des Deux Saintes Mosquées et son Prince héritier, S.A.R. le Prince Mohamed bin Salman bin Abdulaziz Al-Saoud, portent aux Deux Saintes Mosquées, qui sont les plus sacrés des lieux saints et les plus profondément chers aux cœurs des Musulmans.

Le Secrétaire général a réitéré ses vœux au Serviteur des Deux Saintes Mosquées et à son Prince héritier ainsi qu'au peuple saoudien à l'occasion de l'avènement de l'Aïd Al-Adha, priant Dieu de perpétuer sur cette sainte terre la paix, la sécurité et la prospérité.

Le Secrétaire général met en évidence l'importance de la Conférence sur la communication entre les instances religieuses dans le monde islamique à Makkah

Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, M. Hissein Brahim Taha, a participé à la 1^{ère} Conférence sur la communication avec les Départements des Affaires religieuses et de l'Ifra et les Mashyakhkas (cheikhdoms) du monde sur le thème «Communication et intégration», qui s'est tenue le 13 août 2023 à Makkah Al-Mukarramah sous le parrainage du Ministère des affaires islamiques, de l'appel et de l'orientation du Royaume d'Arabie saoudite. Le Ministre des Affaires islamiques, de l'appel et de l'orientation du Royaume d'Arabie saoudite, Dr Abdullatif bin Abdulaziz Al Al-Sheikh, a ouvert les travaux de la conférence, à laquelle le Secrétaire général s'est adressé en affirmant son plaisir d'assister à un événement intellectuel et scientifique prééminent, traitant d'un sujet qui s'inscrit au cœur de la mission fondamentale de l'OIC.

Dans son allocution, M. Hissein Brahim Taha a indiqué que l'accueil par le Royaume d'Arabie saoudite de cette importante conférence confirme sa position de véritable acteur dans le soutien des orientations positives et de la renaissance de notre Oummah, d'autant qu'elle a réussi à s'imposer comme foyer de tolérance et de coexistence pacifique et à traduire cette valeur humaine en une approche tangible, renforçant ainsi son leadership dans la promotion du dialogue interconfessionnel. Le Secrétaire général a adressé ses sincères remerciements au Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al-Saoud, et à Son Altesse Royale, le Prince héritier Mohammed bin Salman, pour le grand soutien qu'ils apportent à l'Organisation dans tous les domaines, lui permettant ainsi d'accomplir sa mission au service de l'Islam et des Musulmans.

Le Secrétaire général a souligné, à cet égard, que la conférence se tient alors que l'Oummah islamique est confrontée à de nombreux défis, en particulier les tentatives visant à dénaturer l'image authentique de l'Islam, face auxquelles il importe de revigorer et de renforcer l'unité islamique. M. Hissein Brahim Taha a ajouté que la relation entre les composantes de la nation islamique doit être basée sur le fait que celle-ci constitue une seule et unique Oummah, em-



brassant une religion qui unit et rapproche. Le Secrétaire général a indiqué que le Département du dialogue et de la communication, nouvellement créé au sein du Secrétariat général de l'OIC, contribue à la promotion du dialogue et à la sensibilisation à l'importance de l'ouverture sur les autres cultures et civilisations. Il a également salué les différentes institutions opérant dans le cadre de l'OIC, en particulier l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO), qui s'emploie à consolider la culture de paix et de dialogue et à promouvoir les valeurs de compréhension et de respect mutuel.

Il a ajouté : «La relation entre les composantes de la Oummah islamique doit être axée sur un certain nombre de concepts découlant du fait que nous sommes une seule Oummah qui se remet à Allah en adoptant une même religion et Shari'a, qui unissent et ne divisent pas, nous rapprochent sans jamais nous en éloigner. Une Oummah qui œuvre à l'enrichissement de la civilisation islamique et de ses prolongements humains dans un partenariat soucieux de parvenir à un équilibre entre la préservation des intérêts vitaux de la nation islamique et de ses valeurs établies et la réflexion sur la poursuite de l'approche de réforme dans l'ensemble du système islamique tant sur le plan intellectuel que culturel».

Le Secrétaire général a indiqué que le

monde islamique est aujourd'hui plus que jamais appelé, tant au niveau des États et des peuples que des organisations et institutions publiques et privées, à travailler ensemble dans le but de façonner un spectacle islamique global et inclusif, incluant les règles, principes et constantes qui régissent les facteurs de convergence et de divergence dans les relations entre les différentes composantes de la Oummah musulmane. Il a indiqué, à ce propos, que «l'OIC est convaincue que la consolidation du principe de dialogue entre Musulmans, la promotion de la paix sectaire, la diffusion d'une culture de fraternité et de solidarité et la réalisation de l'unité islamique viennent au premier plan des priorités à appliquer afin d'unir la parole et les positions et de défendre les principes de la vraie religion. D'autant que notre religion nous incite à coopérer, à créer des synergies, à promouvoir la solidarité, à tolérer et à accepter la différence afin de servir les objectifs communs de notre unique et même Oummah. En effet, l'unité de notre destin exige que nous affrontions en rangs serrés les dangers qui menacent notre Oummah.

Il a expliqué que les organisations régionales, islamiques et internationales ainsi que les ministères des Awqaf et des affaires islamiques devraient jouer un rôle majeur et de premier plan dans l'effort visant à faire connaître la religion et la pensée islamique.

Le Secrétaire général : La présidence saoudienne des deux sommets islamique et arabe donnera un élan à la coopération entre les deux parties



Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a assisté à l'ouverture de la 32^{ème} Sommet du Conseil de la Ligue des États arabes, dont les travaux ont commencé à Djeddah, en Arabie saoudite, le 19 mai 2023. Le Secrétaire général est intervenu à la séance d'ouverture pour présenter tout d'abord ses sincères félicitations au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud, et à S.A.R. le Prince héritier Mohammad bin Salman bin Abdulaziz, et au Royaume d'Arabie saoudite pour la présidence de la présente session du Conseil de la Ligue des États arabes. Il a exprimé sa confiance dans la présidence simultanée des sommets arabe et islamique en cours par le Royaume d'Arabie saoudite. Cette présidence simultanée donnera, a-t-il renchéri, un nouvel élan à la coopération entre les deux organisations, en coordonnant les efforts pour résoudre les problèmes communs et en contribuant à trouver les solutions appropriées aux défis dans le cadre de l'action multilatérale. Le Secrétaire général a également salué les efforts déployés par la République algérienne démocratique et populaire pour promouvoir l'action arabe commune au cours de sa présidence de la session précédente.

M. Hissein a déclaré que le Sommet arabe

se déroule dans un contexte délicat où le monde arabe et islamique se trouve confronté à des défis qui exigent le renforcement de la coopération et de la solidarité, ainsi que l'intensification des efforts et de la coordination, notamment à l'égard de la question palestinienne. Et d'ajouter que le règlement politique de cette question, considérée comme centrale pour le monde arabe et islamique, connaît une impasse dans un contexte caractérisé par l'escalade des attaques israéliennes brutales contre le peuple, la terre et les lieux sacrés palestiniens, dont, en particulier, la mosquée Al-Aqsa.

Le Secrétaire général a également exprimé les profondes préoccupations que suscite la crise au Soudan, rappelant l'appel de l'OCI à un cessez-le-feu urgent et durable et au recours au dialogue pour résoudre les différends. Il a réitéré à cet égard l'accueil favorable de l'OCI à l'initiative conjointe saoudo-américaine pour entamer des pourparlers préliminaires entre les Forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide à Djeddah, exhortant les parties soudanaises à mettre l'intérêt national du Soudan au-dessus de toute autre considération, afin de préserver l'unité de leur nation et de réaliser les aspirations de leur peuple.

Le Secrétaire général a souligné que l'OCI

est soucieuse de soutenir tous les efforts permettant d'éliminer les causes de tension, de surmonter les obstacles du passé et de parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité au Yémen, en Libye et en Syrie, mais aussi de renforcer la solidarité avec la Somalie pour l'aider surmonter les difficultés.

M. Hissein Brahim Taha a exprimé l'espoir que la solidarité avec les pays de la région du Sahel et du bassin du lac Tchad se renforce, d'autant que ces pays entretiennent des liens historiques et géographiques étroits avec le monde arabe.

Suite au succès du Sommet de la Ligue des États arabes dont les travaux ont pris fin le 19 mai 2023 à Djeddah, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, M. Hissein Brahim Taha, a adressé ses plus vives félicitations au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud, et au Prince héritier, Son Altesse Royale Mohamed bin Salman bin Abdulaziz, ainsi qu'au Royaume d'Arabie saoudite.

Il a salué le rôle de premier plan joué par le Royaume d'Arabie saoudite pour assurer le succès du Sommet, contribuant ainsi à renforcer les liens de solidarité et de coopération dans la région tout en donnant un nouvel élan aux efforts visant à surmonter tous les défis auxquels elle est confrontée.

Hissein Taha prend part à l'investiture du Président Erdogan

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a pris part le 3 juin 2023, à Ankara, à la cérémonie d'investiture de S.E. le Président Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Türkiye, qui a prêté serment pour un nouveau mandat à lui confié par le peuple turc. La présence du Secrétaire général à la cérémonie a été l'occasion pour lui de réitérer ses félicitations et ses vœux de succès au Président réélu tout en souhaitant plus de progrès et de prospérité au peuple de Türkiye. Il a indiqué que cette réélection reflète la haute confiance que le peuple turc lui témoigne. Le Secrétaire général a adressé, par cette même occasion, ses vœux de succès au peuple turc pour le succès des élections qui se sont terminées le 28 mai 2023.

L'OCI prend part à la cérémonie d'investiture du Président nigérian réélu

Sur invitation de S. E. M. Muhammadu Buhari, Président sortant de la République fédérale du Nigéria, pour prendre part à la cérémonie d'investiture du nouveau Président élu démocratiquement, S. E. M. Bola Ahmed Tinubu, le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha a dépêché une délégation de haut niveau sous la conduite de l'Ambassadeur Youssef Ben Mohammad Al-Dobaie, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour le représenter à cet important événement. L'Ambassadeur Youssef Ben Mohammad Al-Dobaie a transmis les félicitations du Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) au nouveau Président élu et ses vœux de succès dans ses efforts entreprises destinées à concrétiser les aspirations du peuple nigérian.

L'OCI participation à l'observation des élections présidentielles en Ouzbékistan

Sur invitation du gouvernement de la République d'Ouzbékistan, l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a pris part à l'observation des élections présidentielles tenues le 9 juillet 2023. La mission de l'OCI a été conduite par l'Ambassadeur Boubakar Adamou, Directeur des affaires africaines, de la Direction des affaires politiques de l'Organisation. Cette intervention s'inscrit dans le cadre de l'effort continu de l'OCI de promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance dans les Etats membres conformément à sa Charte, son Code de conduite pour les observateurs d'élection et sa Déclaration des principes internationaux de 2005 pour l'observation des élections.

Les observateurs de l'OCI ont noté que le processus électoral a été bien organisé du fait que le peuple ouzbèke a exercé son droit de vote



de manière pacifique.

Au cours de la conférence de presse des observateurs internationaux, le chef de la mission de l'OCI a exprimé sa satisfaction du déroulement pacifique des élections et a transmis les félicitations de S. E. le Secrétaire général au peuple ouzbèke et au Président sortant S.E. Shaykat Mirziyoyev, réélu avec 87% des suf-

frages, pour leur attachement au processus démocratique, aux valeurs, et au développement socioéconomique du pays. A cette occasion, il a souligné l'engagement de l'OCI à apporter son assistance à la République d'Ouzbékistan, qui est un Etat membre actif important de l'Organisation, dans sa progression vers la consolidation de la démocratie.

La délégation de l'OCI prend part à l'observation des élections au Cambodge



La délégation de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), dirigée par l'Ambassadeur Youssef ben Mohamed Al-Dobaie, Secrétaire général adjoint aux Affaires politiques, s'est réunie, le 20 juillet

2023 à Phnom Penh, avec S.E. Dr Othman Hassan, Ministre d'Etat chargé des missions spéciales - Affaires islamiques, au Royaume du Cambodge, et Envoyé spécial du Royaume du Cambodge auprès de l'OCI, en marge

de sa participation à l'observation des élections générales au Royaume du Cambodge. Les deux parties ont discuté des développements régionaux, des questions d'intérêt commun et des moyens de renforcer les relations. Une attention particulière a été accordée à la situation des minorités musulmanes au Cambodge. Le Secrétaire général adjoint a, en effet, salué la coexistence et l'harmonie entre les différentes religions au sein de la société cambodgienne, ainsi que l'intégration réussie des Musulmans dans cette société. L'accent a été placé sur le modèle positif d'harmonie sociale présenté par le Cambodge qui constitue un exemple que d'autres pays de la région devraient suivre

Hissein Taha appelle à la mise au point d'un système d'action humanitaire pour le monde islamique



Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, M. Hissein Brahim Taha, a mis l'accent sur la nécessité de développer le système d'action humanitaire dans le monde islamique et de cristalliser une vision plus ambitieuse face aux nombreux défis humanitaires. Il a souligné que compte tenu de la fréquence des catastrophes qui se produisent dans le monde islamique, tous types confondus, il est indispensable de disposer d'une aide d'urgence pour secourir les victimes. Et d'ajouter que c'est ainsi que les Musulmans peuvent remplir leur devoir d'assistance envers leurs frères dans le besoin, et renforcer ainsi l'esprit de solidarité et d'interdépendance entre les peuples de la Oummah.

Le Secrétaire général a fait cette déclaration à la 50ème Réunion consultative entre le Comité islamique du Croissant international et les Associations nationales du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge des États membres de l'OCI, organisée du 22 au 26 juillet 2023, par la Fédération saoudienne du Croissant-Rouge à Djeddah, sous les auspices de Son Altesse Royale le Prince Khaled Al-Faysal, Conseiller du Serviteur des Deux Saintes Mosquées et Gouverneur de la Région de Makkah Al-Mukarramah.

Le Secrétaire général a exprimé son appréciation pour les efforts déployés par le Comité islamique du Croissant international et les Associations nationales du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge des États membres de l'OCI pour faire face à la pression considérable qu'ils subissent lors de catastrophes et de crises humanitaires et qui dépasse leurs capacités. Il a également re-

mercié le Dr Jalal bin Muhammad Al-Owaisi, Président du Croissant-Rouge saoudien, et son équipe pour leur action remarquable et l'organisation de la présente session, contribuant ainsi à l'action humanitaire dans les États membres.

M. Hissein Taha a souligné la volonté du Secrétariat général de l'OCI de travailler en collaboration avec le Comité islamique du Croissant international et les Associations nationales du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge des États membres pour soutenir leurs efforts résolus visant à fournir l'aide aux personnes touchées par les catastrophes naturelles ou causées par l'homme dans les États membres.

D'autre part, le Secrétariat général de l'OCI a pris part à la 47ème session de l'Assemblée générale de l'Organisation du Croissant-Rouge arabe et de la Croix-Rouge (ARCO), accueillie par le Croissant-Rouge du Qatar à Doha, les 5 et 6 juin 2023. Cette session s'est tenue sous le patronage de S.E. Cheikh Mohammed bin Abdul-Rahman bin Jassim Al-Thani, Président du Conseil des ministres et Ministre des Affaires étrangères de l'Etat du Qatar. Mme Lolwah bin Rashid Al-Khater, Ministre de la coopération internationale de l'Etat du Qatar, a ouvert les travaux de la réunion. Ont également pris la parole au cours de cette session, M. Saleh Al-Tuwaijri, Secrétaire général de l'ARCO, M. Youssef bin Ali Al-Khater, Président du Conseil d'administration du Croissant-Rouge du Qatar et Président de la 47ème session, et M. Jalal bin Muhammad Al-Owaisi, Président du Conseil d'administration du Croissant-Rouge saoudien, Président de la session

précédente.

Le Secrétariat général de l'OCI était représenté à cette 47ème session de l'ARCO par M. Ayman Abboushi, du Département de l'information, qui a également participé à la célébration de la Journée du droit international humanitaire, qui s'est déroulée le 7 juin 2023 en marge de la 47ème session de l'ARCO, sous le thème «Droit international humanitaire : réalité et espérances». Les axes majeurs de cet événement se sont articulés sur l'action des journalistes sur le terrain et dans les zones de guerre et de conflit.

Dans ce même contexte, le Secrétaire général de l'OCI a rencontré le 24 juillet 2023, dans son cabinet au siège du Secrétariat général, le Dr Saleh Al-Tuwaijri, Secrétaire général de l'Organisation arabe du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge. Au cours de la réunion, le Dr Saleh Al-Tuwaijri a brossé au Secrétaire général un tableau compréhensif sur les diverses activités humanitaires menées par l'Organisation arabe du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge.

Le Secrétaire général a salué les efforts déployés par l'ARCO en faveur de l'action humanitaire tout en soulignant la nécessité de redoubler d'efforts pour relever les défis humanitaires qui se posent actuellement au monde islamique. Au cours de cet entretien, les deux responsables ont examiné les perspectives de coopération entre les deux organisations, et ont insisté sur la nécessité de coordonner les efforts en matière d'action humanitaire, d'échange de documents et de renforcement des capacités.

273 décès de en trois mois dans des catastrophes aux États membres



Plusieurs pays du monde islamique ont été le théâtre de catastrophes et d'accidents humains entre juin et août 2023, qui ont été suivis dans sept États membres de l'Organisation de la coopération islamique, à savoir l'Afghanistan, le Pakistan, l'Algérie, le Guyana, le Nigeria, le Maroc et le Kazakhstan. Ces catastrophes se sont diversifiées entre inondations, incendies ou accidents humains. Le plus important de ces événements a été la noyade de 106 personnes dans un accident au Nigeria, et la mort de 19 étudiants dans un incendie qui a éclaté dans un dortoir d'étudiants d'une école secondaire de la ville de Mahdia, au Guyana et qui a fait également de nombreux blessés. Le Secrétaire général de l'Organisation, M. Hissein Brahim Taha, a exprimé ses sincères condoléances au gouvernement et au peuple guyanais, et aux familles des victimes.

La République Algérienne démocratique et populaire a connu de nombreux incidents et catastrophes, dont le plus important a été le déclenchement d'incendies de forêts dans plusieurs régions du pays au début de cet été, notamment le 24 juin, qui ont fait 15 morts. Le Secrétaire général de l'OCI a présenté ses sincères condoléances aux familles des civils et des militaires victimes de ces incendies. Il a également exprimé sa solidarité avec les personnes évacuées des

provinces touchées et souhaité aux blessés un prompt rétablissement. Le Secrétaire général a, par ailleurs, félicité le Gouvernement algérien pour les mesures prises en vue de contenir la propagation des incendies et leurs conséquences.

En Algérie toujours, le Secrétaire général a adressé ses sincères condoléances au gouvernement et au peuple algériens à la suite de la collision près de la province de Tamarrasset, dans le Sud algérien, entre un bus de passagers et un petit camion, et qui a coûté la vie à 34 personnes.

M. Hissein Brahim Taha a, de même, présenté ses sincères condoléances et sa compassion au gouvernement et au peuple de la République fédérale du Nigeria à la suite du naufrage d'un bateau sur le fleuve Niger dans le Sud-ouest du Nigeria, le 13 juin 2023.

Le Secrétaire général de l'OCI a exprimé ses sincères condoléances et sa sympathie aux dirigeants, au gouvernement et au peuple du Royaume du Maroc après le terrible accident de la route survenu dans la province d'Azilal et qui a fait 24 victimes. Le Secrétaire général a également présenté ses condoléances aux familles des victimes, demandant à Dieu Tout-Puissant de leur accorder la patience et le réconfort dans leur douloureuse épreuve, et souhaitant un prompt

rétablissement aux blessés.

Par ailleurs, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique a également présenté ses sincères condoléances et sa sympathie au gouvernement et au peuple de la République du Kazakhstan pour les victimes des incendies de forêt survenus dans la région d'Abay, à l'est du pays, qui ont entraîné la mort de 14 ouvriers forestiers et plusieurs blessés.

D'un autre côté, M. Hissein Taha a présenté ses sincères condoléances et sa profonde sympathie aux familles des victimes des inondations survenues en République islamique d'Afghanistan le 23 juillet 2023, qui ont fait 31 morts et plusieurs disparus. Le Secrétaire général a demandé aux États membres, aux institutions et aux partenaires de l'OCI de soutenir les efforts d'intervention et de relèvement déployés par l'Afghanistan pour atténuer les effets de cette catastrophe.

Le Secrétaire général a également exprimé sa profonde sympathie au gouvernement et au peuple de la République islamique du Pakistan à la suite de l'accident d'un train de voyageurs survenu entre Karachi et Rawalpindi le 6 août 2023, qui a entraîné la mort de 30 passagers et plus de 100 blessés graves.

La délégation de l'OCI inspecte les zones des réfugiés soudanais au Tchad



Dans le cadre d'une visite de travail effectuée par la délégation du Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique en République du Tchad pour évaluer les besoins humanitaires des réfugiés soudanais au Tchad, la délégation a rencontré M. Ismail Gnamouta Djorbo, Gouverneur de Sila, une région tchadienne frontalière avec le Soudan qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés depuis le début de la crise en République du Sud. Au cours des entretiens entre les deux parties, le Gouverneur a souligné l'afflux quotidien continu de réfugiés arrivant au Tchad, avant de lancer un appel pour un soutien accru au gouvernement de son pays afin de lui permettre de satisfaire aux besoins croissants des réfugiés soudanais.

La délégation a également rencontré M. Ali Abdoulaye Idriss, délégué régional de la Commission nationale pour l'accueil et la réinsertion des réfugiés et rapatriés, qui a informé la délégation du rôle de coordination que la Commission assume avec les bailleurs de fonds et les partenaires humanitaires, tout

en lui a fourni des informations sur le nombre de réfugiés et la situation dans les camps. Par ailleurs, les membres de la délégation du Secrétariat général de l'OCI ont assisté à un briefing fait par le Représentant-pays du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) qui a fourni des statistiques actualisées sur le nombre de réfugiés. Il a également informé les partenaires de la situation relative à la fourniture de l'aide humanitaire et des besoins non satisfaits, ainsi que sur l'aménagement de nouveaux camps destinés à accueillir des milliers de réfugiés qui devraient être relocalisés à partir de sites temporaires. Ont assisté à ce briefing et outre la délégation de l'OCI, de nombreuses agences humanitaires présentes en République du Tchad ont intervenu pour faire des exposés sur leurs contributions, dont le Programme alimentaire mondial (PAM), Médecins sans frontières (MSF), la Croix-Rouge française et plusieurs ONG internationales et nationales qui ont accueilli les réfugiés et apporté leur contribution aux efforts déployés

par les partenaires en faveur du soutien aux réfugiés.

Outre les réunions, la délégation s'est rendue à Zaboud, où elle a assisté à la construction en cours d'un nouveau camp, destiné à accueillir 7.000 ménages, soit l'équivalent de 35.000 réfugiés à relocaliser depuis le village d'Adré, ainsi qu'à Ademour, un lieu d'accueil temporaire abritant également des milliers de réfugiés. À Ademour, la délégation s'est entretenue avec des groupes de réfugiés et pris directement connaissance de leurs conditions de vie.

D'autre part, le Secrétaire général adjoint pour les Affaires humanitaires, sociales et culturelles de l'OCI, et Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, M. Tarig Ali Bakheet, a tenu, le 22 juin 2023, une réunion virtuelle avec M. Osman Al-Bilbeisi, Directeur régional de la Mission de l'OIM pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA), et Mme Maria Moita, Chef de la Mission de l'OIM en Afghanistan..

L'OCI commémore les journées des «réfugiés» et du «droit humanitaire international»

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a publié un communiqué de presse pour commémorer la Journée mondiale du réfugié, célébrée le 20 juin de chaque année en vertu d'une Résolution adoptée en décembre 2000 par l'Assemblée générale de l'ONU. A cette occasion, le Secrétaire général, M. Hissein Brahim Taha, a exprimé son soutien et sa solidarité aux réfugiés, insistant sur la priorité que l'OCI accorde, dans son agenda humanitaire, à cette couche vulnérable qui vit des conditions exceptionnelles, ayant été contrainte d'abandonner sa patrie en raison de guerres, de conflits ou de catastrophes naturelles.

Le Secrétaire général a salué la générosité des États membres de l'OCI qui accueillent des réfugiés et continuent de respecter leurs engagements envers eux à travers l'assistance et la protection qu'ils leur fournissent.

A cet égard, il a appelé la communauté internationale à fournir l'assistance nécessaire aux États membres concernés conformément aux principes du partenariat équitable, soulignant que ces pays supportent la part la plus lourde du fardeau, d'autant qu'ils accueillent plus de la moitié des réfugiés dans le monde, sans oublier qu'ils peuvent être pour ceux-ci, à la fois, des pays d'origine, de transit ou de destination.

Le Secrétaire général a indiqué que cette couche vulnérable exige, pour l'aider, des

efforts accrus en s'attaquant, notamment, aux causes profondes de la crise des réfugiés dans le monde islamique, dans toutes ses dimensions politiques, sociales et humanitaires. Il a souligné les efforts inlassables déployés conjointement par le Secrétariat général et ses partenaires internationaux, notamment le HCR, en vue de trouver des solutions radicales à la problématique des réfugiés et d'œuvrer à leur retour volontaire, sûr et digne, conformément aux instruments et accords internationalement établis.

Appréciant hautement le rôle central joué par l'UNRWA en vue d'alléger la souffrance des réfugiés palestiniens, le Secrétaire général a appelé la communauté internationale, ainsi que l'ONU et les États membres de l'OCI à continuer à apporter leur soutien à cette Agence afin qu'elle puisse assurer la pérennité des services qu'elle fournit aux réfugiés palestiniens jusqu'à ce qu'ils jouissent de leur droit de retour en vertu des Résolutions de la légitimité internationale.

D'autre part, et face à l'intensification des conflits armés, avec toutes leurs dimensions et répercussions humanitaires, et en commémoration de la Journée internationale du droit international humanitaire, qui coïncide avec le 9 mai, le Secrétariat général de l'OCI a appelé à élever le niveau de sensibilisation mondiale à la nécessité de respecter les principes et les règles du droit international hu-

manitaire, qui visent à assurer la protection des innocents et des victimes des conflits et des guerres, conformément aux principes de tolérance de l'Islam et à la Charte de l'OCI.

En fixant le 9 mai de chaque année comme Journée internationale du droit international humanitaire, en application de la Résolution 1/42-ICHAD de la 42^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue au Koweït en 2015, l'OCI affirme son profond engagement à promouvoir les principes et les règles du droit international humanitaire.

Le Secrétariat général a saisi cette occasion pour lancer un appel aux États membres afin qu'ils profitent de cette journée pour mener des activités qui contribueront à renforcer les règles du droit international humanitaire, en veillant à leur mise en œuvre sur le terrain afin de protéger les civils, en particulier les enfants, les femmes, les personnes âgées, les réfugiés et les personnes déplacées. De même qu'il a appelé toutes les sociétés à consolider les valeurs de coexistence pacifique, de tolérance et d'acceptation de l'autre, et à prendre des mesures concrètes pour promouvoir et mettre en œuvre le droit international humanitaire, dont bon nombre de ses principes procèdent de nos propres valeurs islamiques tolérantes.



L'Indonésie organise une semaine culturelle en coopération avec l'OCI



La semaine culturelle, prévue du 7 au 14 juillet 2023, et organisée par l'Indonésie au nom de l'OCI, a été inaugurée par le Ministre indonésien de la Jeunesse et des sports, M. Dito Ariotedjo, et l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires, culturelles, sociales et familiales de l'Organisation de la coopération islamique, le 8 juillet 2023, dans une cérémonie officielle. M. Ariotedjo a souligné, à cette occasion, que la diversité culturelle et la richesse de la civilisation indonésienne seront traduites dans la série de représentations artistiques et de manifestations culturelles qui émailleront les activités et les événements, tout au long

de cette semaine culturelle.

Pour sa part, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet a exprimé ses remerciements aux dirigeants, au gouvernement et au peuple indonésiens pour l'excellente organisation de cette semaine culturelle ainsi pour la chaleureuse hospitalité dont toutes les délégations ont fait l'objet. Il a affirmé qu'après la tenue réussie des journées culturelles de l'OCI en Ouganda l'an dernier, l'actuelle semaine culturelle en Indonésie vient souligner l'importance de la culture et de la diplomatie culturelle, en tant que moyens de rapprochement entre nos communautés musulmanes propices au renforcement des liens d'amitié, de respect mu-

tuel et de solidarité au sein des Etats membres et des institutions de l'OCI.

Sur ce même plan, M. Dito Ariotedjo a reçu le 7 juillet 2023, dans son bureau, à Jakarta, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires, culturelles, sociales et familiales, avec la délégation qui l'accompagne. Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation de l'OCI, le Ministre a exprimé l'engagement de son ministère et des autres parties prenantes indonésiennes à coopérer avec l'Organisation en vue de promouvoir la coopération bilatérale dans des domaines vitaux, tels que le dialogue interculturel, l'autonomisation des jeunes, l'entrepreneuriat, l'éducation et la diplomatie parallèle. Il a également remercié l'OCI d'avoir porté son choix sur l'Indonésie pour accueillir cette importante semaine culturelle destinée à célébrer les valeurs islamiques communes, à fournir aux États membres et aux institutions un espace de communication en vue d'explorer les divers moyens permettant de réaliser des actions positives et des partenariats mutuellement bénéfiques.

De son côté, l'Ambassadeur Tarig Bakheet a réitéré la gratitude de l'OCI au gouvernement et au peuple de la République d'Indonésie pour l'hospitalité chaleureuse réservée à toutes les délégations participant à cet événement culturel conjoint, et a félicité l'Indonésie, qui se prévaut d'être le plus grand pays musulman du monde, pour son engagement résolu et sa mobilisation continue en vue d'atteindre les buts et objectifs de l'OCI.

L'OCI examine le projet de création d'une plate-forme pour la protection de son patrimoine culturel

Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a tenu, le 16 mai 2023 à son siège à Djeddah, une réunion du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée pour examiner la question de création de la Plate-forme de l'OCI pour la protection et la préservation du patrimoine culturel dans le monde islamique.

Soucieuse de renforcer l'action urgente entreprise dans ce contexte, l'OCI s'est employée à soutenir les initiatives et efforts internationaux destinés à protéger le patrimoine culturel et naturel dans les conditions d'urgence, contribuant de façon constante aux efforts déployés à cet effet au niveau mondial.

C'est dans ces termes que le Secrétaire

général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, s'est exprimé dans l'allocution qui a été prononcée en son nom par le Secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires, culturelles et sociales, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, à la séance d'ouverture de la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts. Il a souligné dans cette allocution que le patrimoine culturel constitue un jalon essentiel qui marque l'espace géographique de l'Organisation, en plus d'être un facteur important dans la préservation de la mémoire collective de la Oummah islamique et de ses peuples.

L'Ambassadeur Tarig a expliqué que ladite réunion doit se pencher sur les éléments liés à la mise en œuvre de ce projet prometteur, tout en soulignant sa confiance que les dé-

libérations de cette réunion, d'une durée de deux jours, déboucheront sur des conclusions fructueuses en rapport avec le prochain rôle que l'Organisation doit tenir en matière de protection et de promotion du patrimoine culturel dans les États membres. Il convient de rappeler que la réunion d'experts s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions des réunions du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI, notamment la Résolution n° 10/49-C sur la protection et la préservation du patrimoine historique et culturel islamique et mondial, qui a été adoptée par la 49ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue à Nouakchott, en République islamique de Mauritanie, en mars dernier.

Le théâtre égyptien des marionnettes dans la création des effets de spectacle sur les pays arabes et africains

Le Caire, Hajjaj Salama (DPA) : Une récente étude algérienne rapporte que l'histoire du théâtre de marionnettes en Égypte est considérée comme un procédé artistique de divertissement et une composition de spectacle esthétique. Il constitue également le prolongement d'un héritage pharaonique venu des tréfonds de l'histoire, avec son contenu comique et tragique plein d'images et de dessins gravés dans la mémoire des peuples. Son existence était également liée aux époques fatimide et des Mamelouks. L'étude examine, en outre, l'influence du théâtre de marionnettes égyptien dans la création d'effets de spectacle tant dans les pays arabes que sur le continent africain.

Dans une étude intitulée : «L'impact du théâtre égyptien de marionnettes dans la création des effets de spectacle sur les pays arabes et africains», et publiée dans le cadre du programme de publication scientifique des conférences scientifiques de l'Académie des Arts du Caire, la chercheuse et académicienne algérienne, Dr Zeinab Lot, explique que le théâtre égyptien de marionnettes porte plusieurs noms, dont le Théâtre des Karakiz, le Théâtre Araguz et le Théâtre Qaraqosh. Mais quel que soit le nom qu'il porte, il a toujours incarné un état de divertissement et de grande interaction grâce auquel le folklore égyptien traditionnel s'est formé.

Ainsi que l'étude le révèle, le théâtre de marionnettes retrouve ses racines dans l'histoire égyptienne et remonte à l'époque pharaonique, à travers les images des «épouses d'Osiris», et l'importance des marionnettes est profondément ancrée dans l'histoire humaine.

L'étude indique que l'Égypte a décidé, en 1957, de ressusciter ce patrimoine artistique aux racines historiques en créant le «Théâtre égyptien de marionnettes», supervisé par l'artiste Ahmed Amer, le pionnier de cet art dans le pays. Et c'est ainsi qu'est née la troupe de théâtre populaire pour faire revivre l'art des marionnettes, qui a été relié simultanément à des objectifs pédagogiques, éducatifs, artistiques et patrimoniaux. Et cette diversité d'objectifs revêtait une grande importance pour sa diffusion et son développement grâce à son interaction avec les expériences occidentales et arabes.



Selon l'étude, la Tchécoslovaquie a fabriqué dix «poupées» en caoutchouc et des marionnettes pour soutenir le théâtre de marionnettes en Égypte ; de même que sa direction s'est attelée à inviter le Japon, la Chine et la Russie aux fins d'échange d'expérience et de connaissances sur l'évolution de cet art. L'arrivée du théâtre romain de marionnettes (Sandrica) au Caire en 1957 a permis de développer l'expérience égyptienne, en influençant l'esthétique de sa performance la diversification de ses thèmes.

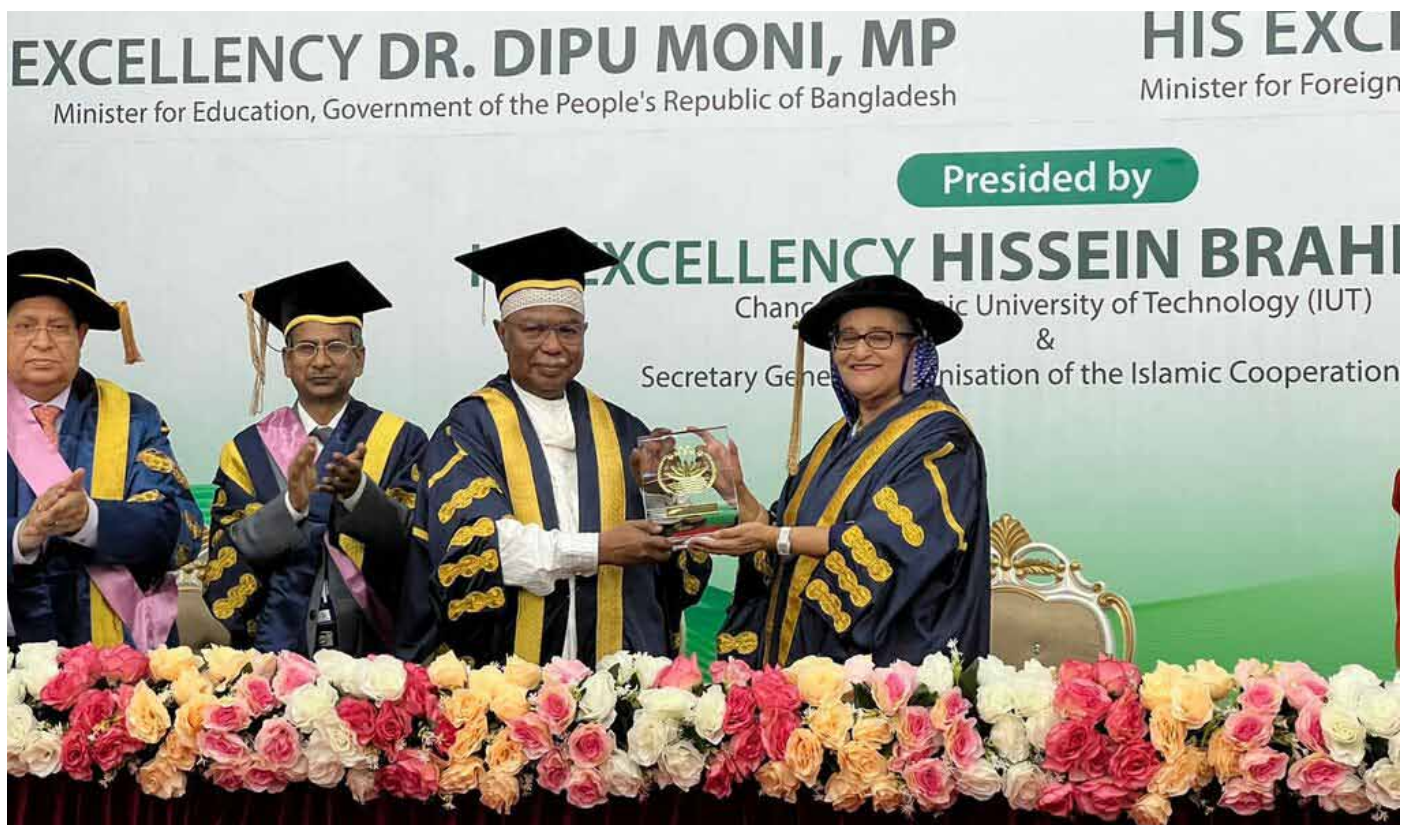
La chercheuse et académicienne algérienne, Dr Zeinab Lot, estime que le théâtre de marionnettes s'est développé en Égypte grâce à son brassage avec les expériences occidentales, ce qui lui a permis de développer des techniques de présentation et d'étude de ses buts et objectifs.

L'étude se penche sur la formation artistique du théâtre de marionnettes en Égypte, de son impact sur les composantes du théâtre international de marionnettes et de la manière dont le développement de cet art a recouru à des techniques modernes et contemporaines, qui se sont avérées nécessaires à son développement afin de proposer des spectacles axés, d'une part sur les aspects folkloriques, et d'autre part, sur les aspects sociaux, ludiques et éducatifs.

L'étude a démontré que le théâtre de mari-

onnettes se caractérise par l'excellence en termes d'expérience et de précision dans la sélection des thèmes, en tenant compte des différences d'âge. De même qu'il accorde une attention particulière pour l'aspect éducatif spécifique à de nombreuses écoles de théâtre dans le monde. Outre la fusion des idées et des références dans la littérature folklorique, et son utilisation esthétique dans les présentations, il est plus populaire, donc plus facile à comprendre, de sorte qu'il conduit au divertissement et à l'amusement, facteurs qui influencent la transmission des discours et l'établissement des valeurs, à l'instar des moyens artistiquement importants. Les connaissances que les Égyptiens ont acquises grâce à leur ouverture aux expériences internationales dans ce domaine ont permis à l'art égyptien des marionnettes d'atteindre l'universalité.

L'étude souligne que le théâtre égyptien de marionnettes adapte à la créativité théâtrale des coutumes et des traditions populaires qui excitent la mentalité des gens et leurs cadres de référence intellectuelle afin de transmettre un message dont l'objectif est de frayer la voie à la connaissance, à l'orientation, à la réforme, à la construction d'une personnalité équilibrée, et l'intégration de tous ces facteurs avec l'importance de la patrie et de la morale.



La Première Ministre bangladeshie parraine la cérémonie de remise de diplômes à l'UIT

L'Université islamique de technologie (UIT) de Dacca a organisé, ce 30 mai 2023, à son campus de Dacca, sa 35ème cérémonie de remise des diplômes qui s'est tenue sous la présence effective de Sheikha Hasina, Première ministre de la République populaire du Bangladesh qui a honoré l'événement en qualité d'invitée d'honneur. Cette cérémonie de remise des diplômes a été présidée respectivement par le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, et le Président de l'Université islamique de Technologie (UIT).

Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général de l'OCI a exprimé sa gratitude pour le soutien constant de la République du Bangladesh à l'UIT. Il a félicité l'Université pour les efforts remarquables qu'elle déploie en vue de promouvoir le développement intellectuel, notamment dans le domaine de la technologie.

L'invitée d'honneur, la Première ministre du Bangladesh, a prononcé un discours dans lequel elle a souligné le rôle central de l'éducation dans l'impulsion de la croissance économique, du progrès social et du dével-

oppement national. Elle a félicité les diplômés pour leur quête inlassable de connaissances, les encourageant à utiliser leur expertise pour relever les défis auxquels leurs pays sont confrontés, à contribuer à créer un impact positif sur la société et à défendre les valeurs de l'Islam et du progrès technologique. Elle a annoncé que le gouvernement du Bangladesh a fait un don de 2 millions de dollars américains en guise de contribution à la construction de logements pour les étudiantes de l'UIT. A noter que Sheikha Hasina a reçu en audience le Secrétaire général à Dhaka le dimanche 28 mai 2023. La réunion a passé en revue les aspects de la coopération entre le Bangladesh et l'OCI ainsi que les moyens de concrétiser l'action islamique commune et de promouvoir l'esprit de solidarité. Le Secrétaire général a remercié le Bangladesh pour les efforts qu'il fournit en faveur des projets et programmes de l'OCI et a salué le gouvernement et le peuple bangladais pour les efforts qu'ils déploient en vue de fournir le logement, la protection, l'hospitalité et l'assistance nécessaires aux réfugiés Rohingyas qui vivent au Bangladesh depuis 5 ans. Le Secrétaire général, en sa qualité de Prési-

dent honoraire de l'Université islamique de technologie de Dhaka, a apprécié les efforts que la Première ministre déploie en faveur de l'Université, dont la 35ème cérémonie de remise des diplômes a eu lieu le 30 mai 2023. A l'ouverture de la réunion, l'Ambassadeur Askar Mussinov, Secrétaire général adjoint pour la science et la technologie, a exprimé, au nom du Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, Président honoraire de l'UIT, sa profonde gratitude au gouvernement du Bangladesh pour son soutien indéfectible et son engagement pour le développement et le progrès de l'UIT.

Cette réunion a été marquée par l'échange de recommandations judicieuses visant à renforcer les capacités de l'université. Les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Irak, du Pakistan, de la Guinée, du Bangladesh et de l'OCI ont mis l'accent sur la nécessité d'améliorer de façon continue les infrastructures, de perfectionner les capacités du corps professoral et d'optimiser les initiatives de recherche afin de rehausser la réputation mondiale de l'université et son classement international.

Président du Pakistan: aux participants du Conseil consultatif scientifique du COMSTech

Le Président de la République islamique du Pakistan, S.E. Dr. Arif Alvi, qui est également le Président du Comité permanent de l'OCI pour la coopération scientifique et technologique (COMSTech), a reçu les participants à la 2ème Réunion du Conseil consultatif scientifique du COMSTech, qui s'est tenue le 12 juin 2023 à Islamabad, au Pakistan.

Le président a souligné la nécessité impérieuse d'une interaction plus étroite entre les États membres de l'OCI à l'ère actuelle de transformation rapide et sans précédent de la science, de l'éducation et de la technolo-

gie.

Dans son intervention, l'Amb. Askar Mussinov, Secrétaire général adjoint pour la science et la technologie, a souligné l'importance du COMSTech en tant qu'institution de l'OCI pour aider les États membres à se développer dans les domaines de la science et de la technologie. Il a, en outre, insisté sur la nécessité que les États les plus scientifiquement avancés de l'OCI mènent un effort concerté pour créer des centres d'excellence scientifique ainsi que des espaces scientifiques cohérents au sein de l'OCI.

Le coordinateur général du COMSTech, Dr. Muhammad Iqbal Choudhary, a passé en revue dans son allocution les activités les plus récentes du COMSTech. Il a également informé le Conseil des points inscrits à l'ordre du jour ainsi que des résultats attendus de la réunion. La réunion du Conseil consultatif scientifique de COMSTech a rassemblé des universitaires et des intellectuels, tant en virtuel qu'en présentiel, du Pakistan, d'Arabie saoudite, de Jordanie, de Malaisie, d'Égypte, du Soudan, d'Algérie et de Turquie.

Ouverture de la 36ème Session du Conseil d'administration de l'Université islamique d'Ouganda

Le Conseil d'administration de l'Université islamique en Ouganda (IUIU), qui est l'une des universités relevant de l'OCI, a tenu le 9 juin 2023, sa 36ème réunion à Kampala, en Ouganda. Ont pris part à cette réunion des membres du Conseil appartenant à différents pays, dont la République fédérale du Nigéria, le Royaume d'Arabie saoudite, les Emirats arabes unies, ainsi que des représentants de la République d'Ouganda. A cette occasion, le Secrétaire général adjoint à la science et la technologie de l'OCI, l'Ambassadeur Askar Mussinov, a prononcé une allocution au nom du Secrétaire général de l'OCI, dans laquelle il a souligné que l'Université islamique d'Ouganda a

réalisé un progrès considérable en matière d'enseignement de qualité et de promotion des valeurs de l'Islam, tout en stimulant un environnement marqué par la curiosité intellectuelle et la diversité culturelle. Il a insisté, par ailleurs, sur la nécessité d'améliorer les programmes universitaires, de promouvoir la recherche innovante et d'assurer aux étudiants un développement holistique. Il a également mis l'accent sur le besoin d'explorer les opportunités de coopération et de partenariats stratégiques afin que l'IUIU étende son empreinte mondiale et renforce sa contribution à la société.

Ont assisté à la réunion le Chef de la délégation gouvernementale, le Général Moses

Ali, 1er Vice-premier ministre et Chef des Affaires gouvernementales au parlement, qui a prononcé un discours dans lequel il a rendu hommage à l'OCI et ses institutions pour le soutien et les conseils qu'elles ne cessent d'apporter à l'IUIU.

A noter que l'IUIU, qui a été lancé en 1988, a commencé avec seulement 88 étudiants, et se flatte aujourd'hui de compter plus de 8.000 étudiants répartis sur huit facultés, contre deux à sa ouverture. Par ailleurs, l'Université a enregistré de nouveaux progrès en matière de performance académique, de recherche et d'activités de sensibilisation communautaires.

L'OCI, l'IRCICA et l'Université Ahmadu Bello organisent une conférence

Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a organisé, conjointement avec l'IRCICA, le centre Arewa et l'Université Ahmadou Bello une conférence internationale sur le thème : "L'enseignement et les sciences islamiques en Afrique", dans l'Etat de Kaduna, en République fédérale du Nigeria, du 13 au 15 juin 2023.

De nombreuses personnalités ont prononcé des discours à la cérémonie d'ouverture de cette conférence, notamment le Sultan de Sokoto, l'Emir de Zazzau, le Gouverneur exécutif de l'Etat de Kaduna, le Vice-gouverneur de l'Etat de Kano et le Vice-président de l'Université Ahmadou Bello. Cet événement s'est articulé autour des sciences islamiques

et de leur impact sur l'histoire religieuse, politique, sociale, économique et culturelle de l'Afrique. L'objectif était d'explorer les échanges intellectuels et spirituels approfondis entre les populations et les oulémas à travers l'immense espace géographique africain, dont le Maghreb, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, et de réfléchir à la propagation historique des sciences islamiques en Afrique, à son état actuel et à ses tendances futures.

Dans son allocution à la cérémonie d'ouverture, prononcé en son nom par Dr. Lhoucine Rhazoui, Directeur des Affaires culturelles, le Secrétaire général a salué l'initiative conjointe d'organiser cet événement qui reflète le désir sincère du Secrétar-



iat général de l'OCI de célébrer les sciences, la culture et la civilisation islamiques et de mettre en exergue le rôle joué par certains oulémas et penseurs dévoués dans sa grandeur et son rayonnement mondiaux.

L'OCI s'informe de la situation des réfugiés Rohingyas à Cox's Bazar



Dans le cadre des visites de terrain effectuées en août 2023, la délégation conjointe composée du Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), du Fonds de solidarité islamique et de plusieurs autres organisations humanitaires et donateurs, s'est rendue aux camps des Rohingyas à Cox's Bazar, notamment ceux de Teknouf et d'Akhia, et, après inspection des conditions des Rohingyas, la délégation a rencontré les responsables et autorités locales.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, a réaffirmé l'engagement de l'OCI à chercher, avec les partenaires internationaux, des sources de financement permettant de mener l'action humanitaire dans ces camps. Il a également salué les efforts considérables déployés par le gouvernement du Bangladesh pour venir en aide aux Rohingyas, en dépit de ses engagements économiques internes et l'insuffisance du soutien international. Dans cette veine, il a exprimé son appréciation pour le soutien apporté par les Nations unies, notamment à travers le HCR, et les États membres de l'OCI, soulignant à cet égard la nécessité de mobiliser des ressources financières afin de fournir davantage d'aide humanitaire.

L'Ambassadeur Tarig a mis l'accent sur la nécessité de réunir les conditions nécessaires en vue d'assurer le retour volontaire et sûr des Rohingyas au Myanmar, leur patrie d'origine,

cette solution étant la plus pertinente face à la crise ; mais aussi leur accorder tous leurs droits, y compris le droit à la nationalité. Il a réitéré l'engagement de l'OCI à poursuivre l'effort diplomatique, dans le cadre de la Cour internationale de Justice.

Le but de la visite était de suivre les décisions émises par le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI sur la question des Rohingyas et à mobiliser de ressources financières accrues en vue d'aider les réfugiés Rohingyas au Bangladesh, pays qui accueille le plus grand nombre sur son territoire et en supporte la charge.

Il convient de noter que la délégation a tenu, dès son arrivée dans la capitale Dacca, une réunion avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi qu'une réunion élargie avec toutes les agences des Nations Unies opérant au Bangladesh.

D'autre part, la délégation a rencontré le ministre de la Gestion des catastrophes, le Dr Ankur Rahman, le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, l'Ambassadeur Masoud bin Momen, et le premier Conseiller au cabinet de la Première ministre du Bangladesh, M. Tofazzel Hossain Miah. L'Ambassadeur Tarig a mis l'accent, au cours de ces entretiens, sur la priorité accordée à la question des Rohingyas dans l'agenda humanitaire et diplomatique de l'Organisation, en vertu des Résolutions adoptées par le Sommet islamique et le Conseil des ministres des Affaires étrangères.

Pour leur part, les responsables bangladeshis

ont remercié la délégation du Secrétariat général pour cette visite aux camps des Rohingyas, effectuée conjointement avec le HCR et d'autres organismes donateurs. Cette visite représente, pour eux, une transition qualitative qui reflète l'engagement de l'OCI et des partenaires internationaux à soutenir la cause des Rohingyas et à mobiliser le soutien humanitaire approprié en leur faveur et celui des communautés d'accueil.

D'autre part, le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, qui s'est rendu en visite officielle au Bangladesh, a rencontré le Ministre des Affaires étrangères du Bangladesh, le Dr A. K. Abdul Momen, le 28 mai 2023, à la State Guest House à Dacca.

Les deux parties ont exprimé leur satisfaction quant au niveau de coopération entre l'OCI et le Bangladesh et examiné les voies et moyens de l'améliorer. Le Secrétaire général de l'OCI a salué le Bangladesh pour sa fourniture de l'aide humanitaire et l'abri aux 1,2 million de réfugiés Rohingyas. De même qu'il a remercié le Bangladesh qui abrite l'Université islamique de technologie (IUT) et pour le soutenu qu'il lui accorde. Le Ministre a exprimé, pour sa part, son appréciation pour le rôle important que l'OCI joue, ainsi que pour son soutien au peuple Rohingya. Les deux parties ont discuté d'un certain nombre de questions importantes inscrites à l'ordre du jour de l'OCI, tout en insistant sur la nécessité de promouvoir la coopération et la solidarité pour leur traitement.



Nigeria, un marché halal de 180 milliards de dollars d'ici 2027

Le Nigeria se prévaut désormais d'avoir la plus grande population musulmane au monde et d'être le huitième plus grand marché halal mondial. Les dépenses intérieures en produits et services de l'économie halal au Nigeria ont atteint 107 milliards de dollars américains en 2022, et l'on s'attend à ce que le taux de croissance annuel composé (TCAC) croît de 10,7% pour atteindre 180 milliards de dollars d'ici 2027.

Le rapport 2023 sur l'économie halal nigériane vise à donner aux organes gouvernementaux, aux industries et aux investisseurs les moyens de renforcer la position du Nigeria dans l'économie halal régionale et mondiale. Le rapport fournit des informations et des recommandations qui permettront au Nigeria d'exploiter le potentiel de son marché halal et de contribuer, ce faisant, à la croissance de l'industrie halal mondiale. Selon ce rapport, l'opportunité économique pour le marché halal du Nigeria de stimuler davantage le PIB s'évalue à 1,6 milliard de dollars par an au cours des quatre prochaines années, grâce à l'augmentation des exportations, à la substitution des importations et aux opportunités d'investissement direct étranger.

Les dépenses des consommateurs musulmans en alimentation, vêtements, médias et divertissements, produits pharmaceutiques,

cosmétiques et transport ont atteint 2.300 milliards de dollars en 2022. Les dépenses totales des consommateurs musulmans au Nigeria se chiffraient à 107 milliards de dollars, soit 4,7% des dépenses mondiales et 22,7% des dépenses africaines. Les actifs de la finance islamique au Nigeria étaient estimés à environ 3,3 milliards de dollars américains, ce qui fait du Nigeria le deuxième plus grand marché alimentaire halal en Afrique après l'Égypte. Le Nigeria dispose d'une base solide dans les secteurs de l'agriculture et des médias, auquel s'ajoute un écosystème financier islamique mondial. À noter que le Nigeria est le plus grand producteur de manioc au monde, avec plus de 19% de la production mondiale. Sans compter Nollywood qui représente le deuxième producteur cinématographique au monde, ce qui ouvre d'ailleurs des opportunités pour les films à thème islamique.

S'agissant du commerce, le Nigeria se classe au onzième rang en matière d'exportation de produits halal vers les pays membres africains de l'Organisation de la coopération islamique, avec un total de 379 millions de dollars américains de produits halal (aliments, médicaments et cosmétiques). La finance islamique offre également de nombreuses opportunités pour appuyer le développement

de produits et services halal.

Le Nigeria fait également partie des écosystèmes à croissance rapide sur le marché des FinTech islamiques et figure parmi les 10 premiers au monde en termes de taille de FinTech islamiques (7 sociétés FinTech).

En 2022 toujours, les investissements en fusions-acquisitions, capital-investissement et capital-risque dans l'économie halal du Nigeria se sont élevés à 448 millions de dollars américains à travers 9 transactions. En Afrique, le Nigeria vient au deuxième rang en termes de nombre de transactions et au premier en termes de valeur de ces transactions. Dans l'Indice mondial de l'économie islamique (GIEI), en 2021, le Nigeria se classait 34ème sur le total de 81 pays que comporte l'indice.

Les consommateurs nigériens sont à l'origine des opportunités économiques halal, où environ 90% de la population musulmane du Nigeria réside dans le nord du pays. C'est pourquoi les consommateurs musulmans ont tendance à supposer que la viande provenant des marchés locaux est considérée comme halal et ne sont pas sensibilisés à la nécessité d'une certification halal. Il en est de même des médicaments halal où les pratiques médicales traditionnelles influencent le comportement des consommateurs.

L'OCI appelle à une étroite collaboration pour lutter contre la pauvreté



La 39^{ème} réunion du Comité de suivi du Comité permanent de l'OCI pour la coopération économique et commerciale (COMCEC), s'est tenue à Ankara, en République

de Türkiye, les 23 et 24 mai 2023.

Dans son message qu'il a adressé à la réunion, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, M. Hissein Brahim

Taha, a appelé tous les Etats membres, à collaborer étroitement et à échanger leurs expériences en vue de promouvoir les efforts visant à réduire la pauvreté, notamment aux pays les moins avancés.

M. Hissein Taha a également exhorté les Etats membres à participer activement à la 9^{ème} Conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et le développement agricole, prévue les 1 et 2 octobre 2023, à Doha, Etat de Qatar.

La Réunion d'Ankara a examiné, entre autres questions, l'état d'avancement des divers projets du COMCEC dans les domaines du commerce et de l'investissement, de l'agriculture, du tourisme, du développement financier, du secteur privé, et de la réduction de la pauvreté. Elle a par ailleurs approuvé l'ordre du jour de la 39^{ème} session de l'Assemblée générale du COMCEC, prévue du 2 au 5 décembre 2023, à Istanbul, en République de Türkiye.

Hissein Taha demande à la CICIA: de continuer à soutenir les microprojets

La 35^{ème} réunion du Conseil d'administration de la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture (CICIA) s'est tenue à Bakou, en République d'Azerbaïdjan, les 17 et 18 juillet 2023. Dans son message adressé à la réunion à cette occasion, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a appelé la CICIA et les membres de son Conseil d'administration à mettre l'accent sur des programmes spécifiques dans les domaines prioritaires des petites, moyennes et micro entreprises, de la numérisation, de

l'investissement et du tourisme pour les années 2023 et 2024 dans les États membres de l'OCI.

Le Secrétaire général a souligné que la CICIA et de son Conseil d'administration jouent un rôle crucial dans la réalisation de la relance économique des États membres de l'OCI, à travers la promotion du commerce et des investissements intra-OCI, l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire, le tourisme, les services financiers islamiques, le développement des infrastructures et l'emploi des femmes et des jeunes, autant d'éléments qui s'insèrent dans la

mission de l'OCI et sa vision de la prospérité de ses peuples.

Il a également exhorté les membres du Conseil d'administration de la Chambre à examiner et à approuver les différents programmes et projets liés à l'agriculture, auxquels s'ajoutent les recommandations qui seront présentées à la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole, prévue les 1 et 2 octobre 2023 à Doha, État du Qatar.

Le Secrétaire général appelle à la stimulation du commerce intra-OCI

Le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) a tenu les 29 et 30 mai 2023 à Rabat, au Royaume du Maroc, sa 40^{ème} session ordinaire. Dans le message qu'il a adressé à ladite réunion, le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha a invité les membres du Conseil d'administration du CIDC à déployer davantage d'efforts pour réactiver et stimuler le commerce intra-OCI dans les années 2023 et 2024, en mettant

principalement l'accent sur des programmes spécifiques, notamment dans les secteurs du commerce électronique, de la numérisation, de l'investissement et du tourisme.

Le Secrétaire général a également invité les États membres de l'OCI à fournir le soutien approprié pour l'organisation de la 18^{ème} Foire commerciale de l'OCI, prévue à Lahore, au Pakistan, du 20 au 22 juin 2023, et du 3^{ème} Salon du tourisme de l'OCI, prévu à

Doha, Qatar, du 20 au 22 novembre 2023.

La réunion a également examiné les programmes et projets à mettre en œuvre au cours des années 2023 et 2024 dans les domaines du commerce, de l'investissement, du tourisme et du renforcement des capacités. La réunion a, par ailleurs, approuvé le budget du CIDC au titre de l'exercice 2024.

La BID : Principale institution de financement dans les Etats membres

Dans son allocution à la séance d'ouverture de la 48ème Réunion annuelle du Groupe de la Banque islamique de développement (BID), tenue à Djeddah, au Royaume d'Arabie saoudite, le 11 mai 2023, le Secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique, M. Hissein Brahim Taha, a souligné qu'à la lumière des défis du développement émergent le rôle du Groupe de la BID, en tant que principale institution financière de développement pour les États membres, devient primordial pour soutenir les efforts que ces derniers déploient pour réaliser une croissance inclusive, résiliente et durable.

Abordant les performances des États membres de l'OCI dans la phase de reprise post-Covid-19, le Secrétaire général a souligné la nécessité de doter ces derniers

d'infrastructures sociales et physiques adéquates, indispensables pour stimuler leur relance économique inclusive et résiliente. Dans ce contexte, le Secrétaire général a souligné l'importance du soutien que la BID apporte dans la mise en œuvre des projets d'infrastructure de l'OCI.

Le Secrétaire général a également mis en évidence l'importance de l'agriculture pour le développement durable et le renforcement de la sécurité alimentaire des États membres de l'OCI. A cet égard, il a salué les diverses initiatives de la BID visant à lutter contre l'insécurité alimentaire et à accroître la productivité agricole dans les États membres de l'OCI.

Ont également pris la parole à la cérémonie d'ouverture, S.E. M. Romuald Wadagni, Ministre de l'économie et des finances de la

République du Bénin et Président du Conseil des Gouverneurs de la BID ; S.E. M. Mohammad Al Jadaan, Ministre des finances du Royaume d'Arabie saoudite et Président de la 48ème Réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la BID ; et S.E. M. Mohammad Al Jasser, Président du Groupe de la BID.

Tenue sous le thème "Partenariat pour parer aux crises", la 48ème Réunion annuelle du Groupe de la BID a commencé le 10 mai 2023 à Djeddah, au Royaume d'Arabie saoudite, et s'est terminée le 13 mai 2023. La réunion a examiné les activités administratives et opérationnelles du Groupe de la BID et passé en revue les défis de développement auxquels les États membres de la BID sont confrontés ainsi que leurs éventuelles solutions.

Hissein Taha : L'intégration des droits de l'homme dans les pratiques commerciales

S.E. le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a donné le coup d'envoi de la 11ème Session de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'OCI (CPIDH) dont les travaux se sont tenus à Djeddah, du 21 mai au 25 mai 2023. Dans l'allocution qu'il a prononcée en cette occasion, le Secrétaire général a salué la précieuse contribution de la CPIDH à la promotion et à la protection de tous les droits de l'homme, conformément au droit humain international en toute indépendance, impartialité et objectivité, soulignant que la CPIDH a prouvé son utilité en tant qu'organe qui continue de donner des avis objectifs sur toutes les questions qui préoccupent l'OCI en matière de droits de l'homme.

Le Secrétaire général a adressé ses remerciements au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdelaziz Al Saoud, Président en exercice du Sommet islamique, et à son Prince héritier, Son Altesse Royale Mohamed bin Salman bin Abdelaziz, pour le soutien que le Royaume d'Arabie saoudite continu d'apporter à l'OCI et à ses activités. M. Hissein Taha a souligné que le thème de la présente session est unique en son genre,

en ce sens qu'il s'amorce comme un narratif destiné à améliorer qualitativement et quantitativement la vie des gens en intégrant les droits de l'homme dans les pratiques commerciales à travers l'espace géographique de l'OCI. Il a expliqué que l'action commerciale et les entreprises privées constituent la pierre angulaire de l'économie, et que la réalisation du développement durable doit passer par une prise de conscience totale envers les droits de l'homme.

Il a déclaré que les acteurs commerciaux, telles que les multinationales, non seulement mènent des activités commerciales, mais façonnent également les politiques publiques et influencent les écosystèmes sociaux et politiques, démontrant ainsi on ne peut plus clairement l'impact des activités commerciales sur les droits de l'homme.

M. Hissein Taha a ajouté que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui ont été adoptés en 2011, fournissent le cadre nécessaire permettant aux gouvernements, aux entreprises et à la société civile de promouvoir et de protéger les droits de l'homme dans le contexte des activités commerciales. Il a expliqué que ces Principes sont basés sur

les trois piliers du devoir du incombent à l'État de protéger les droits de l'homme, à savoir, les droits de l'homme, la responsabilité des entreprises de les respecter et l'accès aux moyens permettant de remédier aux violations des droits de l'homme à l'encontre des victimes. Les entreprises sont donc appelées, a-t-il insisté, à assumer la responsabilité de respecter les droits de l'homme dans l'exercice de leurs activités, ainsi que dans leurs chaînes d'approvisionnement et leurs relations avec les parties prenantes, notamment les employés, les clients et les communautés.

Le Secrétaire général a indiqué que le concept de droits de l'homme occupe une place centrale dans les enseignements de la religion islamique, car il suppose que les entreprises respectent ce concept et l'appliquent dans leurs opérations. Il a fait également observé que les principes islamiques fournissent des orientations sur la responsabilité des individus et des institutions tant à l'égard les uns des autres qu'à l'égard de la société dans son ensemble, et que ces principes peuvent être appliqués dans le contexte tant commercial que celui des droits de l'homme.

L'ICESCO organise une session de formation à Amman



L'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) a tenu, dans la capitale jordanienne Amman, une session de formation sur le développement des capacités en matière de planification de l'éducation en temps de crise, en coopération avec la Commission nationale jordanienne pour l'éducation, la culture et les sciences. Le but de cet événement était de doter les bénéficiaires des compétences nécessaires en matière de planification de l'éducation en temps de crise,

de diffusion des connaissances, de partage des expériences et d'expertise entre les participants, mais aussi pour découvrir les tendances nouvelles dans ce domaine. Cette session de formation, qui s'est tenue du 7 au 10 août 2023, s'est focalisée sur les applications pratiques destinées à améliorer les compétences des planificateurs de l'éducation. Elle a bénéficié à 25 planificateurs de l'éducation, responsables et membres du personnel des départements et unités de la planification dans les ministères,

agences et centres concernés au Royaume hachémite de Jordanie.

L'ouverture de la session s'est déroulée en présence de Mme Ibtisam Oqab Ayoub, Secrétaire de la Commission nationale jordanienne pour l'éducation, la culture et les sciences, qui a salué les efforts de l'ICESCO dans le développement des systèmes éducatifs et le soutien qu'elle apporte à ses États membres.

Pour sa part, M. Sultan Al-Khulaif, Chef de la Section de l'éducation à ladite Commission, a prononcé l'allocution de l'ICESCO. Les séances de la session ont porté sur les objectifs, fondements, principes, type, étapes et domaines de la planification tenant compte des crises, ainsi que les pratiques appliquées sur la façon d'élaborer et de développer les plans éducatifs en temps de crise. Il s'agissait aussi de présenter le savoir-faire des participants en matière de planification de l'éducation pendant les crises et de partager l'expérience jordanienne dans ce domaine.

Lancement d'un CanSat dans un atelier de formation de l'ICESCO en Türkiye

L'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) a tenu un 3ème atelier de formation sur la conception d'un satellite éducatif (CanSat), en Türkiye, en partenariat avec l'Université technique d'Istanbul. L'essai de lancement dudit satellite depuis la ville d'Aksaray a connu un grand succès. Organisé du 31 juillet au 4 août 2023 au profit de 40 chercheurs et étudiants de 27 États membres de l'ICESCO, en présence d'une élite de responsables, d'astronautes et d'experts internationaux de haut niveau en matière de sciences spatiales, l'atelier comprenait un cadre théorique pour présenter le CanSat et les techniques utilisées dans sa conception, assorti de travaux pratiques expliquant l'utilisation de l'accéléromètre, du magnétomètre et du capteur gyroscope, outre la collecte et l'analyse des données et le développement et l'expérimentation des systèmes d'atterrissage. Cette expérience réussie a été suivie d'une cérémonie de clôture tenue à la base de lancement de missiles d'Aksaray, au cours de laquelle Dr Raheel Qamar, Directeur



du secteur des sciences et technologies à l'ICESCO, a souligné l'engagement de l'Organisation à soutenir les capacités des jeunes dans les pays du monde islamique. Pour sa part, Dr Alim Rüstem Aslan, professeur d'ingénierie aérospatiale à l'Université technique d'Istanbul et superviseur de l'atelier, a réaffirmé la nécessité de renforcer les partenariats entre les organisations,

universités et centres de recherche afin de développer l'innovation, la technologie et les sciences spatiales. A l'issue de la cérémonie, les participants ont reçu des attestations de réussite de l'atelier concerné, et exprimé leurs remerciements à l'ICESCO et à l'Université pour le soutien qu'elles accordent aux capacités des jeunes dans le domaine des technologies spatiales.

L'ICESCO appelle à soutenir la culture de la paix et à faire face à la haine



Les hauts responsables et les experts internationaux spécialisés participant au séminaire international : "L'Allemagne et le monde islamique : Compréhension et amélioration", qui s'est tenu le 27 juillet 2023 au siège de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO), ont unanimement souligné la nécessité de soutenir la culture de la paix, du dialogue et de la compréhension, d'ouvrir de nouveaux horizons de compréhension et d'échanges culturels, de promouvoir les valeurs de la miséricorde et de lutter contre la haine et la provocation.

Le séminaire, organisé par l'ICESCO, en partenariat avec l'Institut allemand pour le dialogue et l'entente "Mouatana", a commencé par la récitation de versets du Saint Coran, suivie par le discours de Dr Salim M. AlMalik, Directeur général de l'ICESCO, qui a affirmé que la relation unique entre le monde islamique et l'Allemagne mérite d'être contemplée, examinée et analysée.

Il a précisé, en outre, que la culture arabo-islamique représente depuis des siècles un riche champ d'étude pour les intellectuels et les chercheurs, avec une impartialité scientifique remarquable, saluant l'approche adoptée par les penseurs allemands qui a donné lieu à des déductions inspirantes mettant en lumière les trésors du patrimoine arabo-islamique, et a ouvert la voie à de nouvelles méthodes de recherche sérieuse dans les richesses de cet héritage.

Le Directeur général de l'ICESCO a également indiqué que le monde a actuellement un besoin urgent de consolider l'entente et de trouver de meilleurs moyens d'exprimer les différences culturelles, loin du fanatisme et sans porter atteinte aux valeurs sacrées.

Dr Rana Tanveer Hussain, ministre fédéral de l'Éducation et de la Formation professionnelle de la République islamique du Pakistan, a souligné dans son allocution l'importance de l'unité et de la coopération dans la construction d'un avenir radieux pour tous, soulignant que ce séminaire offre une occasion unique pour renforcer la coopération et mobiliser les capacités, l'expertise et les connaissances en faveur de nos nations.

De son côté, M. Robert Dölger, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne auprès du Royaume du Maroc, a indiqué que les études arabes sur l'orientalisme européen ouvrent de nouvelles perspectives sur le monde arabe et permettent de renforcer l'entente et l'échange culturel entre les peuples.

Quant au Directeur général de l'Institut allemand pour le Dialogue et l'entente "Mouatana", M. Abdul Samad Al-Yazidi, il a souligné dans son intervention l'importance de bien comprendre le concept de citoyenneté, étant donné que le citoyen est l'ambassadeur de son pays. Il a également appelé à promouvoir les valeurs de tolérance et de paix islamiques en Allemagne, afin de diffuser le message de miséricorde aux gens

et faire face à la haine et à la provocation.

La séance d'ouverture a été suivie d'un panel scientifique intégrant la présentation d'articles spécialisés visant à examiner la relation entre l'Allemagne et le monde islamique, avec la participation de M. Abdul Samad Al-Yazidi, de Dr Muhammad Sharif, conseiller au Secteur des sciences et de la technologie à l'ICESCO, et Mme Rabab Nissabieh, experte en relations publiques au Conseil central des musulmans d'Allemagne.

A l'issue de la séance, le Directeur général de l'Institut "Mouatana" a remis au Directeur général de l'ICESCO l'écusson de l'Institut, ainsi qu'une ancienne pierre provenant du mur de Berlin. Dr AlMalik, quant à lui, a remis à M. Al-Yazidi l'écusson de l'ICESCO, en reconnaissance de ses efforts et de sa contribution à la promotion du dialogue civilisationnel.

Lors du deuxième panel, Dr Abdummalik Hibaoui, Président du Conseil germano-marocain en Allemagne et chef du Département du dialogue religieux à l'Institut Mouatana, a fait une analyse académique de son ouvrage "L'Orientalisme allemand : une étude de l'évolution et des origines et les domaines de recherche", récemment publié par l'ICESCO, suivie des interventions critiques du Dr Hatem El-Jawhari et de Dr Mohammed Massoudi.

Deux séminaires de l'ICESCO sur l'alphabétisation des filles sénégalaises



Un séminaire national sur les politiques et les programmes d'alphabétisation pour l'autonomisation des femmes a été organisé le 11 juillet 2023 à Dakar par l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO), en étroite collaboration avec la Commission nationale sénégalaise pour l'UNESCO, sous le patronage de M. Cheikh Omar Ann, ministre de l'Éducation nationale de la République du Sénégal et président de ladite Commission. Ce séminaire, de quatre jours, a réuni des décideurs des ministères chargés des questions de l'éducation et de la femme, des organisations non gouvernementales, des organisations féminines, ainsi que des experts spécialisés dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation non-formelle. Le but de ce séminaire était d'entreprendre une évaluation des politiques et des programmes d'alphabétisation et d'éducation non-formelle des femmes sénégalaises, de mettre en lumière les meilleures pratiques et innovations, et d'identifier les défis qui entravent ces politiques et programmes. Il s'agissait également de formuler des recommandations pertinentes et de définir les perspectives futures pour les programmes d'alphabétisation des femmes au Sénégal.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général de la Commission nationale sénégalaise, M. Aliou Lèye, a salué le rôle de premier plan de l'ICESCO et son soutien constant à la République du Sénégal à travers les différents programmes et projets

relevant de ses domaines de compétence. La séance d'ouverture a été suivie à distance par Dr Koumbou Bolly Barry, Cheffe du Secteur de l'éducation à l'ICESCO, ainsi que par plusieurs experts du secteur. Dans l'allocution qu'elle a prononcée au nom de l'Organisation, elle a mis l'accent sur la nécessité de lutter contre l'analphabétisme, tout en encourageant l'autonomisation sociale et économique des femmes, leur permettant ainsi d'assumer les rôles qui leur incombent et de contribuer activement au développement durable inclusif.

D'autre part, l'ICESCO a signé, avec le ministère de l'Éducation de la République du Yémen et la Fondation Benevolence Coalition for Humanitarian Relief (BCHR) l'accord de mise en œuvre du projet de rattrapage scolaire aux filles en rupture de scolarité au Yémen. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la coopération entre l'ICESCO et le Centre Roi Salman d'aide humanitaire et de secours (KSRelief) pour la fourniture du soutien éducatif et les moyens d'enseignement nécessaires permettant aux filles en rupture scolaire de bénéficier d'une deuxième opportunité d'éducation.

L'accord a été signé le 19 juillet 2023 à distance, par Dr Salim M. AlMalik, Directeur général de l'ICESCO, le Dr Tareq Salem al-Abkari, ministre yéménite de l'Éducation, et l'ingénieur Fahmi bin Mansour, PDG de la Fondation Benevolence Coalition for Humanitarian Relief (BCHR).

Au cours de la cérémonie de signature, à laquelle ont pris part Dr Koumbou Barry,

Cheffe du Secteur de l'éducation, et M. Anar Karimov, Chef du Secteur des partenariats et de la coopération internationale de l'ICESCO, Dr AlMalik a adressé ses remerciements et sa gratitude au KSRelief pour sa généreuse contribution à cet important projet, soulignant que l'ICESCO accorde un intérêt majeur à l'éducation, en raison de son rôle dans la réalisation du développement durable, mais aussi parce que c'est le meilleur investissement pour assurer un avenir meilleur.

Pour sa part, Dr Al-Akbari s'est félicité de cet accord, qui devra permettre de développer le système éducatif au Yémen, de relever les générations futures et de les protéger des idées destructrices, soulignant la volonté du ministère de renforcer la coopération avec l'ICESCO.

Le Directeur exécutif de la Fondation s'est félicité du lancement du projet, qui rend un service inestimable aux filles ayant abandonné l'école au Yémen, et a remercié le ministère yéménite, l'ICESCO et KSRelief pour leur soutien au projet, qui a connu un grand succès dès les premières étapes.

Selon les termes de l'accord, BCHR entreprendra la mise en œuvre du projet dans 7 provinces yéménites sur une période de 12 mois, financé par KSRelief, tandis que l'ICESCO supervisera la gestion du projet et assurera le suivi de toutes les étapes de sa réalisation. Le projet porte sur l'équipement de 21 écoles pour l'éducation des filles dans les régions bénéficiaires, l'octroi de cartables et de fournitures scolaires à 19.000 filles.

L'ICESCO lance un prix pour la transformation des déchets biologiques



L'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) a annoncé le lancement de la première édition de son Prix pour la transformation des déchets biologiques en barres alimentaires, qui vise à soutenir les entrepreneurs et les startups dans le développement de technologies innovantes destinées à extraire les protéines, les graisses et les glucides des aliments gaspillés, et faire en sorte que ce recyclage des déchets profite aux sociétés du monde islamique. Trois prix sont décernés aux trois meilleurs projets dans les États membres de l'ICESCO, sélectionnés par un jury composé d'experts internationaux.

Le prix vise également à renforcer l'intérêt des jeunes et des femmes des pays du monde islamique à développer des solutions innovantes pour tirer le meilleur parti des aliments gaspillés, afin de contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire.

Le gagnant du premier prix recevra (30.000 \$US), le deuxième prix (15.000 \$US) et le gagnant du troisième recevra (5.000 \$US).

Les projets participant au concours seront évalués par le jury en deux phases, la première consiste à sélectionner les cinq meilleurs projets soumis.

Les personnes souhaitant participer doivent remplir le formulaire relatif au prix sur le site de l'ICESCO, via le lien : <https://forms.office.com/r/EuigAzWm-Hf>, et envoyer le dossier de candidature, au plus tard le 31 août 2023, à l'adresse électronique suivantes : sciences@icesco.org. Le dossier doit comprendre : Une lettre de demande de participation au concours ; le CV du participant, ou de tous les membres de l'équipe du projet, dans le cas des startups ; Une brève présentation du projet, en cinq pages au maximum, expliquant l'idée et la technologie d'extraction des composants des barres alimentaires ; et, des échantillons physiques de produits finis à l'adresse qui sera déterminé ultérieurement, après la présélection d'un certain nombre de projets.

D'autre part, une session de formation sur la valorisation et le recyclage des déchets solides s'est tenue le 20 juin 2023 au siège de l'Université Azm à Tripoli, en République Libanaise. Cette session a été tenue par l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) en partenariat avec la Commission nationale libanaise pour l'UNESCO,

sous le patronage du ministère libanais de l'Environnement.

L'ICESCO était représentée à l'ouverture de la session par Dr Foued El Ayni, Directeur de programmes au Secteur des sciences et de la technologie, qui a passé en revue les contributions de l'Organisation à la protection de l'environnement et au développement dans le monde islamique de villes intelligentes, flexibles et durables. A cet égard, il a appelé les étudiants participants à bénéficier de l'expertise des experts et spécialistes dans le domaine du traitement des déchets solides.

Pour sa part, Mme Hiba Nachabe, Secrétaire générale de la Commission nationale libanaise, a salué le soutien constant de l'ICESCO à ses États membres, indiquant que le but de cette session de formation était de susciter une prise de conscience quant aux moyens et mécanismes de gestion des déchets, ainsi qu'à l'importance de l'économie circulaire. Il s'agit, en l'occurrence, d'améliorer la protection de l'environnement, d'assurer la préservation des ressources naturelles, et de renforcer les capacités des jeunes et des professionnels du domaine.

L'ICESCO organise un atelier sur la langue arabe au Japon



L'atelier de formation de deux jours sur "Les méthodes innovantes d'enseignement de la langue arabe aux non arabophones", organisé par l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO), en coopération avec l'Université de Keio à Tokyo a pris fin. L'atelier avait pour objectif de développer les compétences d'enseignement de la langue arabe chez les enseignant(e)s de cette langue au Japon, de les initier aux méthodes innovantes en la matière, et de leur expliquer les caractéristiques de la langue arabe et comment les utiliser dans l'enseignement.

Dans le discours qu'elle a prononcé à la clôture de l'atelier, Dr Kaoru Yamamoto, Professeure de gestion et de politique à l'Université, Cheffe du Laboratoire de la

langue arabe, a exprimé ses vifs remerciements à l'ICESCO pour cette initiative importante d'organiser, au titre de la coopération académique entre l'Organisation et l'Université, cet atelier exceptionnel au Japon en faveur des enseignant(e)s de la langue arabe, exprimant le vœu pour davantage de collaboration dans ce domaine. De son côté, Dr Anas Hussam Saeed al-Nuaimi, expert au Centre de la langue arabe pour les non arabophones, a prononcé l'allocution de l'ICESCO rappelant la vision et les orientations stratégiques de l'Organisation qui adopte l'ouverture et la coopération académique avec les différentes universités du monde, et œuvre au renforcement du statut de la langue arabe à l'intérieur et à l'extérieur du monde is-

lamique.

Dr Rawya Jamous, professeure assistante de langue arabe à l'Université de Keio, s'est chargée de l'encadrement des travaux de la deuxième journée.

D'autre part, Dr Salim M. AlMalik, Directeur général de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO), a reçu M. Mohamed Ben Amor, Directeur général de l'Organisation arabe des technologies de l'information et de la communication, aux fins de discussion des perspectives de coopération entre les deux organisations pour soutenir les efforts des pays du monde islamique en matière de transformation numérique et de cybersécurité, et de renforcement de la présence de la langue arabe sur l'Internet.

Les deux parties ont réaffirmé leur souci de construire une coopération fructueuse sur les questions liées à la numérisation, notamment le renforcement de la confiance numérique, afin d'inciter les pays à s'engager dans la transformation numérique et contribuer à combler la fracture numérique existant entre eux, et par conséquent, réaliser l'inclusion numérique. La réunion s'est penchée sur propositions de coopération spécifiques entre l'ICESCO et l'Organisation arabe des technologies de la communication et de l'information, au premier rang desquelles figurent le renforcement des capacités des jeunes et des nouvelles générations dans les domaines de la technologie afin de suivre le rythme rapide de l'évolution à laquelle nous assistons.

L'ICESCO organise au Niger un atelier de formation

Le Secteur des sciences et de la technologie de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) a tenu un atelier de formation consacré aux moyens de relever les défis afférents à la sécurité alimentaire au Sahel, en partenariat avec le Comité permanent pour la coopération scientifique et technique (COMSTECH), relevant de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), en coopération avec le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), et avec la participation de 12 pays de la région.

L'atelier de cinq jours, qui s'est tenu du 15

au 19 mai 2023, en présentiel à Niamey, en République du Niger, et à distance par visioconférence, s'était fixé pour objectif l'échange de connaissance et d'expériences dans le domaine de la sécurité alimentaire, la coopération dans l'élaboration de stratégies innovantes pour relever les défis qui entravent le développement en la matière dans le Sahel, et l'examen des moyens de diffuser les meilleures pratiques pour faire face aux effets du changement climatique.

Au cours de la séance d'ouverture de l'atelier, Dr Alambedji Abba Issa, ministre de l'Agriculture au Niger, a passé en revue les efforts constants de son pays en vue de renforcer la sécurité alimentaire et de con-

tribuer à la réalisation de la solidarité communautaire et du développement durable. Pour sa part, Dr Muhamamd Sharif, expert au Secteur des sciences et de la technologie de l'ICESCO, a souligné la nécessité de trouver des solutions durables pour assurer la sécurité alimentaire, celle-ci étant un élément clé pour la réalisation de la paix et du développement durable. Il a mis en exergue les efforts que déploie l'ICESCO pour relever les défis liés à la sécurité alimentaire à travers un certain nombre d'initiatives portant sur le changement climatique, l'agriculture intelligente et les villes résilientes.

La BID organise de programme pour l'enseignement



Il est intéressant de noter comment les 57 États membres de la Banque islamique de développement (BID), répartis sur 4 continents, s'emploient à construire un avenir qui associe les technologies avancées au riche héritage du patrimoine islamique, rendant ainsi cet avenir plein d'apprentissage et de culture.

Bon nombre d'États membres multiplient leurs investissements dans l'éducation, étant désormais convaincus qu'une main-d'œuvre éduquée et compétente est essentielle à la diversification de leurs économies et à la construction de sociétés plus prospères.

En combinant cette estimation du rôle central de l'éducation dans la société avec sa puissance financière, de nombreux pays membres de la Banque peuvent s'associer les uns aux autres, notamment grâce à l'intégration entre pays riches et pays à faible revenu, afin d'accroître les investissements dans l'éducation, impulsant ainsi leur développement tout en les aidant à mieux faire face aux crises mondiales futures.

Selon les estimations, la génération actuelle perdra, à vie, 17 trillions de dollars de bénéfices futurs en raison de l'apprentissage intermittent dispensé pendant la pandémie

de la Covid-19. Or le monde ne peut supporter une perte de cette ampleur alors qu'il aurait dû faire tout ce qui était en son pouvoir pour garantir un avenir plus stable, sûr et prospère.

Compte tenu des taux d'intérêt élevés et du fardeau de la dette publique, les pays à faible revenu ont besoin de nouvelles options pour financer l'éducation, sinon ils devront risquer de réduire les budgets de l'éducation alors qu'il incombe à tous les pays de les accroître. En partenariat avec la BID et le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), les États membres du Golfe peuvent exploiter le potentiel d'innovation et les ressources financières pour renforcer l'investissement dans l'éducation dans les pays à faible revenu et combiner les financements publics et privés pour l'éducation là où le besoin se fait durement sentir.

Le soutien de la Banque vise à améliorer les résultats d'apprentissage, les compétences et la formation pédagogique, en particulier chez les femmes et les jeunes dans les zones rurales. Le GPE s'est employé, rien qu'en 2022, à rapprocher, d'une part les donateurs, les fondations, les entreprises et les agences internationales en mettant l'accent

sur leur expertise et leur solidité financière et, d'autre part, les besoins éducatifs des pays à faible revenu. C'est ainsi que 107 millions d'étudiants ont bénéficié des bourses du GPE, ce qui a permis de former environ 675.000 enseignants.

Grâce à des approches innovantes telles que la Double subvention, les investissements du GPE ont catalysé en 2022 la somme d'un (1) milliard de dollars supplémentaire sous forme de financement additionnel de la part d'agences de développement et d'organisations philanthropiques, mobilisant ainsi davantage de financements à l'échelle mondiale pour l'éducation.

Les pays donateurs et les institutions du Golfe peuvent rejoindre la BID et le GPE afin de rehausser le niveau de financement mixte et de permettre, ce faisant, aux pays à faible revenu de transformer radicalement leurs systèmes éducatifs. Le Royaume d'Arabie saoudite et l'État du Koweït ont déjà exprimé leur volonté de participer plus activement, en devenant ainsi de nouveaux pays donateurs au sein du Partenariat énergétique mondial et en établissant une future base de coopération et d'investissement.

Fierté des Musulmans philippins devant la plus vieille mosquée à Tawi-Tawi



Selon les récits populaires aux Philippines, la mosquée Cheikh Karim Al-Makhdoum a été construite par un marchand arabe en 1380. Elle est connue comme la plus ancienne mosquée du pays et l'une des plus anciennes de l'Asie du Sud-est. Ces récits racontent également que les colonnes de la mosquée Cheikh Karim Al-Makhdoom à Tawi-Tawi étaient d'une grande solidité car elles ont survécu à de nombreuses tentatives de destruction au cours des six derniers siècles et sont toujours debout aujourd'hui. Le professeur Julkipli Wadi, doyen de l'Institut d'études islamiques de l'Université des Philippines explique que «la construction de la mosquée Sheikh Makhdoom au XIVe siècle a marqué le début de l'islamisation aux Philippines», ajoutant que : «C'était 200 ans avant l'émergence du colonialisme espagnol et l'établissement de la version occidentale du christianisme dans cette partie de l'Asie du Sud-est».

Il semblerait que les colonnes de la Petite Mosquée Blanche de la municipalité de Séminole, dans la province insulaire la plus méridionale des Philippines, proviennent de la mosquée d'origine et occupent, de ce fait, une place particulière chez les habitants. Le professeur Wadi a déclaré à Arab News que, selon les récits historiques, il y a eu plu-

sieurs tentatives pour retirer les anciennes colonnes de la mosquée et que, pour une raison ou une autre, ces tentatives n'ont pas abouti. Dès lors, certaines personnes âgées croyaient que ces piliers étaient une source de bénédictions, tant et si bien que les gens commençaient à en retirer des morceaux et à les utiliser comme fétiches ou porte-bonheur.

La mosquée a été incendiée lors de l'invasion japonaise en 1941 - lorsque tout a été réduit en cendres à l'exception des colonnes - puis reconstruite dans les années 1960, suivi récemment par des travaux de restauration. En 2013, le président Benigno S. Aquino a promulgué une loi républicaine déclarant la mosquée Cheikh Karim Al-Makhdoom monument historique national.

Cheikh Makhdoom était l'un des sept prédicateurs les plus célèbres arrivés par mer et qui ont introduit l'Islam à Mindanao et à Sulu. Les sept prédicateurs appartenaient à une branche du soufisme Naqshbandi, qui a prospéré en Asie centrale avant de se répandre dans le sous-continent indien, en particulier dans le Gujarat, une région stratégique sur la Route de la Soie reliant la Chine, l'Inde et le monde islamique aux XIIIe et XIVe siècles.

La région autonome de Bangsamoro dans

le Mindanao musulman, à laquelle appartient Tawi-Tawi, commémore le 7 novembre Cheikh Karim Makhdoom, célébré comme jour férié.

En juin dernier, les Musulmans philippins ont exhorté le Sénat à déclarer ce jour férié dans toutes les Philippines. La Commission de préservation du patrimoine culturel de Bangsamoro a affirmé à ce propos que «depuis plus de six siècles, la mosquée construite sous la direction de Makhdoom a servi de phare illuminant l'héritage et la fierté de tous les Philippines». Il est la preuve de l'énorme contribution de la religion islamique à l'enrichissement, à la vitalité et à la diversité de la «culture philippine».

Les Musulmans représentent près de 6% des 110 millions d'habitants du pays, majoritairement catholiques. La plupart des Musulmans vivent dans les îles méridionales de Mindanao et dans l'archipel de Sulu.

La mosquée Tawi-Tawi est une fierté non seulement pour la petite province mais pour tout le Sud musulman. Sa présence signifie que l'Islam est «profondément enraciné dans la région», a déclaré le professeur Nasser Kadil de l'Université d'État de Mindanao.

Résolution de la 53ème Session du Conseil des droits de l'homme sur la lutte contre la haine religieuse : Etat des réalisations et l'impact attendu

L'adoption de la résolution du Conseil des droits de l'homme à sa 53ème session sur «La lutte contre la haine religieuse constituant une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence» le 20 juillet 2023, qui a été soumise par le Pakistan et la Palestine au nom de l'Organisation de la coopération islamique, est considérée comme une réalisation majeure au niveau international qui devra permettre l'établissement de principes internationaux relatifs à la gestion des symboles religieux sacrés, toutes communautés confondues. Cette résolution est également considérée comme une victoire remarquable pour la diplomatie de l'Organisation, à travers son bloc au Conseil des droits de l'homme, qui s'ajoute aux autres victoires qu'elle a enregistré avec la publication de la résolution historique 16/18 de l'ONU concernant «la lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence visant certaines personnes en raison de leur religion et de leurs convictions, publié en avril 2011 dans le cadre d'un projet de résolution soumis par le Pakistan au nom des États membres de l'OCI au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale des Nations Unies, C'est dans cette optique que le Processus d'Istanbul a été mis en place, en partenariat entre le Secrétariat général et le Département d'État américain. Or même si la dernière résolution a été adoptée dans un contexte international marqué par les agressions contre le Saint Coran, il n'est pas concevable qu'elle connaisse le même sort que la Résolution 64/156 de l'Assemblée générale de mars 2010 relative à la «Lutte contre la dénaturation des religions». L'émission de cette résolution a coïncidé avec l'agitation suscitée par l'interdiction de construire des minarets en Suisse, de sorte qu'elle a perdu sa majorité au bout d'un an seulement, soit en 2011, après des campagnes antagonistes successives lancées par de nombreux pays occidentaux et des organisations de défense des droits de l'homme. Il est à noter que la Résolution 64/156 a reçu le soutien de seulement 20 pays, avec 17 pays contre et l'abstention de 8 pays, tandis que la dernière résolution a été adoptée avec le soutien de 28 pays et seulement 12 pays contre, et 7 abstentions, ce qui reflète l'influence décroissante des puissances occidentales dont les dispositifs diplomatiques ont travaillé dur pour aboutir à l'amendement des deux résolutions.

La victoire du bloc de OCI dans l'adoption de la résolution n'appelle pas tant à la quiétude et à la détente qu'à des efforts pour évaluer et mettre en œuvre sur le terrain les dispositions de cette résolution, surtout avec les textes contraignants qu'elle contient et qui sont considérés comme sans précédent dans ces cas de figure. En effet, ces mêmes forces qui ont fait avorter la Résolution 64/156 s'efforceront également de retirer cette résolution de l'agenda des résolutions du Conseil des droits de l'homme, et ce, pour satisfaire aux pressions internes exercées par les armadas libérales internes de chaque pays.

Or dans la mesure où la résolution précitée est convenable pour nous en tant que pays musulmans soucieux de préserver leurs valeurs sacrées et leurs symboles religieux de toute distorsion et diffamation, cette résolution se fait l'écho de la modération, même dans le contexte occidental interne. En effet, elle contribue à favoriser le discours libéral modéré au détriment d'un libéralisme sauvage, où la lutte intellectuelle entre ces deux discours fait toujours rage dans les pays occidentaux, et notamment dans les pays scandinaves. Car la question de la liberté d'expression et de ses limites n'est encore définitivement résolue dans ces sociétés, lesquelles ont cumulé ces acquis et ces principes libéraux après des siècles de répression intellectuelle et de confiscation de la liberté d'opinion religieuse et politique.

Le choc des attentats du 22 juillet 2011 en Norvège a constitué une étape charnière dans l'histoire de ce débat, car la liberté absolue que le courant libéral sauvage cherche désespérément à défendre a largement et clairement contribué à l'embrouillamini des idées, à l'instar d'Anders Behring qui lui a fourni l'opportunité de passer du stade de «l'existence par la pensée» à celui de «l'existence par l'action», C'est le prétexte que donnent les partisans du libéralisme modéré, qui estiment que la restriction des idées extrémistes dans une société libre contribuerait à préserver la liberté du groupe. Inversement, les partisans du libéralisme extrême estiment que la restriction et la répression encouragerait et pérenniserait les idées extrémistes, mais en secret, et que l'état d'interdiction à leur rencontre servirait à sensibiliser le public dont ils gagneront ainsi la sympathie, et partant, le nombre de supporters.

Il est urgent que notre Organisation capitalise sur ces acquis internationaux en matière de droits de l'homme, telles que la récente Résolution 67/178 de l'Assemblée générale concernant la lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination et l'incitation à la violence contre les personnes en raison de leur religion, qui a été soumise par la République égyptienne à l'Assemblée générale et a été approuvé en décembre 2021, la Résolution 16/18 et le Plan d'action de Rabat, qui a été établi en 2012 et en vertu duquel a été publié le plan des Nations Unies interdisant l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence.



Tarek Ladjal

*Professional Officer at
the Cabinet of Secretary-
General*

La victoire du bloc de OCI dans l'adoption de la résolution n'appelle pas tant à la quiétude et à la détente qu'à des efforts pour évaluer et mettre en œuvre sur le terrain les dispositions de cette résolution, surtout avec les textes contraignants qu'elle contient

Etudes sur le Saint Coran



Le programme intitulé «Études sur le Saint Coran» concerne l'histoire de la diffusion du Saint Coran à travers le monde au moyen de ses copies et traductions.

Ce travail se compose de l'étude académique et technique des plus anciens exemplaires du Saint Coran, avec des comparaisons de leurs aspects orthographiques et physiques. Ce projet a donné lieu aux éditions suivantes : les exemplaires attribués à l'époque du Troisième Calife, Othman ibn Affan, et préservés, respectivement, au Musée du Palais de Topkapı, à Istanbul (2007) et à la Bibliothèque centrale des manuscrits islamiques (appelée Machhad al-Husayni à sa création) au Caire (2009) ; l'exemplaire attribuée à la période du Quatrième Calife, Ali ibn Abi Talib, et située à la Bibliothèque des manuscrits près de la Grande Mosquée de Sana'a (2011) ; l'exemplaire attribuée à la période du Troisième Calife, Othman ibn Affan, et conservée au Musée des Arts islamiques du Caire (2014) ; l'exemplaire partiel conservée à la Bibliothèque nationale de France, à Paris (2015) ; l'exemplaire partiel à la Bibliothèque de l'Université de Tübingen, en Allemagne (2016) ; l'exemplaire partiel se

trouvant à la British Library, à Londres (2017) ; l'exemplaire de la Bibliothèque d'État de Berlin, en Allemagne (2018) ; l'exemplaire du Musée du Palais de Topkapı, édition élargie par des comparaisons techniques supplémentaires ; et l'exemplaire attribuée à l'époque du Troisième Calife, Othman ibn Affan, qui fait partie de la collection de Fahreddin Pacha «Le Défenseur de Médine» gardée au Musée du Palais de Topkapı, à Istanbul (2020).

S'agissant des traductions imprimées, une Bibliographie mondiale des Traductions des interprétations du Saint Coran - traductions imprimées (1515-1980) a été publiée en 1986. Cette bibliographie contient des informations sur 2672 ouvrages comportant des originaux, des copies et différentes éditions de 551 traductions complètes et 883 traductions partielles en 65 langues. L'Organisation internationale de l'Appel islamique (Tripoli, Libye) avait fourni une assistance financière pour la publication de cette bibliographie.

Concernant les traductions et interprétations orales du Saint Coran, le Centre de recherche sur l'histoire, l'art et la culture is-

lamiques (IRCICA) a collecté, en coopération avec des institutions locales, les enregistrements sonores des traductions orales dans certaines langues africaines. Ces enregistrements sont conservés dans la bibliothèque de l'IRCICA. C'est ainsi que des traductions et des interprétations ont été enregistrées en Wolof, avec l'assistance de l'Institut fondamental d'Afrique Noire Cheikh Anta Diop (IFAN) au Sénégal, en 1992, sur 25 cassettes, de 90 minutes chacune.

Les traductions en tamashek et en songhay ont été enregistrées avec l'assistance du Centre Ahmed Baba de Documentation historique et de Recherche, de Tombouctou, au Mali, et de son Directeur, le Dr. Mahmoud Zouber, qui était alors le représentant du Mali auprès du Conseil d'administration de l'IRCICA. Ces enregistrements ont été achevés en 1989, sur respectivement 44 et 30 cassettes, pour chaque langue. Les traductions en kanuri ont été enregistrées sur 55 cassettes au Nigeria, en coopération avec la maison d'édition Open Press Publishers, à Kaduna, et remises à l'IRCICA en 1995.

L'ICESCO publie dix études académiques de l'arabe aux non-arabophones



Le Centre de la langue arabe pour les non-arabophones de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) a publié la deuxième série d'études académiques portant sur l'enseignement de la langue arabe aux non-arabophones, dans le cadre du projet «Études spécialisées», qui est supervisé par le Centre.

Le projet vise à renforcer la présence de l'ICESCO dans le domaine de la recherche et de l'édition scientifiques, à approfondir la recherche scientifique et pédagogique, à adapter les programmes d'enseignement de la langue arabe et leurs supports pédagogiques aux progrès réalisés dans l'éducation et les connaissances, et à renforcer les relations du Centre avec les chercheurs spécialisés dans le domaine de l'enseignement de la langue arabe aux non-arabophones, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des États membres.

Les manuels de la deuxième série combinent le thème de l'enseignement de l'arabe aux non-arabophones, sous différents angles et aspects.

une étude théorique et la conception d'une unité pédagogique modèle
Stratégies pour développer la conscience morphologique chez les apprenants de la langue arabe non-arabophones

Comment transférer des apprenants de l'arabe non-arabophones de niveau débutant au niveau avancé selon les normes de l'American Council on the Teaching of Foreign Languages (ACTFL)

L'enseignement arabo-islamique au Nigéria : évolution et enjeux futurs

Les stimulateurs des niveaux de texte de lecture dans les classes de réalité virtuelle et mécanismes d'utilisation de la langue

Application (Second Life) comme modèle, tel que : La pensée critique et ses applications dans l'enseignement de l'arabe aux non-arabophones : une vision en théorie et en pratique, et

Les applications des blogs linguistiques dans l'apprentissage de l'arabe et son enseignement aux non-arabophones

D'autre part, le Centre de la langue arabe pour les non arabophones de l'ICESCO a tenu une session de formation dans l'Union

des Comores sur l'utilisation des plateformes électroniques et des ressources numériques dans l'enseignement de l'arabe aux non arabophones, au profit de plus de trente responsables pédagogiques et enseignants de la langue arabe de diverses régions.

La session, dont les travaux se sont déroulés du 8 au 11 mai 2023 dans la capitale Moroni, a été organisée en coopération avec le ministère comorien de l'Éducation.

L'ouverture de cet événement s'est effectuée en présence de M. Suleiman Saleh Hamad, Secrétaire général du ministère comorien de l'Éducation, qui a prononcé une allocution dans laquelle il a salué le rôle de l'ICESCO dans l'appui apporté aux cadres pédagogiques de son pays grâce aux sessions de formation. La session, dont l'encadrement et la supervision organisationnelle sont assurés par Dr Anas Hussam Saeed Al-Nuaimi, expert de l'ICESCO au Centre de la langue arabe pour les non arabophones, vise à doter les participants du savoir-faire et de l'expérience pédagogiques nécessaires, et à développer leurs compétences pédagogiques en matière d'utilisation des technologies modernes.

CARACTÉRISTIQUES

Türkiye

Capitale : Ankara
Superficie : 783.562 km²
Official language: Türkiye
Devise : Livre turque



Türkiye (anciennement Turquie) est un pays transcontinental dont la plus grande partie se situe sur la péninsule anatolienne en Asie occidentale, la plus petite partie étant sur la péninsule balkanique en Europe du sud-est. La partie européenne de la Turquie, la Thrace orientale, est séparée de l'Anatolie par la mer de Marmara et les détroits du Bosphore et des Dardanelles.

Türkiye est membre de l'Organisation de la coopération islamique et des Nations Unies, un ancien membre de l'OTAN, du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et un membre fondateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en L'Europe (OSCE), l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN) et le Groupe des Vingt.

Istanbul, à cheval sur l'Europe et l'Asie, est la plus grande ville du pays, tandis qu'Ankara en est la capitale. Türkiye est bordée au nord-ouest par la Grèce et la Bulgarie. Au nord se trouve la mer Noire, la Géorgie au nord-est, et l'Arménie à l'est, entourée de l'Azerbaïdjan, du Nakhitchevan et de l'Iran. Elle est bordée également du sud-est par l'Irak ; du sud, par la Syrie et la mer Méditerranée, avec la mer Égée à l'Ouest.

Türkiye se trouve ainsi sur un stratégique,

reliant les continents asiatique et européen, et séparant la Türkiye asiatique de l'Europe (principalement constituée de l'Anatolie), qui comprend 97% du pays, par le détroit du Bosphore, la mer de Marmara et les Dardanelles (par lesquels se rencontrent la mer Noire et la mer Méditerranée). La Türkiye européenne (Thrace orientale ou Roumélie, sur la péninsule balkanique) représente 3% de la superficie du pays.

Türkiye se caractérise par sa forme rectangulaire, d'une longueur de 1.600 km et d'une largeur de 800 km, située entre les latitudes 35 degrés et 43 degrés Nord et les longitudes 25 degrés et 45 degrés Est. Türkiye se classe au 37ème rang mondial en termes de superficie. Le pays est entouré de mers sur trois côtés : la mer Égée à l'ouest, la mer Noire au nord et la Méditerranée au sud, auxquelles s'ajoute la mer de Marmara au nord-ouest du pays.

Les paysages diversifiés de la Türkiye sont le produit de mouvements tectoniques complexes qui se sont produits dans la région pendant des milliers d'années et sont apparemment actifs, dans une certaine mesure, sur le plan sismique et volcanique. De nombreux tremblements de terre se sont produits en Türkiye en 1999 et 2023.

Les régions côtières de Türkiye donnant sur la mer Égée et la Méditerranée se caracté-

risent par un climat modéré, avec des étés chauds et secs et des hivers doux à frais et humides. Les zones côtières de Türkiye donnant sur la mer Noire se caractérisent par un climat océanique chaud et humide en été et froid et humide en hiver. C'est sur la côte turque attenante à la mer Noire qu'on enregistre le plus grand volume de pluie. La pluviométrie moyenne à l'est de la côte est de 2500 millimètres par an, ce qui représente la pluviométrie la plus élevée du pays.

Le turc est la seule langue officielle de Türkiye, dans son ensemble. Selon le World Factbook, le pourcentage de ceux qui parlent la langue turque est d'environ 70 à 75% de la population de Türkiye, tandis que la langue kurde est parlée par environ 18% de la population. Naguère, à l'époque de l'Empire ottoman, Türkiye parlait l'alphabet turc ottoman. Türkiye est un État laïc, car il n'y a pas de religion d'État officielle et la Constitution turque garantit la liberté de croyance et de religion, quoique la majorité de la population turque est musulmane. Selon les statistiques, les Musulmans représentent 99% de la population du pays, tandis que les centres de recherche indiquent que le pourcentage de la population musulmane dans ce pays se situe entre 97% et 98%.



A propos

L'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) est la deuxième plus grande organisation intergouvernementale après les Nations unies avec 57 Etats membres éparpillés dans 4 continents. L'Organisation est le porte-voix du monde musulman dont elle assure la sauvegarde et la protection des intérêts dans l'esprit de promouvoir la paix internationale et l'harmonie entre les différents peuples du monde. L'Organisation a été créée sur décision du Sommet historique qui a eu lieu à Rabat, Royaume du Maroc, le 12 rajab 1389 H (25 septembre 1969), à la suite de l'incendie criminel de la Mosquée d'Al-Aqsa d'Al-Qods occupé.

En 1970, la première réunion de l'histoire de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères (CIMAE) a été tenue à Djeddah et a décidé de mettre sur pied un secrétariat permanent basé à cette ville et dirigé par le Secrétaire général de l'Organisation. M. Hissein Brahim Taha est le Douzième Secrétaire général à être investi de cette fonction qu'il assume depuis novembre 2021.

La présente Charte de l'Organisation a été adoptée par la 3^{ème} Conférence des Ministres des Affaires étrangères tenue en 1972. La Charte a fixé les objectifs et principes de l'Organisation et les moyens fondamentaux de renforcer la solidarité et la coopération entre les Etats membres. Au cours des quatre dernières décennies, le nombre des Etats membres est passé de 30 Etats membres fondateurs à 57 Etats. La Charte a été mise à jour lors du 11^{ème} Sommet Islamique tenu à Dakar au Sénégal en 2008 pour s'adapter à l'évolution du monde islamique et répondre adéquatement aux exigences du 21^{ème} siècle.

L'Organisation a l'insigne honneur de galvaniser la Oummah dans une parfaite unité et de représenter dignement le monde musulman en épousant les causes qui tiennent à cœur à plus de 1,5 milliard des musulmans à travers le monde. L'Organisation entretient des relations de concertation et de coopération avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales, pour protéger les intérêts vitaux des musulmans et œuvrer pour le règlement des conflits dans lesquels des Etats membres se trouvent impliqués. En sauvegardant les valeurs cardinales de l'Islam et des musulmans, l'Organisation a beaucoup fait pour dissiper les préjugés et a fortement prôné l'élimination de la discrimination à l'encontre des musulmans, dans toutes ses formes et manifestations.

Les Etats membres de l'OCI se trouvent confrontés à plusieurs défis du 21^{ème} siècle et afin d'y faire face, la 3^{ème} Session extraordinaire du Sommet Islamique, tenue à Makkah en décembre 2005, a conçu un projet appelé Programme d'action décennal, qui prévoit une action commune des Etats membres Le Programme d'Action Décennal de l'OCI (PAD) a été mis en œuvre avec succès et a été entièrement bouclé avec la fin de l'année 2015.

L'Organisation a élaboré un programme successeur pour la prochaine décennie (2016-2025). Le nouveau Programme d'action OCI-2025 s'appuie sur les dispositions de la Charte de l'OCI et se décline en 18 domaines prioritaires et 107 objectifs. Les domaines prioritaires incluent les problématiques de la paix et de la sécurité, la Palestine et Al-Qods, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le terrorisme, l'investissement et les finances, la sécurité alimentaire, la science et la technologie, les changements climatiques et le développement durable, la modération, la culture et l'harmonie interconfessionnelle, l'autonomisation des femmes, l'action humanitaire islamique commune, les droits de l'homme et la bonne gouvernance, pour n'en citer que ceux-là.

Le Sommet Islamique, le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères et le Secrétariat Général constituent les principaux organes de l'OCI. L'Organisation compte également trois comités thématiques permanents qui sont le comité de la science et de la technologie, le comité de l'économie et du commerce, le comité de la communication et de la culture ainsi que le Comité Al-Qods. En outre, l'Organisation possède des institutions spécialisées opérant sous sa bannière, telles que la Banque Islamique de Développement (BID) et l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO). Ces comités thématiques, organes subsidiaires et institutions affiliées de l'Organisation jouent un vital et complémentaire en travaillant dans divers domaines.

Pour lire plus, visitez le site
www.oic-oci.org



نظام التعاون الإسلامي
OIC - OCI

Défendre la cause de la Palestine • Promouvoir les Cultures Islamiques • Lutter contre la pauvreté
 S'Raffermir les relations internationales • Protéger les droits des minorités musulmanes
 Combattre le terrorisme • Préserver l'héritage islamique • Hisser la science et la technologie
 Encourager le dialogue entre les cultures et les religions • Valoriser le développement économique et la solidarité islamique
 Renforcer la coopération économique et commerciale • Atteindre le développement économique et les religions



مَنظَرُ التَّعَاوُرِ الْإِسْلَامِيِّ
 OIC - OCI

